



# La Corporation de développement des investissements du Canada

---

Résumé du plan d'entreprise  
de 2024 à 2028

ET

Résumé du budget d'investissement de 2024

AVRIL 2024

**RÉSUMÉ DU PLAN D'ENTREPRISE DE LA CDEV  
TABLE DES MATIÈRES**

1.0	RÉSUMÉ ET PROFIL DE L'ENTREPRISE .....	4
2.0	RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS EN COURS.....	5
3.0	APERÇU DE L'ENTREPRISE .....	10
4.0	RENDEMENT DE L'ENTREPRISE .....	15
4.1	Évaluation des résultats de 2023.....	15
5.0	OBJECTIFS ET STRATÉGIES DE LA CDEV POUR LA PÉRIODE ALLANT DE 2024 À 2028.....	18
5.1	Corporation Trans Mountain .....	20
5.2	Financière Canada TMP Ltée et financement de CTM.....	22
5.3	La Société de gestion Canada Hibernia.....	22
5.4	Rentrées de la PNB des propriétaires du projet Hibernia .....	23
5.5	CEI .....	23
5.6	CFUEC.....	24
5.7	Fonds de croissance du Canada .....	24
5.8	Corporation d'Innovation du Canada .....	25
5.9	Autres mandats et projets et efficience opérationnelle .....	25
5.10	Sommaire des risques et des mesures d'atténuation des risques.....	26
6.0	SECTION FINANCIÈRE .....	28
6.1	Aperçu financier pour l'exercice 2023 .....	28
6.2	Rapports financiers trimestriels.....	29
6.3	Commentaires, faits saillants et principales hypothèses des projections financières.....	30
6.4	Budget d'investissement .....	33

ANNEXE A-1 – ORGANIGRAMME ET CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	35
ANNEXE A-2 – ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS PRO FORMA DE LA CDEV POUR LES EXERCICES ALLANT DE 2022 À 2028.....	41
ANNEXE A-3 – RÉSULTATS PRÉVUS POUR 2024 ET PAR LA SUITE .....	45
ANNEXE A-4 – PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT ET CONFORMITÉ AUX EXIGENCES PRÉVUES PAR LA LOI ET AUX EXIGENCES DES POLITIQUES .....	49
ANNEXE B – PLAN D'ENTREPRISE DE 2024 À 2028 DE CTM	
ANNEXE C – PLAN D'ENTREPRISE DE 2024 À 2028 DE LA SGCH	
ANNEXE D – PLAN D'ENTREPRISE DE 2024 À 2028 DE LA CFUEC	
ANNEXE E – PLAN D'ENTREPRISE DE 2024 À 2028 DU FCC	

## **1.0 RÉSUMÉ ET PROFIL DE L'ENTREPRISE**

Qui nous sommes

La Corporation de développement des investissements du Canada (la « société » ou la « CDEV ») est l'entité de prédilection du gouvernement pour réaliser d'importantes transactions financières nécessaires en vue d'aider le Canada à atteindre ses objectifs et à tirer le maximum de la valeur des actifs du gouvernement.

Bien que la CDEV ait initialement été créée pour gérer un vaste portefeuille de dessaisissements, son évolution l'a amenée à entreprendre un plus large éventail d'activités et lui a permis d'élargir son mandat pour inclure la prestation d'une gamme de services-conseils et le partage de son savoir-faire en matière de finances afin de soutenir les objectifs économiques plus vastes du pays.

La CDEV a été constituée en société en 1982 conformément aux dispositions de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et elle appartient en totalité à Sa Majesté le Roi du chef du Canada. La CDEV est une société d'État mandataire inscrite à la partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et elle n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La CDEV relève du Parlement par l'entremise de la ministre des Finances.

Ce que nous faisons

Servant de pont entre les objectifs du gouvernement et la capacité du secteur privé, la CDEV propose des pratiques commerciales rigoureuses en matière d'évaluation, de gestion et de dessaisissement d'actifs ainsi que d'autres initiatives qu'elle met en œuvre en partenariat avec le gouvernement du Canada.

Les statuts constitutifs de la CDEV lui confèrent un mandat très large, son principal objectif étant d'exercer ses activités dans l'intérêt du Canada, dans une perspective commerciale. Nos activités ont évolué depuis nos premières années de constitution, au cours desquelles nous nous sommes principalement concentrés sur les dessaisissements au nom du gouvernement. Aujourd'hui, la portée des activités de la CDEV s'étend à de nombreux secteurs et champs d'activité d'importance, notamment les ressources naturelles, la transition énergétique, les interventions en cas de crise financière et l'innovation.

La CDEV apporte un point de vue précieux pour lequel il n'existe aucun équivalent et elle possède des compétences financières considérables sur les transactions commerciales les plus complexes et variées au pays.

Les compétences de la CDEV s'articulent autour de quatre (4) grands axes :

1. Monétisation d'actifs
2. Actifs gérés
3. Solutions en matière de capital et de financement
4. Conseils en finance et examens stratégiques

## **2.0 RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS EN COURS**

En plus de fournir des conseils financiers au gouvernement du Canada sur diverses situations financières complexes, la CDEV possède six filiales en propriété exclusive, soit la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada (la « CFUEC »), la Société de gestion Canada Hibernia (la « SGCH »), Canada Eldor Inc. (« CEI »), Financière Canada TMP Ltée (« Financière TMP »), laquelle est propriétaire de Corporation Trans Mountain (« CTM »), le Fonds de croissance du Canada Inc. (le « FCC ») et la Corporation d'innovation du Canada (la « CIC »).

La CDEV est également responsable de la collecte des sommes versées par les propriétaires aux termes des ententes de participation au bénéfice net et de participation accessoire au bénéfice net (collectivement, les « ententes de participation au bénéfice net ») dans le cadre du projet pétrolier extracôtier Hibernia, et des obligations connexes.

### *La CFUEC*

La CFUEC gère la mise en œuvre du programme du gouvernement appelé Crédit d'urgence pour les grands employeurs (le « CUGE »). La CFUEC n'accepte plus et ne traite plus de nouvelles demandes de prêts dans le cadre du CUGE depuis juillet 2022.

### *La SGCH*

La SGCH détient une participation directe dans la plateforme de production pétrolière extracôtière Hibernia. La SGCH continue de dégager des bénéfices, les prévisions pour 2023 quant au volume de ventes se chiffrant à 1,91 million de barils de pétrole. Les prévisions pour 2023 quant au bénéfice net sont de 75 millions de dollars.

### *TMP Finance et sa filiale CTM*

La CDEV, par l'entremise de sa filiale entièrement détenue Financière TMP, détient la totalité de CTM et de son projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain (le « PARTM »). Financière TMP a fourni du financement à CTM pour le projet d'agrandissement jusqu'en avril 2022, moment auquel CTM a commencé à négocier ses propres sources de financement par des tiers.

Le BAIIA ajusté de 2023 de CTM, calculé aux termes du référentiel comptable que sont les PCGR des États-Unis, s'est chiffré à 189 millions de dollars. Le réseau agrandi devrait être en service au cours du deuxième trimestre de 2024. Grâce aux produits supplémentaires générés par le PARTM, le BAIIA ajusté devrait atteindre 1,5 milliard de dollars en 2024, soit une multiplication par huit par rapport à 2023. Pour mener à bien le PARTM, CTM engagera des charges décaissées de 1,9 milliard de dollars en 2024, compte non tenu des coûts de financement. Une fois l'agrandissement achevé, les dépenses d'investissement en cours devraient s'établir en moyenne à 63 millions de dollars par année entre 2025 et 2028. On s'attend à ce que la demande soit forte de la part des expéditeurs pour le réseau agrandi, les volumes attendus devant correspondre à 83 % de la capacité en 2024 (après la mise en service) et à 96 % en 2025 et au-delà. Les prévisions au titre des droits sont établies au moyen du budget des prévisions à l'achèvement du projet qui s'élève à 34,2 milliards de dollars et des coûts non plafonnés d'environ 9,5 milliards de dollars qui sont recouverts au moyen du mécanisme de droits, selon lequel certains coûts de construction sont répercutés sur les expéditeurs (au moyen de l'augmentation des droits), notamment en ce qui a trait à certains coûts non plafonnés comme les coûts de construction et les coûts liés aux terrains dans les basses-terres continentales, les coûts liés à la construction des tronçons en plus haute altitude ainsi que les coûts de mesures d'accommodement pour les Premières Nations. CTM est responsable du financement nécessaire pour achever le PARTM et pour rembourser les créanciers au titre des immobilisations.

L'estimation du coût total du projet d'agrandissement a augmenté de 3,3 milliards de dollars, pour s'établir à 34,2 milliards de dollars, du fait surtout de la hausse des charges décaissées réelles, ce qui s'explique par les retards causés par des facteurs externes (2,5 milliards de dollars) et par la provision supplémentaire pour les fonds utilisés pendant la construction (0,8 milliard de dollars), comme il est expliqué plus en détail dans le résumé du plan d'entreprise de CTM qui figure en annexe.

### *CEI*

CEI continue de payer les coûts relatifs à la mise hors service de l'ancien site minier et les prestations de retraite de certains anciens employés.

## *Le FCC*

Le FCC a été constitué le 13 décembre 2022 et il a pour mandat d'effectuer des investissements qui catalysent d'importants investissements du secteur privé dans des entreprises et des projets canadiens pour aider à transformer et à faire croître l'économie canadienne à grande vitesse et à grande échelle sur la voie de la carboneutralité. En 2023, la CDEV et le FCC ont négocié une entente de gestion d'actifs (« EGA ») avec l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») et une nouvelle filiale d'Investissements PSP (« Gestion d'actifs FCC ») afin de préciser la structure dans laquelle Gestion d'actifs FCC agira à titre de gestionnaire d'actifs indépendant pour toutes les activités du FCC. L'EGA a été conclue au début de 2024. La CDEV supervise l'exécution du mandat du FCC par l'intermédiaire d'un conseil d'administration indépendant nommé par la CDEV, en consultation avec la ministre des Finances. Dans un court laps de temps, le FCC a été en mesure d'annoncer deux investissements majeurs. Le premier investissement a été annoncé le 25 octobre 2023. Il s'agit d'un investissement de 90 millions de dollars dans une entreprise novatrice du domaine de l'énergie géothermique, Eavor Technologies Inc., établie à Calgary. Le deuxième investissement a été annoncé le 20 décembre 2023. Il s'agit d'un investissement de 200 millions de dollars dans la société Entropy Inc., une entreprise de Calgary qui conçoit une technologie de captage et de séquestration du carbone, auquel s'ajoute un accord d'achat de crédits carbone à prix fixe pouvant aller jusqu'à un million de tonnes par an, soit le premier accord d'écoulement de crédits carbone du genre au monde.

Le FCC émet des actions privilégiées au gouvernement afin de financer ses investissements et les coûts de démarrage.

Les activités prévues pour la période allant de 2024 à 2028 se trouvent à la section 4 de l'annexe E.

À la section 5 de l'annexe E, il est précisé que, selon les prévisions, le FCC prendra des engagements d'environ 14,5 milliards de dollars au cours de la période allant de 2024 à 2028.

Étant donné que Gestion d'actifs FCC exerce son entière discrétion quant à la prise de décision concernant les investissements pour le FCC, la CDEV ne consolidera pas les résultats du FCC aux fins de la présentation de l'information financière. Ainsi, les résultats prévus de la CDEV ne tiennent pas compte du FCC, à moins d'indication contraire dans les commentaires.

### *La CIC*

La CIC a été constituée par la CDEV le 8 février 2023 et elle aura pour mandat d'optimiser les investissements en recherche et développement dans tous les secteurs d'activité et toutes les régions du Canada afin de favoriser une croissance économique axée sur l'innovation. Il est prévu que les coûts engagés par la CDEV pour mettre en place la CIC seront remboursés par la CIC à même ses crédits. Ainsi, il n'y a aucune incidence nette sur les projections financières de la CDEV au cours de la période visée par le plan.

Bien que la CIC ne soit pas encore opérationnelle, la CDEV a contribué à sa mise en place et a prêté son concours à une équipe de direction provisoire dans les activités suivantes : 1) établir les activités initiales, 2) repérer les lacunes et les possibilités de programmation future, et 3) préparer le transfert éventuel du Programme d'aide à la recherche industrielle (« PARI ») du Conseil national de la recherche du Canada (« CNRC ») à la CIC.

Il est prévu que la transition du PARI du CNRC à la CIC ait lieu après la mise en œuvre complète de la CIC, au plus tard en 2026-2027.

### *Orientation future*

Nous continuons de fournir des conseils financiers pour les besoins d'une variété de mandats dans le cours normal des activités. Le gouvernement fait également fréquemment appel à nous pour exécuter des mandats de consultation prioritaires, pressants ou de longue durée, lorsque notre savoir-faire et nos compétences spécialisées en finance sont sollicités.

En ce qui a trait à nos filiales et aux principaux champs d'activité actuels en matière de conseils financiers, les champs d'activité suivants demeurent prioritaires au cours du prochain exercice :

- Travailler de concert avec CTM pour préparer l'exploitation du réseau agrandi, notamment en procédant à un examen de sa structure du capital et de la participation des Autochtones;
- Diriger ou codiriger d'importantes initiatives gouvernementales ou y jouer un rôle de conseiller clé;
- Fournir des conseils sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un éventuel programme fédéral de garantie de prêts aux Autochtones.

La CDEV demeure prête à prendre part à de nouvelles initiatives lorsque le gouvernement le juge approprié compte tenu des compétences et du savoir-faire de la CDEV.

### *Risques*

La CDEV réalise des évaluations du risque semestriellement et les présente à son conseil d'administration. La CDEV continue de mettre l'accent sur ses chantiers prioritaires, à savoir l'exécution des missions. En outre, à la suite de la publication du premier rapport sur le risque climatique élaboré au moyen du cadre du GIFCC, la CDEV poursuit son apprentissage à l'égard des risques climatiques de transition et physiques pour assurer la présentation de l'information et la mise en place de mesures d'atténuation adéquates.

### Résumé du budget d'investissement

Le budget d'investissement total de la CDEV pour 2024 est de 3,4 milliards de dollars plus un montant de 2,9 milliards de dollars au titre du pouvoir d'investir du FCC. Le budget de dépenses total du PARTM en 2024 s'élève à 2,3 milliards de dollars, compte non tenu des fonds pour éventualités de 1 milliard de dollars en cas de dépassement éventuel ou inattendu des coûts prévus au budget du PARTM. Les fonds pour éventualités se composent d'un montant de 320 millions de dollars au titre des éventualités de CTM, de réserves de 420 millions de dollars gérées par la CDEV et d'un montant de 260 millions de dollars en cas de problèmes ou de retards imprévus ou catastrophiques dans les travaux de construction.

Les dépenses d'investissement prévues en 2024 se chiffrent à 6,3 milliards de dollars, ce qui comprend un fonds pour éventualités de 1 milliard de dollars, essentiellement pour CTM au titre de l'incidence de coûts en cas de catastrophe et d'événements imprévus ou de retards. Les dépenses d'investissement de CTM seront financées au moyen de prélèvements sur une facilité bancaire garantie élargie (aux termes des autorisations existantes) et une nouvelle facilité non garantie (selon les autorisations qui sont demandées dans le présent plan d'entreprise). Le présent plan d'entreprise est fondé sur l'hypothèse selon laquelle la quasi-totalité des dépenses de construction et de financement du PARTM après la date de mise en service seront financées au moyen des flux de trésorerie d'exploitation.

Les autres dépenses d'investissement en 2024 comprennent des dépenses d'investissement de maintien de 103 millions de dollars pour CTM, des dépenses de 32 millions de dollars pour la SGCH et des dépenses d'investissement de 2,9 milliards de dollars pour le FCC.

### **3.0 APERÇU DE L'ENTREPRISE**

#### **3.1 Rapport d'activité**

La CDEV exerce la plupart de ses activités, en plus de certaines activités qui lui sont propres, par l'entremise de ses six filiales en propriété exclusive :

- Financière Canada TMP Ltée et sa filiale CTM
- La SGCH
- CEI
- La CFUEC (données non consolidées)
- Le FCC (données non consolidées)
- La CIC

##### *Financière Canada TMP Ltée*

Financière TMP est propriétaire de CTM et en était auparavant l'entité de financement. À la fin de 2024, l'investissement net total de TMP dans CTM devrait s'établir à environ 18,5 milliards de dollars, déduction faite de la dette de CTM d'un montant de 19 milliards de dollars due à des banques commerciales.

##### *Corporation Trans Mountain*

Veillez vous reporter à l'annexe B pour obtenir de plus amples renseignements sur CTM et son plan quinquennal. CTM détient la société en commandite Trans Mountain Pipeline Limited (l'exploitant du pipeline Trans Mountain), Trans Mountain Pipeline ULC, (l'entité réglementée et le commandité du pipeline), Trans Mountain Canada Inc. (l'employeur et l'entité de service) et Trans Mountain Puget Inc. (qui détient la section américaine du réseau), comme l'illustre l'organigramme qui figure à l'annexe A-1.

La CDEV collabore étroitement avec le gouvernement et CTM pour stimuler la création de valeur de l'actif et évalue continuellement les options stratégiques pour CTM, y compris les examens de la structure du capital, de même que l'analyse des possibilités de monétisation au moment opportun lorsque les risques liés à l'actif seront écartés et qu'il fonctionnera efficacement, une fois le PARTM mis en service.

La CDEV continuera de collaborer avec le gouvernement pour mener à bien les prochaines étapes de la participation économique des Autochtones dans CTM, notamment en offrant des conseils juridiques et financiers au gouvernement.

### *La SGCH*

La SGCH a été créée en mars 1993 aux seules fins de détenir, de gérer, d'administrer et d'exploiter une participation directe de 8,5 % dans le projet Hibernia. L'objectif principal de la SGCH est de gérer de manière commerciale sa participation dans le projet Hibernia, s'assurant ainsi que l'actif demeure prêt à la vente si jamais l'État canadien décidait de s'en dessaisir. Ces fonctions sont assurées par une équipe de direction chevronnée qui opère à partir de Calgary, et un conseiller technique a pour mandat de préparer des rapports d'évaluation technique et économique des réserves (voir l'annexe C).

### *CEI*

CEI, par l'entremise de Cameco, gestionnaire et détenteur de la licence d'exploitation du site minier Beaverlodge, continue de gérer les biens pour lesquels elle a reçu une licence. CEI a pour objectif de transférer les biens restants au programme de contrôle institutionnel (« CI ») du gouvernement de la Saskatchewan d'ici à 2025.

### *La CFUEC*

La CFUEC a été établie en mai 2020 pour soutenir la reprise des entreprises et des secteurs d'activités du Canada par suite de l'incidence économique de la situation d'urgence engendrée par la pandémie de COVID-19 en administrant le CUGE. Le mandat initial de la CFUEC consistait à offrir du financement aux grandes entreprises canadiennes qui sont dans l'impossibilité d'obtenir du financement additionnel sur les marchés des capitaux en raison du contexte caractérisé par la hausse du risque de crédit. En juillet 2022, la ministre des Finances a demandé à la CFUEC de ne plus accepter ni traiter de nouvelles demandes de prêts dans le cadre du CUGE. La CFUEC se concentre désormais sur la gestion de son portefeuille de prêts existants (voir le plan d'entreprise de la CFUEC à l'annexe D).

Le portefeuille de la CFUEC se compose de quatre emprunteurs, tous des compagnies aériennes canadiennes. Il convient de noter que, compte tenu des dispositions des IFRS, les résultats financiers de la CFUEC et ceux de la CDEV n'ont pas été consolidés et, par conséquent, les tableaux de résultats financiers ci-joints ne tiennent pas compte des résultats de la CFUEC. Les projections financières de la CFUEC sont présentées dans le plan d'entreprise de la CFUEC, qui figure à l'annexe D.

### *Le FCC*

Une équipe spécialisée de professionnels de l'investissement, détachée par Investissements PSP, a commencé en juin 2023 à examiner les possibilités d'investissement pour le compte du FCC, aux termes d'un accord provisoire entre Investissements PSP, Gestion d'actifs FCC et la CDEV.

En mars 2024, Investissements PSP, Gestion d'actifs FCC et la CDEV ont conclu une EGA, aux termes de laquelle Gestion d'actifs FCC a été nommé à titre de gestionnaire d'actifs du FCC.

Au cours de la période allant du premier trimestre au troisième trimestre de 2023, alors qu'aucune action privilégiée n'avait été émise et qu'aucun investissement n'avait été réalisé, la CDEV a consolidé le FCC.

Au cours du quatrième trimestre de 2023, des actions privilégiées ont été émises et un premier investissement a été réalisé. À partir du quatrième trimestre de 2023, la CDEV ne consolidera pas le FCC. Les projections financières du FCC ne sont pas consolidées dans le plan d'entreprise de la CDEV. La CDEV a effectué une analyse aux termes des IFRS et a conclu que la CDEV n'est pas considérée comme une entité émettrice exerçant le contrôle et qu'elle n'est donc pas tenue de consolider le FCC en vertu de l'IFRS 10.

Il incombe à la CDEV de nommer, en consultation avec la ministre des Finances, le conseil d'administration du FCC, qui comprendra des administrateurs de la CDEV. La direction de CDEV échange également avec l'équipe du FCC, Gestion d'actifs FCC et les membres du personnel d'Investissements PSP.

### *Corporation d'innovation du Canada (la « CIC »)*

La CIC a été constituée le 8 février 2023 dans le but d'optimiser les investissements en recherche et développement dans toutes les régions et tous les secteurs de l'économie afin de favoriser une croissance économique axée sur l'innovation. Les investissements des entreprises en recherche et développement sont essentiels pour transformer les connaissances en nouveaux biens et services, ou pour produire des biens existants de manière plus efficace. Les entreprises canadiennes n'investissent pas autant en recherche et développement que leurs homologues du reste du monde, et cette tendance persistante nuit à la productivité et à la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale. Afin de surmonter ce problème, la CIC travaillera en partenariat avec le secteur privé, aura recours à des experts techniques et commerciaux et mettra à l'essai différentes approches visant à remédier au faible

investissement des entreprises en recherche et développement et en mesurera les retombées. Le programme d'aide à la recherche industrielle (« PARI ») du Conseil national de la recherche se joindra à la CIC pour mettre en place une plateforme à grande échelle de soutien aux activités de recherche et développement des entreprises. La CIC n'est pas encore opérationnelle et devrait être lancée avant 2026-2027, le transfert du PARI à la CIC devant avoir lieu au plus tôt en 2026-2027.

#### *Rentrées de la PBN provenant des propriétaires du projet Hibernia*

La CDEV est directement responsable de l'entente de participation au bénéfice net (la « PBN ») et de l'entente de participation accessoire au bénéfice net (la « PABN ») du projet de développement Hibernia en vertu d'un protocole d'entente signé. La PBN permet au gouvernement, et désormais à la CDEV, de recevoir environ 10 % de tous les bénéfices de la production pétrolière du champ principal d'Hibernia (c'est-à-dire la PBN) ainsi que 10 % des redevances provenant des activités accessoires d'Hibernia (c'est-à-dire la PABN), comme le prolongement sud d'Hibernia. La PABN a pris fin en 2023, après un contrat de 20 ans qui a débuté lors de l'atteinte d'une production de pétrole minimale en 2003. Le bénéfice net s'entend des produits spécifiques, diminués de certaines charges d'exploitation et dépenses d'investissement en trésorerie engagées par les propriétaires, moins les paiements de redevances.

#### *Autres mandats*

La CDEV est l'entité de prédilection du gouvernement fédéral pour mener des opérations financières et des opérations commerciales essentielles dans l'intérêt du Canada.

### **3.2 Gouvernance d'entreprise et contexte d'exploitation**

La gestion de la CDEV est assurée en quasi-totalité par une équipe établie à Toronto et dirigée par gouverneur en conseil nommé par le président et chef de la direction. La direction travaille en étroite collaboration avec la direction de ses filiales, des avocats, des conseillers et son conseil d'administration en vue d'assurer la bonne marche de la société et de ses filiales. La CDEV compte actuellement seize employés à temps plein.

La CDEV relève du Parlement par l'entremise de la ministre des Finances. Le conseil d'administration de la CDEV surveille et supervise les activités et les affaires de la CDEV. L'annexe A-1 présente l'organigramme de la société et la liste actuelle des membres du conseil d'administration et des dirigeants de la CDEV ainsi que des comités du conseil d'administration de la CDEV et de chacune de ses filiales. La direction de ses filiales clés rend régulièrement compte au conseil d'administration de la CDEV.

Le comité de mise en candidature et de gouvernance de la CDEV est chargé de la gouvernance de la Corporation.

Le comité des ressources humaines et de la rémunération est chargé des pratiques en matière de rémunération et des politiques pertinentes.

Les conseillers financiers et juridiques externes et autres conseillers nécessaires sont embauchés par voie d'un processus concurrentiel conformément au processus de recrutement de la CDEV approuvé par le conseil d'administration.

La CDEV s'acquitte de ses fonctions de supervision en tant que propriétaire de CTM en vertu d'un protocole d'entente qui décrit ses responsabilités et ses obligations de rendre des comptes. Plus particulièrement, le conseil d'administration de la CDEV approuve la nomination et le salaire du chef de la direction de CTM, et est responsable de la nomination du conseil d'administration de CTM.

La CDEV a conclu avec la CFUEC un protocole d'entente dont les responsabilités et les obligations de rendre des comptes qui y sont décrites sont similaires. Les dirigeants de la CFUEC sont tous des dirigeants de la CDEV. En outre, la CFUEC a retenu les services d'un grand cabinet d'experts-conseils qui participe à l'élaboration de processus et fournit un soutien pour la gestion de son portefeuille de prêts.

La CDEV a négocié et signé une EGA entre le FCC, Investissements PSP et Gestion d'actifs FCC – une nouvelle filiale d'Investissements PSP – aux termes de laquelle il incombe à Gestion d'actifs FCC de faire des investissements et de gérer les investissements du FCC. Le conseil d'administration du FCC comprend actuellement deux administrateurs de la CDEV, dont la présidente et chef de la direction de la CDEV, qui contribuent à la surveillance et fournissent un soutien en matière de gouvernance au FCC.

## **4.0 RENDEMENT DE L'ENTREPRISE**

### **4.1 Évaluation des résultats de 2023**

Le tableau ci-dessous présente notre rendement réel en 2023 comparativement aux objectifs énoncés dans le plan d'entreprise de 2023 à 2027 :

<b>Objectifs de 2023</b>	<b>Résultats de 2023</b>
Superviser et surveiller CTM et lui fournir un soutien stratégique.	<p>La CDEV a poursuivi ses solides relations de travail avec la direction de CTM; elle a participé à la planification stratégique de CTM comme si le PARTM était en exploitation, et aux séances d'examen visant à établir une nouvelle estimation du coût du projet et un nouvel échéancier. Les membres de la direction et le président du conseil de la CDEV ont assisté aux réunions du conseil d'administration et des comités de CTM.</p> <p>Le BAIIA ajusté de CTM en 2023 s'élève à 189 millions de dollars, comparativement au BAIIA de 180 millions de dollars figurant au plan de 2023.</p>
Rester prêt à se départir de CTM ou à appuyer le recours à d'autres sources de financement de CTM.	<p>Embauche de conseillers financiers pour orienter la CDEV et le gouvernement à l'égard de la transaction liée à la PEA;</p> <p>La CDEV a collaboré avec CTM pour l'obtention des approbations requises pour accroître la facilité de crédit syndiquée de CTM.</p>
Fournir du financement à CTM.	<p>Les facilités de prêts du Compte du Canada sont maintenant plafonnées, à l'exception de tout intérêt payé en nature qui est ajouté au principal du prêt. De concert avec le gouvernement et CTM, des efforts sont déployés pour trouver des occasions de refinancer les obligations à l'égard de la dette de CTM exigibles en 2024 et en 2025.</p> <p>Le montant disponible sur la facilité de crédit pour la Régie reste d'un maximum de 700 millions de dollars, mais seuls 550 millions de dollars sont requis actuellement.</p>
Assister la CFUEC dans la mise en œuvre du CUGE.	Les employés de la CDEV ont assuré toutes les fonctions de gestion et d'exploitation de la CFUEC.

<p>Gérer la participation directe dans Hibernia par l'intermédiaire de la SGCH; maintenir les actifs de manière à ce qu'ils soient prêts en vue de leur éventuel dessaisissement et en maximiser la valeur dans la mesure du possible; aider le gouvernement à satisfaire à ses obligations relatives aux flux de revenus d'Hibernia.</p>	<p>Aucun fait nouveau important touchant la SGCH;</p> <p>Les produits de la SGCH ont varié en parallèle avec les prix mondiaux du pétrole;</p> <p>Détails fournis au gouvernement sur les flux de revenus liés au projet pétrolier Hibernia.</p> <p>Le bénéfice net attendu de la SGCH pour 2023 est de 75 millions de dollars, contre une prévision de 89 millions de dollars.</p>
<p>Gérer les responsabilités de la CDEV liées à la PBN et à la PABN.</p>	<p>Nous avons géré la collecte des sommes versées par les propriétaires d'Hibernia au titre de la PBN, et les responsabilités liées aux fonctions d'audit en ce qui a trait aux versements reçus aux termes de l'entente de la PBN. Les entrées brutes prévues en 2023 se chiffrent à 205 millions de dollars, contre 288 millions de dollars en 2022.</p>
<p>Gérer efficacement les activités de la CDEV.</p>	<p>La CDEV diminue le recours à des conseillers externes en raison de la croissance de son équipe de haute direction dont les compétences lui permettent de mener des activités analytiques et stratégiques en interne plus poussées plutôt que de recourir à des conseillers externes.</p> <p>Les coûts d'exploitation de base, exclusion faite des coûts des projets professionnels, devraient s'établir à 6,8 millions de dollars selon les prévisions, ce qui est supérieur aux coûts de 4,3 millions de dollars de 2022 en raison d'une hausse de 1,5 million de dollars des coûts liés à la main-d'œuvre à la suite des embauches au sein de la haute direction et d'employés de rang intermédiaire, et de l'augmentation de 0,6 million de dollars des coûts d'occupation après le déménagement nécessaire des bureaux de la CDEV à Toronto et l'ajout d'un bureau satellite à Ottawa;</p> <p>La CDEV fonctionne avec une petite équipe efficace.</p>

Assister le gouvernement dans la mise en place de nouvelles sociétés.	Le FCC a été mis en place pour réaliser des placements selon une entente-cadre provisoire négociée avec Investissements PSP et son équipe de gestion aux termes d'ententes de détachement;  La CDEV a négocié et a signé avec Investissements PSP et Gestion d'actifs FCC une EGA visant la gestion des investissements et la gestion des activités du FCC;
Mettre en place des initiatives prescrites	La CDEV a publié son premier rapport du GIFCC (2022) en juillet 2023.

**CTM**

Depuis son acquisition jusqu'à la fin de 2023, CTM aura dépensé plus de 28 milliards de dollars (à l'exclusion des coûts de financement) pour le projet. Notre objectif, ainsi que celui du conseil d'administration et de la direction de CTM, est de mener à bien le projet en toute sécurité, au moindre coût et aussi rapidement que possible. L'estimation des coûts (y compris les coûts de financement) est passée de 30,9 milliards de dollars à 34,2 milliards de dollars depuis le dépôt de notre précédent plan, et la date prévue d'achèvement des travaux mécaniques a été reportée, passant du quatrième trimestre de 2023 au milieu du deuxième trimestre de 2024. D'ici la fin de 2023, il ne restera que les derniers kilomètres de la construction du pipeline à achever et l'approbation réglementaire à obtenir avant de mettre en service le pipeline. La direction de CTM travaille avec diligence à résoudre tous les problèmes restants.

*Soldes des emprunts prévus au 31 décembre 2023 compte tenu des paiements d'intérêts en nature :*

Facilité de crédit à l'acquisition (Compte du Canada)	4,7 milliards \$
Facilité de crédit à la construction (Compte du Canada)	12,2
Emprunt commercial syndiqué (garanti par le gouvernement)	<u>15,9</u>
<b>Total</b>	<b>32,8 \$</b>

## **5.0 OBJECTIFS ET STRATÉGIES DE LA CDEV POUR LA PÉRIODE ALLANT DE 2024 À 2028**

Les aspects à prioriser pour 2024 et les années suivantes continueront d'inclure les éléments ci-dessous qui portent sur les secteurs d'intervention privilégiés de la société, y compris une surveillance étroite de la filiale, le renforcement du partenariat de la CDEV avec le gouvernement du Canada et l'optimisation de l'efficacité organisationnelle. La CDEV a également pour objectif général de continuer à gérer les actifs du gouvernement du Canada qui lui sont confiés dans une perspective commerciale.

En mai 2023, la ministre des Finances a écrit à la chef de la direction de la CDEV pour lui faire part des attentes concernant la réduction graduelle des charges administratives planifiées des sociétés d'État, opération qui fait partie d'un exercice plus vaste visant à réaliser des économies de plusieurs milliards de dollars dans l'ensemble de l'appareil étatique. La CDEV a entrepris un exercice visant à réduire les coûts prévus à l'horizon du plan d'entreprise 2024-2028, tout en continuant de surveiller efficacement ses diverses activités commerciales.

Les principaux aspects à prioriser sont les suivants :

- Superviser et surveiller Corporation Trans Mountain et lui fournir un soutien stratégique. Conformément au plan d'entreprise de CTM (annexe B), les objectifs clés de CTM pour l'exercice 2024 sont :
  - de poursuivre l'exploitation du réseau pipelinier Trans Mountain et du réseau de Puget existants de façon sûre et efficace;
  - de mettre en service le PARTM et de mettre en place le nouveau système de droits;
  - d'achever les travaux définitifs du PARTM, y compris le nettoyage définitif de l'emprise.
- Préparer CTM en vue d'un dessaisissement au moment approprié.
- Collaborer avec CTM dans le but de trouver ou de mettre en place d'autres sources de financement pour CTM en tenant compte du meilleur moment et de la structure d'un dessaisissement eu égard aux exigences en matière de financement et aux conditions de marché.
- Aider CTM à obtenir les ressources financières nécessaires pour achever le PARTM et le mettre en service.

- Assister la CFUEC dans la gestion de son portefeuille de prêts grâce au soutien des employés de la CDEV. Cela comprend la surveillance des prêts et la recherche de solutions aux défis auxquels font face les emprunteurs, la vente d'instruments de capitaux propres ainsi que la gestion des remboursements de prêts et des flux de trésorerie.
- Gérer la participation directe dans le champ pétrolifère Hibernia par l'entremise de notre filiale, la SGCH, avec une approche commerciale prudente. Travailler avec les responsables gouvernementaux pour aider le gouvernement à satisfaire à ses obligations relatives aux flux de revenus d'Hibernia gérés par la CDEV.
- Continuer à maintenir la SGCH sur la voie d'une vente éventuelle.
- Gérer les responsabilités de la CDEV liées à la PBN et à la PABN, y compris toute fonction d'audit et les rentrées de fonds au titre de la PBN provenant des propriétaires d'Hibernia.
- Superviser les activités et maintenir la surveillance du FCC en nommant les membres du conseil d'administration du FCC et en favorisant des interactions entre la haute direction de la CDEV et Gestion d'actifs FCC à titre de gestionnaire d'actifs pour s'assurer de la conformité à l'énoncé des principes d'investissement et à l'entente de gestion d'actifs.
- Superviser, surveiller et appuyer la mise en œuvre intégrale de la CIC d'ici 2026-2027.
- Gérer les activités de la CDEV de manière à maintenir sa capacité à exécuter toutes les tâches qui lui sont confiées de façon efficiente. Il s'agit notamment de s'assurer que les employés et la direction sont mobilisés et reçoivent une formation sur les enjeux pertinents, comme la mise en place d'une infrastructure informatique appropriée pour un environnement de travail hybride, de demeurer en communication avec les conseillers éventuels et de maintenir un niveau de liquidités suffisant pour financer les éventualités et les nouveaux projets. La direction de la CDEV s'emploiera à réduire les coûts en réponse à une lettre de la ministre, en se concentrant sur la réduction des coûts liés à son mandat de base et, dans la mesure du possible, sur la réduction des coûts liés à ses projets stratégiques demandés par le gouvernement, tout en continuant de fournir au gouvernement des conseils et un soutien efficaces à l'égard de tout projet.

## **5.1 Corporation Trans Mountain**

Veillez vous reporter à l'annexe B pour obtenir de plus amples renseignements sur les objectifs et les stratégies de rendement de CTM. CTM a pour mandat de détenir et d'exploiter le réseau pipelinier Trans Mountain et de réaliser le projet d'agrandissement connexe en temps opportun et d'une manière viable du point de vue commercial. La direction de CTM a commencé à mettre en œuvre des stratégies destinées à accroître la probabilité d'atteindre les principaux résultats suivants :

- veiller à ce que la conduite 2 et les installations qui assurent le transport de 890 000 barils de pétrole canadien par jour soient achevées conformément au budget d'investissement inclus dans le présent plan d'entreprise;
- veiller à ce que des droits justes et raisonnables soient en place au début de la mise en service du réseau pipelinier agrandi;
- veiller à ce que des occasions commerciales soient recherchées pour favoriser la pleine utilisation du réseau pipelinier dans un avenir prévisible;
- collaborer avec le gouvernement pour trouver des moyens de veiller à ce que la structure du capital soutienne des activités durables tout au long de la durée de vie des actifs;
- veiller à ce que toutes les ententes permettent une transition fructueuse de CTM au secteur privé.

CTM mettra l'accent sur une exploitation efficiente et rentable du pipeline d'une manière conforme à son programme d'environnement, de santé et de sécurité.

Estimation du coût du PARTM

Le tableau qui suit présente une comparaison des estimations du coût du projet depuis le dernier plan d'entreprise déposé.

en milliards de dollars	Plan de 2023 (janvier 2023)	Prévisions finales à l'achèvement (octobre 2023)	Variation
<b>Coûts de construction du projet (déduction faite des crédits au titre des coûts de 0,6 million de dollars)</b>	25,8 \$	29,7 \$	3,3 \$
<b>Éventualités et réserves pour risques *</b>	0,8 \$	0 \$	(0,8) \$
<b>Coûts du projet, y compris les éventualités</b>	26,6 \$	29,1 \$	2,5 \$
<b>Financement (dette et capitaux propres) **</b>	4,3 \$	5,1 \$	0,8 \$
<b>Total du coût d'installation***</b>	<b>30,9 \$</b>	<b>34,2 \$</b>	<b>3,3 \$</b>
<b>Coûts de financement décaissés****</b>	2,8 \$	3,1 \$	0,3 \$
<b>Achèvement des travaux mécaniques</b>	T4 2023	T2 2024	
<b>Date de mise en service (génération de produits)</b>	T1 2024	T2 2024	
<b>Coûts de construction en 2023</b>	7,2 \$	8,3 \$	1,1 \$
<b>Coûts de construction en 2024</b>	0,5 \$	1,9 \$	1,4 \$

\* La CDEV demande une augmentation du montant des dépenses d'investissement autorisé pour financer des coûts imprévus liés à des retards et à des difficultés.

\*\* Les coûts de financement susmentionnés sont fonction du coût en capital réglementaire de CTM qui est calculé comme suit : environ 45 % sous forme de titres de capitaux propres à 9,5 % et environ 55 % sous forme de titres d'emprunt à 4,5 %, soit un pourcentage net de 6,75 %. Ces coûts reposent sur des hypothèses réglementaires plutôt que sur des paiements en trésorerie.

\*\*\* Les principaux facteurs qui expliquent la hausse de 3,3 milliards de dollars des coûts du projet sont présentés dans le résumé du plan d'entreprise de CTM qui figure en annexe et ce montant comprend une hausse de 2,5 milliards de dollars des coûts de construction réels, majoré d'un montant de 0,8 milliard de dollars au titre de la provision supplémentaire pour les fonds utilisés pendant la construction.

\*\*\*\* Les intérêts inscrits à l'actif consolidés de CTM.

## **5.2 Financière Canada TMP Ltée et financement de CTM**

Financière Canada TMP Ltée (« Financière TMP » ou « TMP ») ne finance plus les dépenses en immobilisations de CTM. Tous les intérêts facturés par le Compte du Canada sont payés en nature et ajoutés au solde du prêt en juin et en décembre chaque année. De même, Financière TMP ajoute les intérêts payables par CTM au solde de son prêt à CTM.

Financière TMP est propriétaire de tous les capitaux propres de CTM. La valeur comptable prévisionnelle des investissements de Financière TMP au titre des capitaux propres de CTM, majorée du montant de la dette extérieure de CTM (20,5 milliards de dollars) a été établie à 38,5 milliards de dollars en date du mois de décembre 2024. Le montant prévisionnel du total de la dette en cours de CTM et de Financière TMP en date du mois de décembre 2024 s'élève à 38 milliards de dollars.

## **5.3 La Société de gestion Canada Hibernia**

L'annexe C présente de plus amples renseignements sur les objectifs et les stratégies de la SGCH. Le volume de ventes prévu de barils de pétrole de la SGCH pour 2024 est de 2,16 millions de barils alors que les prévisions pour 2023 étaient de 1,91 million de barils. Le prix du pétrole brut devrait baisser en 2024 pour se fixer à 78 \$ US le baril, alors qu'un prix de 85 \$ US le baril (prix de référence du Brent daté) avait été prévu pour 2023.

Le plan d'entreprise de 2024 de la SGCH prévoit un bénéfice net de 80 millions de dollars, soit un montant supérieur aux prévisions de 75 millions de dollars en 2023. Les produits nets tirés du pétrole brut devraient s'établir à 157 millions de dollars en 2024, comparativement aux prévisions de 147 millions de dollars en 2023. Les dividendes versés par la SGCH devraient se chiffrer à 71 millions de dollars en 2024 comparativement aux prévisions de 71 millions de dollars en 2023. Le plan d'entreprise de la SGCH suppose le maintien du statu quo en ce qui concerne la propriété et l'exploitation pendant la période visée par le plan. Les projections financières du Plan indiquent que les paiements au titre de la PBN effectués par la SGCH et les montants de la PBN reçus par la CDEV de la SGCH sont présentés en chiffres bruts, tandis que dans les états financiers consolidés, ils sont présentés en chiffres nets.

#### **5.4 Rentrées de la PNB des propriétaires du projet Hibernia**

Au cours de la période visée par le plan, les montants à recevoir ont été estimés selon les paiements prévus par la SGCH et en appliquant un facteur fondé sur sa part de la production du champ. La PBN est payable sur les principales zones de licence d'Hibernia, mais pas sur le secteur unitaire du PSH dont la SGCH détient 5,6 %.

#### **5.5 CEI**

CEI a des obligations relativement à la remise en état d'un site minier d'uranium désaffecté d'Eldorado Nuclear dans le nord de la Saskatchewan et au paiement des coûts relatifs au régime d'avantages sociaux des anciens employés. CEI est aussi une partie défenderesse dans un recours collectif en suspens intenté il y a plusieurs années dans le comté de Deloro en Ontario.

CEI continuera de payer à Cameco les coûts associés aux activités de remise en état de la mine, les frais réglementaires et les coûts relatifs au régime d'avantages sociaux des anciens employés. Les dépenses prévues pour l'exercice 2024 sont de 1 million de dollars et les dépenses pour la période entière de 2024 à 2025 visée par le plan se chiffrent à 3 millions de dollars. CEI possède des actifs de 10 millions de dollars pour payer ces coûts attendus.

#### **L'état du projet et les enjeux en suspens**

La CCSN a approuvé le renouvellement d'un permis pour les biens de Beaverlodge pour une période de deux ans se terminant en 2025, où il est prévu que tous les biens restants seront transférés au programme de contrôle institutionnel (« CI ») du gouvernement de la Saskatchewan. Le programme de CI vise à gérer et à surveiller les anciens biens miniers, libérant les entreprises de la surveillance en continu des sites où aucune mesure corrective n'est requise. Un paiement initial est effectué par la province afin d'assurer une surveillance, mais le passif environnemental et financier définitif demeure la responsabilité de la société qui fait le transfert, soit CEI.

Dans le cadre de l'audience de 2022, la CCSN a approuvé le transfert de 18 biens au début de 2023, mais ce transfert n'aura lieu que vers la fin de 2023 en raison de retards administratifs dans la province. Le transfert des autres biens devrait avoir lieu en 2025.

## **5.6 CFUEC**

Les projections financières présentées dans le plan reflètent l'annonce du gouvernement selon laquelle le CUGE n'acceptera plus les demandes de nouveaux emprunteurs. Il est prévu que le portefeuille existant durera jusqu'en 2028, année au cours de laquelle le dernier prêt pour remboursement de bons de voyage d'une compagnie aérienne viendra à échéance. Les hypothèses qui sous-tendent les projections financières reflètent le calendrier de remboursement prévu par les contrats de prêt. La CFUEC a estimé les pertes sur prêts au moment du remboursement selon le type de prêt (garanti ou non) et le type d'emprunteur, par application des normes du secteur bancaire. Les pertes sur prêts ne sont pas fondées sur les conditions de prêt actuelles. Il est à noter qu'il n'y a actuellement aucun prêt en défaut et qu'aucune perte sur prêt n'a été subie. Le cadre comptable ne reconnaît les pertes sur prêts que sur la base des coûts engagés lorsque les défauts de paiement et d'autres facteurs surviennent.

Il y a lieu de se reporter à l'annexe D pour obtenir un complément d'information. Il est à noter que les résultats financiers du CUGE ne sont pas consolidés dans les tableaux financiers de l'annexe A-2.

## **5.7 Fonds de croissance du Canada**

La CDEV surveillera la performance du FCC et de son gestionnaire d'actifs.

Tous les investissements et toutes les activités d'investissement connexes du FCC doivent être réalisés selon l'Énoncé des principes d'investissement (l'« ÉPI »).

Au cours de la période intermédiaire qui précède le moment où Gestion d'actifs FCC sera nommé à titre de gestionnaire d'actifs, un comité d'investissement provisoire supervise l'approbation des investissements et veille à ce que le portefeuille soit conforme à l'ÉPI.

Aux termes de l'EGA, le gestionnaire a les pleins pouvoirs discrétionnaires pour effectuer des investissements en conformité avec l'ÉPI. Il incombe au conseil d'administration du FCC de surveiller le rendement du gestionnaire conformément à l'EGA et à l'ÉPI, en plus de faire le suivi du rendement des investissements du portefeuille du FCC par rapport aux critères d'investissement déterminés dans l'EGA.

Le FCC concentrera ses activités d'investissement dans trois secteurs clés : les projets qui utilisent des technologies et des procédés moins matures visant à réduire les émissions dans l'ensemble de l'économie canadienne, les entreprises de technologies propres et les chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone. Les investissements devraient être réalisés parallèlement à ceux d'investisseurs du secteur privé.

Comme il en est question à la section 5 de l'annexe E, le FCC devrait prendre des engagements totalisant environ 14,5 milliards de dollars pour la période allant de 2024 à 2028, comme suit : 2024 – engagements de 2,9 milliards de dollars; 2025 – engagements de 2,9 milliards de dollars; 2026 – engagements de 2,9 milliards de dollars; 2027 – engagements de 2,9 milliards de dollars; 2028 – engagements de 2,8 milliards de dollars.

Pour obtenir plus de précisions sur les activités du FCC, il y a lieu de se reporter à l'annexe E. Les résultats financiers du FCC ne sont pas consolidés dans les tableaux financiers de l'annexe A-2.

## **5.8 Corporation d'Innovation du Canada**

On s'attend à ce que la CIC devienne à terme une société d'État mère et qu'elle dépose son propre plan d'entreprise à ce moment. La CDEV ne cesse d'améliorer la structure de ses activités afin d'accroître son efficacité, remplir son mandat et assumer tout projet qui lui est confié.

Comme il a été indiqué précédemment, l'un des objectifs de la période visée par le plan est de superviser, de surveiller et de soutenir la mise en œuvre complète de la CIC d'ici à 2026-2027.

## **5.9 Autres mandats et projets et efficacité opérationnelle**

### **Examen des actifs de l'État**

Nous demeurons disponibles et prêts à commencer l'examen des sociétés d'État ou d'autres actifs fédéraux si le gouvernement nous en fait la demande.

### **Programme fédéral de garantie de prêts pour les Autochtones**

Dans le cadre de l'Énoncé économique de l'automne 2023, il a été demandé à la CDEV de participer à l'élaboration d'un éventuel programme fédéral de garantie de prêts pour les Autochtones, qui pourrait être annoncé dans le budget de 2024.

## **5.10 Sommaire des risques et des mesures d'atténuation des risques**

La CDEV et ses filiales sont exposées à certains risques. Les risques liés à CTM, à la SGCH, à la CFUEC et au FCC sont décrits en détail dans leurs plans d'entreprise respectifs (se reporter aux annexes B, C, D et E). Les principaux risques auxquels est exposée la CDEV (non consolidée) ont trait essentiellement à la réputation de même qu'au risque de perte de valeur relatif à la valeur des actifs et des placements détenus par la CDEV.

CTM est assujettie à des risques qui pourraient occasionner des changements à ses ententes de tarification, des coûts supplémentaires, se répercuter sur les activités, créer des retards dans l'exécution des travaux de construction ou porter atteinte à la réputation. Les risques financiers comprennent le dépassement de coûts et les retards dans l'échéancier du PARTM, l'évolution de la situation du marché, les prix des marchandises, les droits et les taux d'intérêt et la conjoncture économique au Canada et à l'échelle mondiale. Jusqu'à ce que le PARTM soit mis en service, les risques non-financiers demeurent en ce qui a trait à l'achèvement du PARTM en temps voulu. Les risques non financiers comprennent notamment la productivité des entrepreneurs et la disponibilité de la main-d'œuvre, les zones de construction qui présentent des défis techniques et la productivité de l'exécution, les contraintes d'ordre archéologique et environnemental, et le respect de la sécurité (tous ces facteurs ayant une incidence sur le calendrier de construction). CTM gère ces risques au moyen d'une série de politiques et de procédures, d'activités de suivi opérationnel et d'entretien, d'assurances et d'autres ententes contractuelles, et de consultations avec des experts internes et externes. Après la réalisation des travaux mécaniques au deuxième trimestre de 2024, ces risques seront réduits ou éliminés. Le risque d'exploitation résiduel se rapportera aux efforts déployés pour assurer un démarrage efficace des activités et la réalisation de produits.

Maintenant que Financière TMP et EDC ne fournissent plus de financement à CTM, CTM est exposée à de nouveaux risques importants liés au financement et au refinancement. La limite de garantie du gouvernement, qui est actuellement de 18,5 milliards de dollars, restreint la capacité de CTM d'emprunter des fonds pour mener à bien le projet. Il est maintenant prévu qu'un financement supplémentaire sera nécessaire pour mener à bien le projet étant donné le report de la date d'entrée en service. CTM étudie les possibilités d'obtenir du financement non garanti en vue du paiement des dépenses d'investissement et des intérêts sur les prêts aux prêteurs commerciaux.

Les principaux risques auxquels est exposée la SGCH décrits à l'annexe C comprennent les risques financiers, notamment la volatilité des cours du pétrole, la volatilité du cours de change du dollar américain par rapport au dollar canadien, le risque de crédit découlant des contreparties (les acheteurs de pétrole brut et les institutions financières) ainsi que les coûts encore inconnus de son fonds d'abandon. Les principaux risques non financiers sont typiques des risques auxquels est exposé tout producteur de pétrole en mer, à savoir un forage et une production complexes, des risques liés à la sécurité et à l'environnement, des risques liés à la réglementation et d'autres risques d'exploitation comme la cybersécurité et la perte de personnel clé en raison de la taille restreinte de l'équipe de gestion.

CEI est assujettie à des obligations et ne peut obtenir des fonds additionnels. Elle s'en remet à Cameco pour gérer et budgéter les activités liées à la remise en état d'un site. Une mesure d'atténuation importante de ces risques réside dans le transfert des biens au contrôle institutionnel, ce qui aura pour effet de diminuer de façon importante les coûts de surveillance. Cependant, ces transferts ne suppriment pas complètement les obligations de CEI ayant trait à de futures incidences environnementales et les coûts financiers connexes.

L'équipe de direction de la CFUEC a élaboré un cadre d'évaluation des risques et de présentation de l'information utilisé pour gérer les risques et la présentation de l'information au conseil d'administration. Dans le contexte de ce cadre, la CFUEC et son conseil d'administration ont déterminé que le risque de crédit lié au portefeuille constituait le risque principal. Se reporter à l'annexe D pour obtenir un complément d'information.

Les placements du FCC devront être gérés au moyen d'une EGA par une équipe de gestionnaires de placements chevronnés qui dispose de cadres de gestion des risques et de placements détaillés.

L'équipe de gestion de la CDEV a été agrandie au cours du dernier exercice afin de réduire les risques d'exploitation en cas de départ d'un ou de plusieurs dirigeants clés. Une solide équipe de direction permet à la CDEV d'embaucher des membres chevronnés qui possèdent un savoir collectif pour gérer la CDEV.

## **6.0 SECTION FINANCIÈRE**

### **6.1 Aperçu financier pour l'exercice 2023**

Compte non tenu des résultats financiers de la CFUEC, du FCC ou de la CIC la CDEV prévoit un bénéfice net consolidé de 678 millions de dollars pour 2023, ce qui comprend avant tout un bénéfice de 75 millions de dollars provenant de la SGCH et un bénéfice net de 189 millions de dollars de CTM, moins les frais d'intérêt de CTM et les charges d'exploitation de la CDEV et l'élimination des intérêts nets intragroupe qui sont présentées dans les tableaux 4 et 5. Les dividendes de 2023 versés à l'État à partir de la réserve au titre de la PBN devraient se chiffrer à 170 millions de dollars et ceux versés à partir des capitaux propres, lesquels affichent à l'heure actuelle un déficit, à néant, par rapport à des dividendes de 262 millions de dollars et de 144 millions de dollars, respectivement, pour 2022. (Se reporter aux tableaux 2 et 3 ci-dessous). Les dépenses du FCC se sont établies à environ 11 millions de dollars en 2023, dont une tranche a été engagée par la CDEV. Ces coûts ont été recouverts auprès du FCC vers la fin de 2023. Les charges d'exploitation de la CIC se sont chiffrées à environ 4 millions de dollars et elles seront recouvrées par la CDEV au moment de la scission de la CIC de la CDEV.

Il y a lieu de consulter l'annexe pour les projections financières pro forma (exercice clos en décembre) (dans les tableaux suivants, les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué) :

Tableau 1 – États consolidés de la situation financière

Tableau 2 – Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Tableau 3 – États consolidés des variations des capitaux propres

Tableau 4 – États consolidés du résultat global

#### Résultats financiers et projections de la CFUEC et du FCC

Les résultats de la CFUEC sont présentés à l'annexe D, et ceux du FCC figurent à l'annexe E.

La CFUEC ne procède à aucun nouveau placement et gèrera son portefeuille d'actifs tout au long de la période visée par le plan au moyen de remboursements de prêts et de ventes d'actifs et les fonds excédentaires seront versés au gouvernement.

Dans un court laps de temps, le FCC a été en mesure d'annoncer deux investissements majeurs. Le premier investissement a été annoncé le 25 octobre 2023. Il s'agit d'un investissement de 90 millions de dollars dans une entreprise novatrice du domaine de l'énergie géothermique, Eavor Technologies Inc., établie à Calgary, qui a développé une solution technologique novatrice pour produire une source de chaleur et d'électricité de base, à la fois propre et fiable. Le deuxième investissement a été annoncé le 20 décembre 2023. Il s'agit d'un investissement de 200 millions de dollars dans la société Entropy Inc., une entreprise de Calgary qui conçoit une technologie de captage et de séquestration du carbone, auquel s'ajoute un accord d'achat de crédits carbone à prix fixe, soit le premier accord d'écoulement de crédits carbone du genre au monde. Le FCC a émis des actions privilégiées au gouvernement afin de financer ces deux investissements et les coûts de mise en place.

Les principales hypothèses se rapportant aux tableaux susmentionnés sont décrites à la section 6.3.

## **6.2 Rapports financiers trimestriels**

La CDEV publie des états financiers trimestriels, lesquels sont affichés en français et en anglais sur son site Web ([www.cdev.gc.ca](http://www.cdev.gc.ca)) dans les 60 jours suivant la fin de chaque trimestre. La CFUEC publie également ses états financiers trimestriels et annuels en anglais et en français sur son site Web ([www.ceefc-cfuec.ca](http://www.ceefc-cfuec.ca)). Le FCC publiera des états financiers individuels pour 2023 au 31 décembre 2023. Pour les périodes allant jusqu'au 30 septembre 2023, les résultats d'exploitation du FCC ont été consolidés dans les états financiers de la CDEV.

### 6.3 Commentaires, faits saillants et principales hypothèses des projections financières

États résumés du résultat net et tableaux résumés des flux de trésorerie de la CDEV (de 2023 à 2028), compte non tenu des résultats de la CFUEC, du FCC ou de la CIC :

en millions de dollars (conformément aux IFRS)	Prévisions 2023	Plan 2024	Plan 2025	Plan 2026	Plan 2027	Plan 2028
Ventes de pétrole de la SGCH (en millions de barils)	1,91	2,16	2,52	2,79	3,14	3,29
Prix par baril (en \$ CA)	115,21	103,74	103,74	103,74	103,74	103,74
Produits nets tirés du pétrole brut	147	157	180	200	225	235
Flux de trésorerie liés à l'exploitation de la SGCH	86	103	118	121	137	144
Dépenses d'investissement de la SGCH	28	32	28	31	32	33
Fonds liés à l'abandon	0	8	7	7	7	7
Dividendes de la SGCH versés à la CDEV	71	71	89	88	103	109
Rentrées de la PBN (incluant celle de la SGCH)	205	185	215	239	268	281
Charges d'intérêts de Financière TMP compte non tenu des intérêts inscrits à l'actif	766	803	842	862	872	882
Charges d'intérêts et commissions de garantie de CTM compte non tenu des intérêts inscrits à l'actif	1 175	1 602	1 575	1 514	1 444	1 365
BAIIA de CTM (IFRS)	366	1 666	2 555	2 630	2 701	2 769
Dépenses d'investissement des activités poursuivies de CTM	112	103	62	76	57	58
Dépenses d'investissement en trésorerie pour le PARTM	8 310	1 900	0	0	0	0
Dividendes de la SGCH à verser à la CDEV	75	80	88	98	112	118
Dividendes à verser à partir de la réserve au titre de la PBN (à l'exclusion de la SGCH)	173	169	196	218	245	257

#### Prévisions des produits de la SGCH et des rentrées de la PBN

Les produits de la SGCH et les rentrées de la PBN influent sur les dividendes que la CDEV verse à l'État et sont tributaires de la production de pétrole d'Hibernia, des prix du pétrole brut et des dépenses d'investissement, tous des facteurs qui échappent au contrôle direct de la SGCH ou de la CDEV. Le prix du pétrole brut fluctuera, mais il n'existe pas de moyen fiable pour prédire le prix du pétrole brut à long terme puisque le marché à terme n'est pas fluide.

Emprunts à payer au Compte du Canada et à des banques commerciales

Depuis avril 2022, Financière TMP n'est plus en mesure d'effectuer des prélèvements en trésorerie sur sa facilité de crédit à la construction et les intérêts, le cas échéant, sont payés en nature. À la clôture de l'exercice 2023, les prévisions en ce qui a trait à l'encours de la facilité à l'acquisition se chiffraient à 4,7 milliards de dollars et à celui de la facilité à la construction, à 12,9 milliards de dollars. La limite de la facilité à la construction compte tenu des intérêts payés en nature s'établit à 13,5 milliards de dollars.

D'ici à la clôture de l'exercice 2024, les emprunts de CTM auprès de banques commerciales, garantis par le Compte du Canada, devraient s'élever à au plus 17,9 milliards de dollars, plus une combinaison de facilités de crédit garanties et non garanties, conformément à la demande d'autorisation décrite dans le résumé du plan d'entreprise de CTM.

### **6.3.2 Hypothèses pour la période visée par le plan**

Le présent plan d'entreprise repose sur les hypothèses suivantes :

#### **La Corporation de développement des investissements du Canada (non consolidé)**

- 1) Charges d'exploitation – Les projections financières supposent que la direction et le conseil d'administration continuent d'assurer une gestion rigoureuse des dépenses. Les charges au titre du mandat de base (salaires, avantages sociaux, honoraires liés à l'exploitation et frais d'occupation) se sont établies en moyenne à 8 millions de dollars par année au cours de toute la période visée par le plan d'entreprise. Ce montant est supérieur à celui des années précédentes, en raison surtout des nouveaux locaux de bureaux et de la hausse des effectifs.
- 2) Dividendes – Se reporter à la section 5.2 ou à l'annexe C pour des explications sur les variations des prévisions quant aux dividendes versés par la SGCH.
- 3) Cours de change

Le cours de change utilisé par la CDEV et ses filiales est de 1,33 dollar canadien pour 1 dollar américain.

4) Rentrées de la PBN

Les estimations des rentrées de la PBN sont fonction des paiements au titre de la PBN prévus par la SGCH, ajustés selon la participation de la SGCH (8,5 %). Voir la section 5.4 plus haut.

**SGCH**

5) Produits et charges d'exploitation – Les produits et charges d'exploitation de la SGCH sont présentés en détail à l'annexe C.

**CEI**

6) Les coûts de remise en état des sites pour la période visée par le plan s'élèvent à 3 millions de dollars.

**Financière Canada TMP Ltée**

7) Les emprunts contractés auprès d'EDC portent intérêt au taux de 4,7 % par année. Étant donné le gel des prélèvements en trésorerie, les commissions d'engagement seront dorénavant de néant. Les intérêts sont payés en nature et sont ajoutés au principal. Les intérêts reçus de CTM seront utilisés pour payer les intérêts dus à EDC. Les prêts de CTM rapportent des intérêts de 5,0 % et sont également payés en nature à Financière TMP. La commission d'engagement sur la facilité de crédit pour la Régie est de 0,30 % et est payée en trésorerie.

**CTM**

8) Les produits et les charges d'exploitation de CTM devraient augmenter en 2024 du fait de la mise en service du PARTM. Le BAIIA (selon les PCGR des États-Unis) devrait croître pour atteindre environ 1,5 milliard de dollars en 2024, en supposant une mise en service au deuxième trimestre de 2024. Afin de s'assurer d'avoir des données financières comparatives à l'égard de périodes antérieures ou de groupes de comparaison, CTM prépare ses états financiers selon le référentiel comptable des entreprises réglementées aux termes des PCGR des États-Unis. La CDEV prépare ses informations financières conformément aux IFRS. Par conséquent, elle rend les informations financières de CTM conformes aux IFRS à des fins de consolidation. La CDEV présente donc les postes de l'état du résultat net ci-dessous, à la fois conformément aux PCGR des États-Unis et aux IFRS, avec les écritures d'ajustement appropriées.

**Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada**

- 9) Comme il a été mentionné précédemment, les résultats financiers de la CFUEC n'ont pas été consolidés avec ceux de la CDEV. Les projections financières de la CFUEC figurent à l'annexe D.

en millions de dollars	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Prêts</b>	2 397	2 341	1 736	1 736	–
<b>Produits</b>	86	80	35	21	5
<b>Provision pour perte sur prêts</b>	35	–	151	–	179

**Fonds de croissance du Canada**

- 10) Le FCC prévoit des engagements de 2,9 milliards de dollars et des déploiements de capitaux de 1,2 milliard de dollars en 2024. Selon Gestion d'actifs FCC, à titre de gestionnaire d'actifs du FCC, les coûts d'exploitation estimés s'établiront à environ 35 millions de dollars en 2024.

**6.4 Budget d'investissement**

La CFUEC, Financière TMP et CEI n'exercent pas d'activités hautement capitalistiques et ne requièrent aucune dépense d'investissement pour du matériel ou pour d'autres acquisitions au cours de l'exercice 2023. La CDEV a conclu un contrat de location de bureaux à Toronto et un à Ottawa d'une durée de sept ans pour un montant total de 3 millions de dollars.

La SGCH autofinance ses dépenses d'investissement, mais sa capacité à influencer les engagements d'investissement qu'elle doit prendre est limitée, sa participation dans le projet pétrolier Hibernia étant de 8,5 %. Les projets sont entrepris sur la base du rendement commercial comme décidé par les propriétaires aux participations majoritaires.

Le FCC prévoit des engagements de 2,9 milliards de dollars auprès d'entités émettrices en 2024. Les résultats financiers du FCC ne sont pas consolidés dans les états financiers de la CDEV bien que les dépenses d'investissement soient présentées dans le plan d'entreprise de la CDEV ci-après.

Étant donné que la CIC ne devrait pas être transférée de la CDEV en 2024, nous avons inclus des coûts de mise en place additionnels de 300 000 \$ au titre de la CIC qui seront engagés en 2024. Ce montant sera financé par un prêt interentreprises provenant de la CDEV. Tous les fonds avancés à la CIC seront remboursés par la CIC à la CDEV lorsque la CIC recevra son financement du gouvernement.

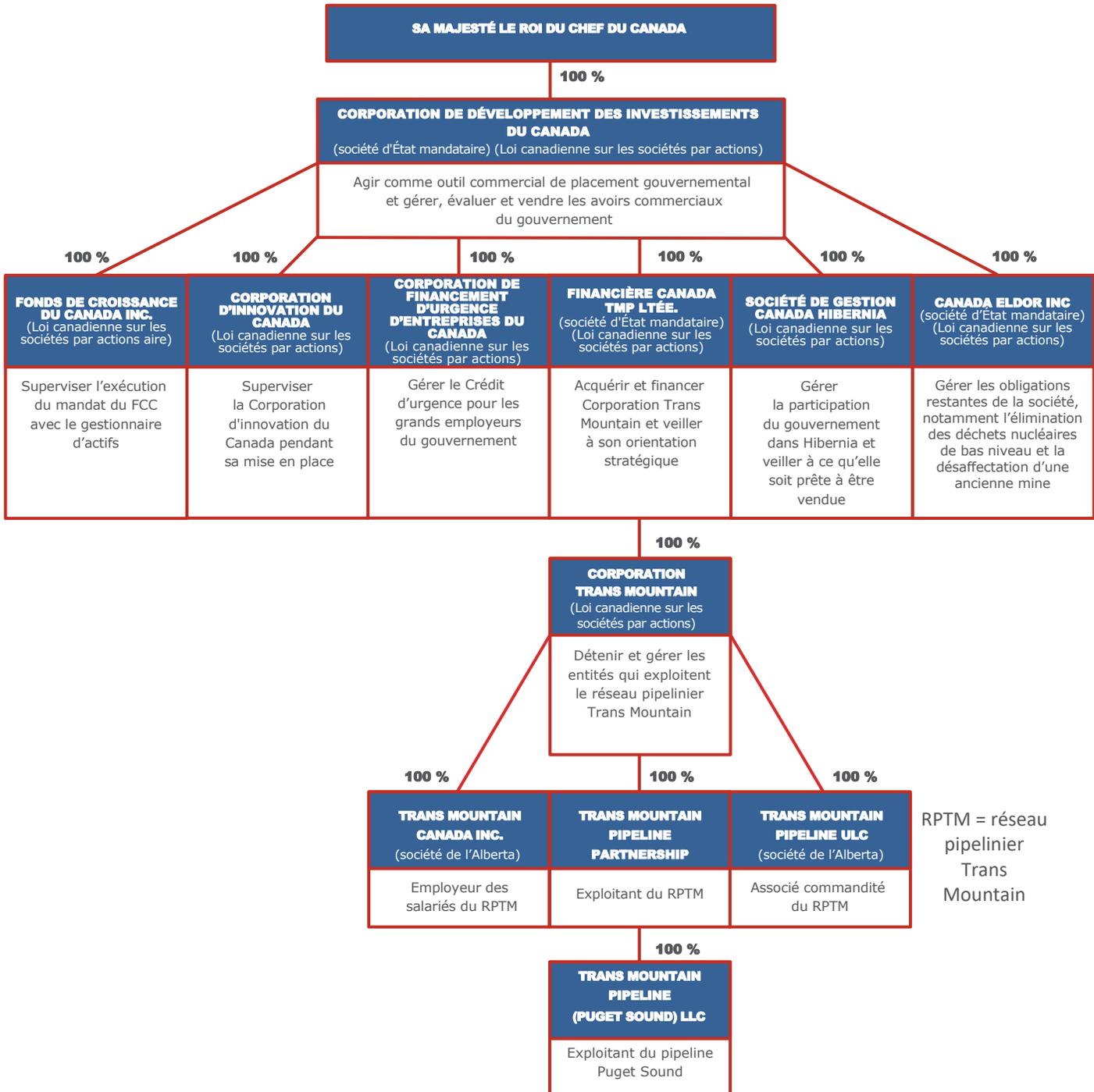
Le budget d'investissement total pour 2024, y compris les intérêts inscrits à l'actif, se chiffre à 6,3 milliards de dollars.

**Sommaire des dépenses d'investissement**

<b>en millions de dollars</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>
<b>CTM – coûts de construction du PARTM</b>	1 900	0	0	0	0
<b>CTM – fonds pour éventualités</b>	1 000				
<b>CTM/Financière TMP – Intérêts inscrits à l'actif (selon les IFRS)</b>	400				
<b>CTM – dépenses d'investissement de maintien</b>	103	62	76	57	58
<b>SGCH</b>	32	28	31	32	33
<b>CIC</b>	0,3				
<b>CFUEC (données non consolidées dans les annexes ci-jointes)</b>	–	–	–	–	–
<b>FCC (données non consolidées dans les annexes ci-jointes)</b>	2 900	2 900	2 900	2 900	2 830
<b>Total (données consolidées de la CDEV avec la CFUEC et le FCC)</b>	<b>6 335</b>	<b>2 990</b>	<b>3 007</b>	<b>2 989</b>	<b>2 921</b>

ANNEXE A-1 – ORGANIGRAMME ET CONSEIL D'ADMINISTRATION

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA



Pour assurer une communication efficace avec le gouvernement et le public, la Corporation s'appuie sur le plan d'entreprise, le résumé du plan d'entreprise, le rapport annuel et les rapports trimestriels intermédiaires, ainsi que sur son site Web et une assemblée publique annuelle. Des réunions sont également tenues, au besoin, avec la ministre des Finances et d'autres représentants du gouvernement du Canada.

**Conseil d'administration**

<p><b>Stephen Swaffield, MBA</b> Président du conseil de la CDEV Président de CarbEx Consulting Inc. Whistler (Colombie-Britannique)</p>	<p><b>Dwight Ball</b> <sup>3)</sup> Administrateur Deer Lake (Terre-Neuve-et-Labrador)</p>
<p><b>Alicia Damley, CFA, CPA, CA</b> <sup>1), 2)</sup> Administratrice Université de Toronto Manhattan Graphics Center Chef de l'information et gestionnaire de portefeuille, Aarya Capital New York (New York)</p>	<p><b>Jennifer Reynolds, MBA</b> <sup>3)</sup> Chef de la direction Women Corporate Directors Foundation Toronto (Ontario)</p>
<p><b>Sandra Rosch, MBA</b> <sup>1), 2)</sup> Vice-présidente directrice et administratrice Labrador Iron Ore Royalty Corporation Toronto (Ontario)</p>	<p><b>Sean Strickland, B.A.</b> <sup>1), 2), 3)</sup> Directeur exécutif Syndicats des métiers de la construction du Canada Waterloo (Ontario)</p>
<p><b>Elizabeth Wademan, CFA, ICD.D</b> Administratrice, présidente et chef de la direction de la CDEV Toronto (Ontario)</p>	

Le conseil de la CDEV se compose de trois comités : 1) le comité d'audit présidé par Alicia Damley, 2) le comité de mise en candidature et de gouvernance présidé par Sandra Rosch et 3) le comité des ressources humaines présidé par Jennifer Reynolds.

<b>Administrateur/ Administratrice</b>	<b>Date initiale de nomination</b>	<b>Échéance du mandat</b>
Dwight Ball	14 février 2023	13 février 2027
Jennifer Reynolds	1 <sup>er</sup> juillet 2015	30 juin 2026
Sandra Rosch	1 <sup>er</sup> juillet 2015	30 juin 2026
Stephen Swaffield	14 décembre 2017	24 mars 2027
Alicia Damley	15 décembre 2023	15 décembre 2027
Sean Strickland	16 décembre 2022	15 décembre 2026

C'est avec regret que nous avons appris le décès de Robert Wener en 2023. M. Wener était administrateur et président du comité d'audit.

**Équipe de direction de la CDEV**

<b>Elizabeth Wademan</b> Présidente et chef de la direction	
<b>Al Hamdani</b> Vice-président exécutif et directeur général des affaires	<b>Carlos Gallardo</b> Chef de la direction financière
<b>Tess Lofsky</b> Avocate générale et secrétaire générale	<b>Zoltan Ambrus</b> Vice-président et entièrement détaché à la CFUEC en tant que président de la CFUEC
<b>Thomas Chanzy</b> Vice-président et chef des communications et des affaires publiques	<b>Russ Wenman</b> Vice-président et chef des services de mise en œuvre et de conseil en financement

Composition des conseils d'administration de la CDEV, de ses filiales et de ses comités

Membres	CDEV				SCGH			CHHC Oil Ltd.	CFUEC		Financière TMP	Canada Eldor	FCC	CIC
	Conseil d'administration	Comité d'audit	Comité des ressources humaines et de la rémunération	Comité de mise en candidature et de gouvernance	Conseil d'administration	Comité d'audit	Comité des ressources humaines et de la rémunération	Conseil d'administration	Conseil d'administration	Comité d'audit	Conseil d'administration	Conseil d'administration	Conseil d'administration	Conseil d'administration
Steve Swaffield	Président											X	X	
Sandra Rosch	X	X		Présidente					Présidente	X				
Jennifer Reynolds	X		Présidente		X	X	Présidente		X					
Alicia Damley	X	Présidente		X	X	Présidente								
Sean Strickland	X	X	X	X	X	X								
Dwight Ball	X		X		Président	X	X							
Elizabeth Wademan	X										X	X	X	X
Jim McArdle									X					
Nathalie Bernier									X	Présidente				
Barry Pollock									X	X				
Zoltan Ambrus									X					
Carlos Gallardo											X	X		
Al Hamdani									X		X	X		
Anita Tonn					X			X						

Membres	Corporation Trans Mountain				
	Conseil d'administration	Comité d'audit et des finances	Comité de l'environnement, de la santé, de la surveillance et des relations avec les Autochtones	Comité des ressources humaines, de la rémunération, des mises en candidature et de gouvernance	Comité de surveillance du projet d'investissement
Bill Downe (président du conseil, siège d'office aux comités)	Président	X	X	X	X
Dawn Farrell	X				
Harold Calla	X	X			
Brian Ferguson	X	Président	X		X
Carol Anne Hilton	X			X	X
Patricia Koval	X	X		X	
Stanley Marshall	X				Président
Marie-José Nadeau	X			Présidente	
Chris Forbes (sous-ministre des Finances, siège d'office)	X	X			
Sandra Stash	X		Présidente		X
Steve Swaffield	X	X	X		X
Elizabeth Wademan	X			X	

Conformément aux chartes des comités du conseil, il importe de noter ce qui suit :

*Énoncé de mission – comité d'audit de la CDEV*

Le comité d'audit du conseil d'administration (le « comité d'audit ») de la société a pour objet d'appuyer le conseil d'administration dans son rôle de surveillance relatif à l'intégrité des états financiers de la société, au respect par la société de toutes les dispositions législatives et réglementaires, aux compétences, à l'indépendance et à la performance des auditeurs externes de la société, aux contrôles internes de la société et aux normes d'intégrité et de déontologie de la société, et d'accomplir les autres tâches prévues dans la présente charte ainsi que celles autrement déléguées au comité d'audit par le conseil d'administration.

*Énoncé de mission – comité de mise en candidature et de gouvernance de la CDEV*

Le comité de mise en candidature et de gouvernance (le « comité ») du conseil d'administration de la société a pour objet d'appuyer le conseil d'administration a) en lui recommandant une politique, des lignes directrices et des procédures en matière de gouvernance, en lui présentant des recommandations qui favoriseront son efficacité; b) en formulant des recommandations sur la composition et la structure des comités du conseil d'administration et des conseils d'administration des filiales de la société; et c) en accomplissant les autres tâches prévues dans la présente charte ainsi que celles autrement déléguées au comité par le conseil d'administration. Le comité vient en aide aux conseils d'administration des filiales de la société sur des questions similaires à la demande de ces derniers.

*Énoncé de mission – comité des ressources humaines de la CDEV*

Le comité des ressources humaines et de la rémunération (le « comité ») du conseil d'administration de la société a pour objet d'aider le conseil d'administration a) en veillant au respect du code (des codes) de déontologie de la société et des lignes directrices et règles connexes; b) en donnant des conseils sur la succession du président du conseil, des administrateurs, du président et chef de la direction et de la haute direction; c) en donnant des conseils sur la stratégie, les politiques et les pratiques en matière de ressources humaines de la société, et d) en accomplissant les autres tâches prévues dans la présente charte ainsi que celles autrement déléguées au comité par le conseil d'administration. Le comité vient en aide aux conseils d'administration des filiales de la société sur des questions similaires à la demande de ces derniers.

### *Réunions*

Les membres du conseil d'administration de la CDEV et de la SGCH, ainsi que les membres des divers comités du conseil se réunissent à quatre occasions principales pendant l'année. La CDEV tient également trois réunions du conseil pour approuver les états financiers trimestriels. S'il y a lieu, d'autres réunions peuvent avoir lieu sur une base ponctuelle. Le taux de présence aux réunions est très élevé, et les quelques cas d'absences sont dus à d'autres engagements. Le conseil de CTM se réunit séparément et se compose de quatre comités. Les administrateurs de CTM sont nommés pour un mandat d'un an, mais il n'existe pas de limite quant au renouvellement de leur mandat. Le conseil d'administration de la CFUEC tient des réunions en complément des réunions tenues par la CDEV et tient également des réunions exceptionnelles pour discuter des enjeux qui touchent son portefeuille.

### *Gestion des risques*

Chacun des conseils d'administration de la CDEV et de ses filiales est responsable de la gestion de ses risques d'entreprise. Sur une base annuelle et au besoin en raison d'une modification des risques, la direction rend compte à chacun des conseils d'administration des risques de chaque société et de toute mesure d'atténuation prise pour réduire l'incidence desdits risques. Le conseil d'administration de la CDEV reçoit des sommaires des rapports de risque pour chacune de ses filiales.

### *Composition des conseils d'administration des filiales*

Le conseil d'administration de la SGCH est exclusivement constitué d'administrateurs de la CDEV. Financière TMP et CEI sont exclusivement constituées de membres de la direction de la CDEV. Le président du conseil est nommé par les conseils d'administration respectifs. Les administrateurs de CTM sont nommés par le conseil d'administration de la CDEV. Bien qu'elle n'y soit pas tenue, la CDEV consultera le gouvernement sur la composition du conseil d'administration de CTM. La CDEV a le droit de nommer d'autres administrateurs et, habituellement, elle consulte le président du conseil de CTM. Le conseil d'administration de la CFUEC est constitué de deux administrateurs de la CDEV, de trois administrateurs indépendants, de la présidente et chef de la direction de la CDEV et du président et chef de la direction de la CFUEC. Le conseil du FCC est actuellement constitué du président du conseil de la CDEV et du président et chef de la direction de la CDEV.

## ANNEXE A-2 – ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS PRO FORMA DE LA CDEV POUR LES EXERCICES ALLANT DE 2022 À 2028

Tableau 1 – États consolidés pro forma de la situation financière

en millions de dollars (31 décembre)

	Chiffres réels 2022	Plan 2023	Prévisions 2023	Plan 2024	Plan 2025	Plan 2026	Plan 2027	Plan 2028
<b>Actifs</b>								
<b>Actifs courants</b>								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	309,9	303,9	305,5	405,2	279,2	324,5	386,8	453,9
Placements à court terme	31,6	–	31,6	31,6	31,6	31,6	31,6	31,6
Clients et autres débiteurs	160,5	104,1	190,3	197,6	277,6	283,3	291,0	299,2
Autres actifs courants	29,1	30,7	25,8	27,0	27,0	29,2	32,5	35,8
	531,2	438,7	553,3	661,4	615,5	668,7	741,8	820,5
<b>Actifs non courants</b>								
Immobilisations corporelles (note 1)	23 904,2	32 590,8	34 434,1	35 616,9	34 816,3	34 029,6	33 230,7	32 429,4
Goodwill	1 015,9	1 015,9	–	–	–	–	–	–
Placements détenus au titre d'obligations futures	149,9	152,2	155,6	162,7	172,0	177,0	184,2	191,8
Trésorerie soumise à des restrictions	87,2	87,2	15,5	15,5	15,5	15,5	15,5	15,5
Placements soumis à des restrictions	90,5	105,6	105,4	131,5	158,4	186,2	214,3	243,2
Autres actifs	325,7	258,6	292,0	278,9	239,2	199,4	159,7	119,9
	25 573,3	34 210,3	35 002,6	36 205,5	35 401,5	34 607,7	33 804,4	32 999,7
	<b>26 104,5</b>	<b>34 648,9</b>	<b>35 555,9</b>	<b>36 866,9</b>	<b>36 016,9</b>	<b>35 276,4</b>	<b>34 546,2</b>	<b>33 820,2</b>
<b>Passifs et capitaux propres</b>								
<b>Passifs courants</b>								
Fournisseurs et autres crédateurs	1 144,2	826,3	976,9	440,7	68,0	73,5	71,0	78,3
Partie courante des emprunts	7 199,2	15 200,0	16 130,3	18 521,9	17 630,2	16 627,6	15 487,8	14 202,1
Impôt sur le résultat à payer	–	1,3	–	–	–	–	–	–
Autres passifs courants	128,6	148,3	79,7	6,7	(59,7)	4,8	4,8	4,7
	8 472,0	16 175,9	17 186,8	18 969,3	17 638,5	16 705,9	15 563,6	14 285,1
<b>Passifs non courants</b>								
Emprunts à payer à des sociétés liées	16 127,6	16 957,6	16 956,7	17 697,0	18 614,5	18 614,5	18 614,5	18 614,5
Intérêts à payer sur la dette à long terme	36,8	–	–	105,9	–	364,4	803,3	1 252,0
Impôt sur le résultat différé	624,2	685,3	695,0	675,0	698,7	760,6	857,5	990,8
Provision au titre des obligations de démantèlement	502,8	507,2	641,2	651,6	662,4	673,4	684,8	696,4
Provision au titre de la remise en état d'un site	2,8	1,6	1,9	0,0	–	–	–	–
Obligation au titre des prestations définies	51,5	51,9	58,3	58,3	58,2	58,2	58,2	58,0
Autres passifs non courants (note 1)	111,3	128,0	124,8	152,4	176,6	200,4	234,8	260,0
	17 457,0	18 331,6	18 477,8	19 340,3	20 210,4	20 671,5	21 253,0	21 871,6
<b>Capitaux propres</b>								
Capital social	–	–	–	–	–	–	–	–
Surplus d'apport	603,3	603,3	603,3	603,3	603,3	603,3	603,3	603,3
Réserve au titre de la PBN	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5
Déficit accumulé	(483,0)	(517,1)	(765,8)	(2 098,4)	(2 486,4)	(2 754,0)	(2 922,1)	(2 987,1)
Cumul des autres éléments du résultat global	49,7	49,7	48,4	47,0	45,7	44,3	43,0	41,8
	175,5	141,4	(108,7)	(1 442,6)	(1 832,0)	(2 100,9)	(2 270,4)	(2 336,5)
	<b>26 104,5</b>	<b>34 648,9</b>	<b>35 555,9</b>	<b>36 867,0</b>	<b>36 016,9</b>	<b>35 276,3</b>	<b>34 546,2</b>	<b>33 820,2</b>

Note 1 – Les actifs au titre de droits d'utilisation et les intérêts inscrits à l'actif sont inclus dans les immobilisations corporelles et les obligations locatives sont incluses dans les autres passifs.

Note 2 – Se reporter aux annexes B et C pour les états financiers de CTM et de la SGCH.

Tableau 2 – Tableaux consolidés pro forma des flux de trésorerie  
en millions de dollars (31 décembre)

	Chiffres réels 2022	Plan 2023	Prévisions 2023	Plan 2024	Plan 2025	Plan 2026	Plan 2027	Plan 2028
<b>Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :</b>								
<b>Activités d'exploitation</b>								
Bénéfice net (perte nette)	210,7	16,9	(282,8)	(1 261,6)	(339,0)	(184,6)	(70,1)	39,0
Ajustements								
Épuisement et amortissement	129,4	138,4	140,1	636,3	911,5	915,3	920,0	922,7
Perte à la décomptabilisation	1,3	–	–	–	–	–	–	–
Produit d'assurance	(27,2)	–	–	–	–	–	–	–
Charge d'impôt sur le résultat	114,4	31,5	104,4	28,5	38,0	41,0	49,3	48,7
Produits d'intérêts	(22,7)	(9,3)	(11,7)	(11,4)	(9,5)	(8,4)	(8,7)	(8,9)
Intérêts non inscrits à l'actif impayés	56,5	229,4	(0,6)	–	–	–	–	–
Dépréciation du goodwill	–	–	1 015,9	–	–	–	–	–
Désactualisation des provisions	15,0	9,7	16,7	11,6	11,9	12,2	12,5	12,8
Variation nette des prestations définies	5,5	–	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)
Variation de la provision au titre de la remise en état d'un site	(0,6)	–	–	–	–	–	–	–
Impôt sur le résultat différé	–	61,5	–	(20,1)	23,5	61,8	96,8	133,1
Intérêts liés au compte du Trésor (abandon)	–	–	–	–	–	–	–	–
Paiement au titre des obligations locatives	–	(4,8)	(2,5)	(5,2)	–	–	–	–
Coûts relatifs au démantèlement	–	–	–	–	(3,1)	(3,1)	(3,4)	(4,6)
Intérêts reçus	22,7	9,2	12,1	11,5	9,6	8,5	8,8	9,0
Provisions réglées	(2,7)	(1,2)	(1,3)	(1,0)	(2,0)	0,0	–	–
Impôt sur le résultat payé	(44,4)	(30,9)	(28,7)	(28,8)	(39,9)	(43,3)	(52,6)	(52,1)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	458,0	450,4	961,6	(640,1)	601,0	799,4	952,5	1 099,8
	39,3	(66,6)	54,2	(574,0)	(100,5)	472,7	476,2	493,2
	<b>497,3</b>	<b>383,8</b>	<b>1 015,8</b>	<b>(1 214,1)</b>	<b>500,5</b>	<b>1 272,1</b>	<b>1 428,7</b>	<b>1 593,0</b>
<b>Activités de financement</b>								
Produit du financement par des tiers	9 944,0	8 397,5	8 890,0	2 849,6	–	–	–	–
Remboursement de titres d'emprunt	(1 595,0)	–	–	–	(448,1)	(1 001,7)	(1 139,8)	(1 286,7)
Frais d'émission de titres d'emprunt	(2,6)	–	(12,8)	–	–	–	–	–
Dividendes versés	(414,0)	(51,0)	–	(71,0)	(49,0)	(83,0)	(98,0)	(104,0)
Rentrées de la PBN	261,9	181,4	172,6	166,3	194,9	215,8	244,2	257,1
Dividendes liés à la PBN	–	(181,4)	(172,6)	(166,3)	(194,9)	(215,8)	(244,2)	(257,1)
Remboursements versés au titre de la PBN	(5,9)	–	(5,0)	–	–	–	–	–
Paiement au titre des obligations locatives	(60,0)	(3,5)	(3,9)	(4,2)	(4,2)	(4,2)	(4,2)	(4,2)
	<b>8 128,4</b>	<b>8 343,0</b>	<b>8 868,4</b>	<b>2 774,4</b>	<b>(501,3)</b>	<b>(1 088,9)</b>	<b>(1 242,0)</b>	<b>(1 395,0)</b>
<b>Activités d'investissement</b>								
Retrait du compte du Trésor	–	–	3,0	–	–	2,0	–	–
Acquisition d'immobilisations corporelles	(8 605,3)	(8 714,2)	(9 832,0)	(1 426,6)	(91,2)	(108,7)	(90,3)	(92,9)
Produit d'assurance	24,5	–	–	–	–	–	–	–
Acquisition de placements soumis à des restrictions	(16,2)	(15,2)	(9,0)	(26,3)	(26,9)	(27,5)	(28,2)	(28,8)
Autres variations	(20,3)	(3,4)	(50,6)	(7,6)	(7,1)	(4,7)	(6,9)	(7,1)
	<b>(8 617,3)</b>	<b>(8 732,8)</b>	<b>(9 888,5)</b>	<b>(1 460,5)</b>	<b>(125,3)</b>	<b>(138,9)</b>	<b>(125,4)</b>	<b>(128,9)</b>
Incidence des fluctuations des cours de change sur la trésorerie	2,0	–	–	–	–	–	–	–
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	10,4	(6,0)	(4,4)	99,7	(126,0)	44,3	61,3	69,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	299,5	309,9	309,9	305,5	405,3	279,2	323,5	384,8
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>309,9</b>	<b>303,9</b>	<b>305,5</b>	<b>405,3</b>	<b>279,2</b>	<b>323,5</b>	<b>384,8</b>	<b>453,9</b>

**Tableau 3 – États consolidés pro forma des variations des capitaux propres**  
en millions de dollars (31 décembre)

	Chiffres réels <u>2022</u>	Plan <u>2023</u>	Prévisions <u>2023</u>	Plan <u>2024</u>	Plan <u>2025</u>	Plan <u>2026</u>	Plan <u>2027</u>	Plan <u>2028</u>
<b>Capital social</b>								
Solde à l'ouverture et à la clôture de l'exercice	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Surplus d'apport</b>								
Solde à l'ouverture et à la clôture de l'exercice	603,3	603,3	603,3	603,3	603,3	603,3	603,3	603,3
<b>Réserve au titre de la PBN</b>								
Solde à l'ouverture de l'exercice	19,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5
Provision	(5,9)	–	–	–	–	–	–	–
Rentrées de la PBN	261,9	180,2	172,6	168,9	196,9	218,3	245,3	257,1
Dividendes versés	(270,0)	(180,2)	(172,6)	(168,9)	(196,9)	(218,3)	(245,3)	(257,1)
Solde à la clôture de l'exercice	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5
<b>Déficit accumulé</b>								
Solde à l'ouverture de l'exercice	(549,7)	(483,0)	(483,0)	(765,8)	(2 098,4)	(2 486,4)	(2 754,0)	(2 922,1)
Bénéfice net (perte nette)	210,7	16,9	(282,8)	(1 261,6)	(339,0)	(184,6)	(70,1)	39,0
Dividendes versés	(144,0)	(51,0)	–	(71,0)	(49,0)	(83,0)	(98,0)	(104,0)
Solde à la clôture de l'exercice	(483,0)	(517,1)	(765,8)	(2 098,4)	(2 486,4)	(2 754,0)	(2 922,1)	(2 987,1)
<b>Cumul des autres éléments du résultat global</b>								
Solde à l'ouverture de l'exercice	2,9	49,7	49,7	48,4	47,0	45,7	44,3	43,0
Autres éléments du résultat global	46,9	–	(1,3)	(1,3)	(1,3)	(1,3)	(1,3)	(1,1)
Solde à la clôture de l'exercice	49,7	49,7	48,4	47,0	45,7	44,3	43,0	41,8
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>175,5</b>	<b>141,4</b>	<b>(108,7)</b>	<b>(1 442,6)</b>	<b>(1 832,0)</b>	<b>(2 100,9)</b>	<b>(2 270,4)</b>	<b>(2 336,5)</b>

Tableau 4 – États pro forma consolidés du résultat global

en millions de dollars (31 décembre)

	Chiffres réels 2022	Plan 2023	Prévisions 2023	Plan 2024	Plan 2025	Plan 2026	Plan 2027	Plan 2028
<b>Produits</b>								
Produits tirés du transport	605,4	611,8	667,9	2 135,9	3 215,4	3 283,8	3 376,4	3 475,2
Produits nets tirés du pétrole brut	223,4	190,8	162,8	172,9	198,6	220,2	247,5	259,3
Produits locatifs	67,1	70,3	71,3	61,8	57,4	56,9	56,3	55,7
Autres produits	45,9	4,8	4,8	4,8	4,0	3,9	3,6	3,3
	941,7	877,7	906,8	2 374,5	3 474,6	3 563,9	3 683,0	3 792,7
<b>Charges</b>								
Épuisement et amortissement	129,4	138,4	140,1	636,3	911,5	915,3	920,0	922,7
Charges d'exploitation des pipelines	193,1	168,6	170,1	324,0	378,9	382,5	400,1	418,8
Exploitation, transport et commercialisation du pétrole brut	29,2	26,7	26,0	28,7	28,8	31,0	29,4	32,7
Dépréciation du goodwill			1 015,9					
Salaires et avantages du personnel	97,1	106,9	115,3	173,2	173,8	174,4	175,1	178,9
Honoraires	17,4	32,1	24,3	33,4	54,9	7,9	7,8	7,8
Perte sur décomptabilisation	1,3	–	–	–	–	–	–	–
Autres charges	1,9	48,6	40,5	129,5	132,6	136,3	134,9	138,6
	469,2	521,2	1 532,1	1 325,2	1 680,5	1 647,5	1 667,2	1 699,4
<b>Charges financières</b>								
Charges d'intérêts	155,1	254,8	(417,9)	2 310,8	2 076,5	2 000,5	1 942,1	1 874,7
Produits d'intérêts	(22,7)	(18,0)	(20,2)	(19,9)	(16,8)	(14,2)	(14,8)	(15,1)
Désactualisation	15,0	9,8	(14,2)	11,7	12,0	11,9	12,5	12,8
	147,4	246,6	(452,3)	2 302,5	2 071,6	1 998,3	1 939,9	1 872,4
<b>Bénéfice net (perte nette) avant impôt sur le résultat</b>	<b>325,1</b>	<b>109,9</b>	<b>(173,0)</b>	<b>(1 253,2)</b>	<b>(277,5)</b>	<b>(81,9)</b>	<b>76,0</b>	<b>220,9</b>
<b>Impôt sur le résultat</b>								
Exigible	41,5	31,5	29,2	28,5	38,0	41,0	49,3	48,7
Différé	72,9	61,5	80,5	(20,1)	23,5	61,8	96,8	133,1
	114,4	93,0	109,8	8,4	61,5	102,8	146,1	181,9
<b>Bénéfice net (perte nette)</b>	<b>210,7</b>	<b>16,9</b>	<b>(282,8)</b>	<b>(1 261,6)</b>	<b>(339,0)</b>	<b>(184,6)</b>	<b>(70,1)</b>	<b>39,0</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>								
Écart de conversion	15,8	–	–	–	–	–	–	–
Réévaluations des obligations au titre des prestations définies	31,1	–	(1,3)	(1,3)	(1,3)	(1,3)	(1,3)	(1,1)
Total des autres éléments du résultat global	46,9	–	(1,3)	(1,3)	(1,3)	(1,3)	(1,3)	(1,1)
<b>Résultat global</b>	<b>257,6</b>	<b>16,9</b>	<b>(284,2)</b>	<b>(1 262,9)</b>	<b>(340,3)</b>	<b>(186,0)</b>	<b>(71,5)</b>	<b>37,9</b>

**ANNEXE A-3 – RÉSULTATS PRÉVUS POUR 2024 ET PAR LA SUITE**

Résultats attendus	Indicateurs ou cibles de performance	Cible(s)	Résultats de 2023 (exercice précédent)
<b>Résultats à court terme (deux prochaines années)</b>			
Soutenir la CFUEC dans ses diverses activités, y compris l'administration et le suivi des prêts et le financement des prélèvements sur les prêts.	Administration de la CFUEC et gestion des remboursements de prêts. Percevoir les intérêts conformément aux contrats.	Suivi à faire.	Les employés de la CDEV ont assumé des fonctions pour la CFUEC dans les délais prévus.
La SGCH va continuer de gérer ses activités de façon efficiente.	La SGCH participera activement aux réunions de la direction de la SEDH et soumettra des idées liées à la mise en valeur, vendra du pétrole brut au prix du marché et financera les dépenses d'investissement.	La SGCH prévoit un bénéfice net de 80 millions de dollars pour 2024.	Bénéfice net prévu de 75 millions de dollars pour 2023
CTM fera l'exploitation du réseau pipelinier Trans Mountain de façon efficiente.	Nous évaluerons le rendement en fonction des produits et des charges d'exploitation selon la performance financière prévue.	BAIIA de 2024 de 1 665 millions de dollars	BAIIA de 179 millions de dollars prévu pour 2023 (selon les PCGR des États-Unis)
La direction de la CDEV participera à des discussions concernant les décisions stratégiques de CTM.	Participation des membres pertinents de la CDEV à toutes les réunions du conseil d'administration et des comités de CTM, et maintien d'une collaboration étroite entre la haute direction de CTM et de la CDEV.  Gestion par la CDEV des activités des professionnels en certification et d'autres conseillers du PARTM.	Participation à toutes les réunions du conseil d'administration et discussions au moins une fois par mois avec la direction de CTM.	Le président du conseil et la chef de la direction de la CDEV ont assisté à toutes les réunions.  Trois hauts dirigeants de la CDEV ont pris part à des rencontres de la direction, du comité directeur et du conseil d'administration de CTM.

<p>Gestion de la PBN.</p>	<p>Préparation de la réévaluation de l'audit le cas échéant et gestion des désaccords avec les propriétaires par la négociation ou l'arbitrage au besoin. Collaboration avec les représentants du ministère des Finances pour calculer les « Produits nets tirés de la PBN et de la PABN » devant être versés à T.-N.-L.</p>	<p>Émettre les lettres de constatations découlant de l'audit de 2017 et de 2018 et les lettres de réévaluation des audits de 2015.</p>	<p>Les audits de 2017 et de 2018 ont été réalisés comme il était prévu en 2023.</p>
<p>La CFUEC continuera d'administrer le CUGE dans le cadre du Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19.</p>	<p>Le CUGE protège efficacement les emplois au Canada, aide les entreprises canadiennes à composer avec le ralentissement économique et aide à éviter la faillite d'entreprises qui seraient viables sur le plan économique dans d'autres circonstances.</p>	<p>Suivi du portefeuille de prêts, y compris les remboursements et la perception des intérêts à temps et les calculs adéquats des remboursements.</p>	<p>Les rapports sur le portefeuille de prêts sont présentés chaque trimestre au conseil et font l'objet de mises à jour semestrielles; la priorité est maintenant mise sur la gestion du portefeuille, les remboursements de prêts et les négociations.</p>
<p>Surveiller l'exécution du FCC</p>	<p>Veiller à ce que le FCC et son gestionnaire d'actifs, Gestion d'actifs FCC, agissent selon l'entente de gestion d'actifs et l'énoncé des principes d'investissement</p>	<p>Suivi à faire</p>	<p>Une EGA a été négociée et conclue avec Investissements PSP et Gestion d'actifs FCC, ce qui comprend les processus de gouvernance et les processus d'administration et de comptabilité. Épauler le FCC dans l'établissement d'une comptabilité et d'une administration individuelles. Montant de 6 millions de dollars avancé afin d'aider à financer le développement du fonds du FCC. Annonce d'un premier investissement de 90 millions de dollars en octobre 2023. Mise sur pied du conseil d'administration du FCC.</p>

Mise en place de la CIC	Planification du lancement des programmes, de l'élaboration des structures et des politiques de gouvernance, de la nomination des membres de la haute direction et du recrutement de personnel. Ce plan d'entreprise ne confère pas à la CIC l'autorisation d'attribuer des fonds ou d'offrir des services consultatifs aux entreprises.	Suivi à faire	La filiale a été constituée en février 2023. Épauler la CIC dans l'établissement d'une comptabilité et d'une administration individuelles. Prêt d'au plus 5 millions de dollars en 2023 afin de contribuer au financement du fonds de la CIC.
<b>Résultats à moyen terme (horizon de 2 à 5 ans)</b>			
La CDEV gèrera les besoins en financement de CTM par l'entremise de la filiale Financière Canada TMP.	Financière TMP négociera les ententes de financement pour permettre à CTM de mener à bien le PARTM selon le calendrier et le budget prévus en accord avec les éventualités prises en compte dans le budget.	Financière TMP ou d'autres sources approuvées par le gouvernement fournissent des fonds à CTM pour satisfaire à ses obligations.	La CDEV a aidé à négocier une facilité de crédit garantie pour CTM avec des banques commerciales; d'autres sources de financement non garanti ont été trouvées.
CTM mettra en œuvre le plan de construction du PARTM approuvé par le conseil d'administration de CTM.	CTM mènera le projet selon le calendrier et les coûts du plan de réalisation du projet.	Coût d'installation de 34,2 milliards de dollars.	Estimation des coûts de 30,9 milliards de dollars dans le plan de 2023; Prévision dans le plan de 2024 établie à 34,2 milliards de dollars avec une mise en service au deuxième trimestre de 2024.
Établir des relations constructives avec les Autochtones éventuellement touchés par le projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain.	Collaborer avec le gouvernement pour permettre aux Autochtones de détenir des participations ou de participer d'autres manières à CTM.	CTM devra se conformer aux demandes du gouvernement concernant la participation économique des Autochtones; CTM devra respecter les ententes d'intérêt commun conclues.	La CDEV a joué un rôle essentiel dans l'élaboration de solutions possibles pour le cadre de la PEA, y compris l'embauche d'un conseiller financier et de conseillers juridiques pour analyser les structures potentielles.

<p>Achèvement réussi de la construction du projet d'agrandissement de Trans Mountain.</p>	<p>Mener à bien le projet d'agrandissement du pipeline en affichant un excellent bilan en matière de sécurité et en entretenant des relations fructueuses et constructives avec les communautés autochtones.</p>	<p>Projet achevé à la date de mise en service prévue au plan; incidents de sécurité inférieurs à la moyenne du secteur.</p>	<p>Les travaux de construction devraient être quasi achevés d'ici décembre 2023, la réalisation des travaux mécaniques et la mise en service sont prévues au deuxième trimestre de 2024.</p> <p>Au 13 janvier 2024, plus de 98 % des travaux de construction étaient achevés.</p> <p>Aucun incident de sécurité important en 2023.</p>
<p>Transfert des biens de Beaverlodge au programme de CI.</p>	<p>Préparation de la prochaine phase de transferts de biens, probablement en 2022 et en 2025.</p>	<p>18 biens transférés en 2023; 27 biens seront transférés d'ici 2025.</p>	<p>Le transfert de 18 biens est reporté en raison de retard de la part des autorités de réglementation; Attente des approbations réglementaires.</p>
<p>Poursuite de la gestion de la PBN</p>	<p>Achèvement des audits annuels en temps opportun.</p>	<p>Faire les audits dans les quatre années suivant le dépôt.</p>	<p>L'objectif est en voie d'être atteint – deux audits par année pour 2023, 2024 et 2025.</p>
<p><b>Résultats à long terme (horizon de plus de 5 ans)</b></p>			
<p>La CDEV continue de remplir son mandat d'évaluer, de gérer et de céder efficacement les biens commerciaux au nom du gouvernement du Canada.</p>	<p>La CDEV constitue la ressource principale en matière d'évaluation, de gestion et de dessaisissement d'actifs commerciaux. La CDEV fait preuve d'un excellent sens des affaires et de pratiques commerciales efficaces.</p>	<p>Suivi à faire.</p>	<p>Suivi en cours : En 2022, la CDEV a aidé le gouvernement à mettre en place deux nouveaux programmes/nouvelles filiales. Établissement de capacités internes pour conseiller le gouvernement d'une manière économique.</p>

## **ANNEXE A-4 – PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT ET CONFORMITÉ AUX EXIGENCES PRÉVUES PAR LA LOI ET AUX EXIGENCES DES POLITIQUES**

### **Priorités du gouvernement**

#### **Cadre réglementaire des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)**

Dans le rapport annuel 2020 de la CDEV, la société a publié son premier rapport sommaire sur ses pratiques liées aux critères ESG et a continué de le faire pour les exercices suivants. Conformément à l'orientation donnée par le gouvernement dans le budget 2021 encourageant les sociétés d'État à faire preuve de leadership en matière de climat, la CDEV a publié en 2023 son premier rapport sur les risques financiers liés au climat, respectant les exigences du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques (le « GIFCC »), à partir de l'année civile 2022. Ce rapport est le point de départ d'un processus progressif de présentation de l'information sur les risques climatiques dans les domaines de la gouvernance, de la gestion des risques, de la stratégie ainsi que des mesures et des objectifs. Le rapport de la CDEV a intégré ses principales filiales, y compris CTM, qui ont publié leur propre rapport ESG initial.

Pour ce qui est de la CFUEC, aux termes du CUGE, les emprunteurs étaient tenus de s'engager à publier annuellement des rapports de divulgation de l'information sur le climat conformément aux exigences du GIFCC portant notamment sur la manière dont leurs futures opérations contribueront à la durabilité environnementale et aux objectifs climatiques du pays. En juin 2023, les emprunteurs aux termes du CUGE ont publié leur troisième rapport annuel sur le climat conforme aux recommandations du GIFCC visant les rapports de phase I. Ce format doit être le même pour chacun des quatre premiers rapports de divulgation sur le climat. Le cinquième rapport se présentera sous la forme d'un rapport de phase II, comme le prévoient les recommandations du Groupe d'experts, lequel comprendra une analyse des divers scénarios visant leurs activités respectives. Deux des emprunteurs de la CFUEC sont maintenant tenus de produire ce rapport.

Le FCC a pour mandat de faire des investissements qui aideront le Canada et les sociétés canadiennes à atteindre les objectifs climatiques du pays. Il y a lieu de se reporter au plan d'entreprise du FCC pour un complément d'information.

## **Responsabilité sociale**

### *Accessibilité*

Comme le prévoient les récentes annonces du gouvernement, la CDEV et ses filiales ont approuvé et publié leur plan visant à rendre leurs activités accessibles à la population canadienne et aux employés de la CDEV. Le plan sera ainsi mis en œuvre au cours des cinq prochaines années. Un cabinet de services professionnels apportera sa collaboration. Une mise à jour des objectifs liés à l'accessibilité a été entreprise en 2023.

### *Mixité des sexes et inclusion*

En ce qui concerne l'analyse comparative entre les sexes, l'effectif de la CDEV est trop limité pour réaliser une analyse statistiquement significative sur les paramètres en matière d'emploi. L'équipe de haute direction de la CDEV reflète la pluralité des genres, le tiers de ses membres déclarant être des femmes. La composition actuelle du conseil d'administration montre un équilibre entre les hommes et les femmes, soit trois femmes et trois hommes. Pour favoriser l'inclusion, le processus d'embauche de la CDEV assure à tous les candidats qualifiés un traitement selon le mérite et sans aucun préjugé. CTM et les autres filiales ont des processus semblables. Les activités de CTM offrent des services limités au public, mais s'efforcent de tenir compte de tous les besoins.

Chaque année, le plan en matière de diversité, d'équité et d'inclusion de Trans Mountain s'affine alors que nous créons un lieu de travail qui est positif, accessible et susceptible d'être maintenu comme tel à long terme. L'objectif est de créer un environnement inclusif qui reflète les collectivités où CTM exerce ses activités. Divers éléments composent le plan annuel, allant de la formation obligatoire veillant à ce que les travailleurs se conforment aux principes de diversité et d'inclusion, à la participation des dirigeants et des cadres supérieurs à la réduction des écarts en tenant compte des différences et en garantissant des processus de sélection et d'embauche inclusifs. De nombreuses activités de sensibilisation sont planifiées chaque année pour inciter la main-d'œuvre à s'informer sur la santé mentale, l'histoire des Noirs, l'histoire des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres et queers (LGBTQ), l'histoire des Autochtones et la sensibilisation à la vérité et à la réconciliation, pour ne citer que quelques exemples.

### *Lutte contre le harcèlement*

La CDEV s'engage à créer un environnement sain et exempt de harcèlement et de violence pour tout son personnel. La CDEV a élaboré une politique à l'échelle de l'entreprise visant à :

- a) prévenir le harcèlement et la violence de tout type en milieu de travail et y réagir;
- b) traiter efficacement tout incident éventuel.

### *Un gouvernement transparent et ouvert*

Grâce aux outils de communication, la CDEV est en mesure de réaliser son mandat de manière entièrement ouverte et transparente. Selon les échéanciers exigés, la CDEV publie ouvertement ses rapports publics comme les rapports annuels et trimestriels, les résumés des plans d'entreprise, les rapports sur les examens spéciaux, les frais de voyage et d'accueil de la direction et des administrateurs et les demandes au titre de la *Loi sur l'accès à l'information*. En décembre 2022, elle a publié ses documents aux fins de l'assemblée publique annuelle. La CDEV vise à répondre de manière efficace aux demandes d'information et à traiter les préoccupations connexes de manière raisonnable dans la mesure du possible. En 2023, la CDEV a mis à jour son site Web et a procédé à un nouveau lancement

## **Gouvernance**

La CDEV a toujours accordé une grande importance à la gouvernance, qui est assurée par le conseil de la CDEV et les conseils de ses filiales.

Le conseil est chargé de la bonne gouvernance de la société et a la responsabilité globale de surveiller et de superviser la direction et les activités des entreprises, tout en exerçant son jugement indépendant pour renforcer la gestion et la responsabilité.

## **Conformité**

En plus de devoir se conformer à la *Loi sur la gestion des finances publiques* dans ses processus de présentation de l'information et de l'exploitation, la CDEV a mis en place des procédures pour s'assurer de la conformité aux lois applicables. Les principales lois sont présentées ci-dessous.

Les principaux enjeux de conformité pour la CDEV, y compris CTM, sont les suivants :

*Processus de TI et sécurité*

La CDEV fait appel à un fournisseur de services tiers pour gérer ses besoins en matière de TI et, plus précisément, ses fonctionnalités informatiques, son serveur de fichiers et son système de messagerie électronique. Ce fournisseur de services gère les ordinateurs de la CDEV et assure la surveillance et la mise à jour, le cas échéant, des antivirus, des correctifs de sécurité, des services gérés de détection et des bilans de réponse. Le réseau d'entreprise est protégé par des politiques de mots de passe actifs et surveillés et contrôlés centralement sur tous les ordinateurs de bureau et ordinateurs portatifs, ainsi que par des protocoles de sécurité pour les téléphones mobiles. Le serveur de fichiers est hébergé au centre de données de Toronto doté d'une source d'électricité de rechange redondante. Le serveur est sauvegardé toutes les heures par un système de poursuite des activités et reprise après sinistre qui permettra à la CDEV de restaurer l'ensemble de son infrastructure au moyen d'outils de visualisation de pointe advenant une défaillance ou une attaque au rançongiciel.

Le serveur est sauvegardé une fois l'an pour la postérité. Le système de courriel utilise les services Microsoft Office 365 qui comprennent une sauvegarde en temps réel. La CDEV fait également des copies de ses courriels à des fins de sauvegarde et ces copies sont stockées dans un endroit sécurisé. La plateforme Office 365 est protégée par un processus d'authentification multifacteurs des utilisateurs. La CDEV a avisé son fournisseur de service qu'il devait installer les nouvelles mesures de sécurité lorsqu'elles deviennent disponibles.

La CDEV fournit à ses filiales (CFUEC, Financière TMP et CEI) les services de TI nécessaires. La CDEV dispose d'une politique en matière de technologies de l'information et des lignes directrices d'utilisation qui régissent son environnement informatique.

*Loi sur l'équité salariale et Loi canadienne sur l'accessibilité*

À CTM, les décisions relatives aux salaires sont fondées sur le rendement au travail, un examen de l'équité à l'interne et une analyse des salaires offerts sur le marché pour des emplois semblables. Nous évaluons les écarts par rapport à la *Loi sur l'équité salariale* et collaborons avec une équipe de conseillers externes pour déterminer les prochaines étapes, notamment l'élaboration d'un plan d'équité salariale et la mise en place d'un comité sur l'équité salariale. Nous soumettrons des déclarations et mettrons à jour notre plan d'équité salariale en conformité avec la *Loi sur l'équité salariale*.

D'autres filiales de la CDEV font le suivi des lois et se conformeront aux lois et aux règlements qui les concernent.

*Loi sur l'accès à l'information*

La CDEV emploie une personne qui agit à temps partiel à titre de coordonnateur, Accès à l'information et protection des renseignements personnels (« AIPRP »), auquel est adjoind un analyste de l'AIPRP à temps partiel. Cette personne participe à des séances de formation et à des séances avec d'autres bureaux d'AIPRP. De plus, nous avons retenu les services d'un professionnel ayant une grande expérience en matière d'AIPRP pour fournir des conseils stratégiques à l'égard de demandes complexes afin que la CDEV demeure conforme à la loi. CTM a également retenu les services d'un employé pour gérer les demandes d'AIPRP et les obligations de présentation de l'information. Nous ajusterons nos ressources à mesure que les demandes afflueront. Étant donné la nature des activités de CTM et de la CFUEC, il est difficile de publier des documents sans les caviarder de manière importante.

*Loi sur les conflits d'intérêts*

La CDEV (y compris la SGHC, la CFUEC, Financière TMP et CEI) a mis en place un code de conduite pour ses salariés et ses administrateurs. CTM a élaboré un nouveau code adapté à sa taille et à ses activités. Une des composantes principales des codes est la conformité aux conditions de conflits d'intérêts, lesquelles relèvent de la loi.

*Loi sur les langues officielles*

Toutes les publications publiques de la CDEV et de CTM sont publiées dans les deux langues officielles. CTM a également mis à jour ses processus pour garantir un meilleur accès aux informations en français sur son site Web et ailleurs.

Le tableau de distribution de la CDEV peut recevoir des messages en français et nous avons les ressources pour répondre et tenir une conversation en français le cas échéant.

*Directive sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements*

La politique concernant les voyages de la CDEV est conforme aux exigences. En raison de son effectif restreint, quelques personnes clés suffisent pour s'assurer que tous procèdent avec diligence. Conformément à la nouvelle loi sur l'AIPRP, les dépenses sont publiées mensuellement.

### Autres exigences

La haute direction de la SGCH prend part aux réunions régulières avec les exploitants d'Hibernia, l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers, les autres propriétaires de la coentreprise et les participants du secteur ce qui permet à la SGCH de rester au fait des changements aux obligations de conformité.

Cameco, dont le soutien organisationnel est important, est en mesure de surveiller les exigences applicables afin de demeurer conforme à la législation et aux exigences de la CCSN, l'autorité de réglementation.

CTM est un exploitant pipelinier réglementé qui doit se conformer à bon nombre d'exigences de la Régie de l'énergie du Canada. Plusieurs personnes de CTM s'occupent des questions de conformité aux exigences de la Régie. Se reporter au plan de CTM pour obtenir plus de détails.

La CFUEC obtient des renseignements personnels de la part des emprunteurs du CUGE et a discuté des mesures nécessaires pour s'assurer qu'elle respecte la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Le cabinet d'avocats de la CDEV possède beaucoup d'expérience en ce qui a trait aux exigences de conformité des sociétés d'État et des entreprises privées. Par ailleurs, la secrétaire générale et le chef des finances participent aux groupes de travail des sociétés d'État où sont discutés les enjeux de conformité et les enjeux à venir de même que les suggestions d'actions à mettre en place. En raison des effectifs restreints à la CDEV, celle-ci a retenu les services de cabinets et d'experts issus de différents secteurs afin d'assurer sa conformité.

Au cours des réunions régulières du conseil d'administration et des comités, le conseil d'administration a l'occasion d'observer et de sonder la haute direction au sujet de sa conformité à l'égard des lois. De plus, une certification de conformité annuelle est attribuée aux hauts dirigeants qui satisfont aux exigences. Le ministère des Finances relaye toutes les nouvelles exigences et la CDEV maintient l'information à jour dans les bases de données du gouvernement, mais cette information pourrait ne pas être complète.



## ANNEXE B

Le plan d'entreprise de 2024 à 2028 de la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV ») a été approuvé par le Conseil du Trésor. Le plan d'entreprise de CTM a été incorporé au présent plan. Le résumé du plan d'entreprise de 2024 à 2028 de CTM qui suit a été établi conformément à l'article 125 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* afin de fournir des renseignements sur les activités et les décisions des sociétés d'État. Les résumés du plan de CTM visent à présenter de façon sommaire et fidèle le plan d'entreprise qui a été approuvé par le Conseil du Trésor. Les informations susceptibles de nuire commercialement aux activités de la CDEV ou de CTM n'ont pas été présentées dans le présent résumé, conformément à l'article 153(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.



# **CORPORATION TRANS MOUNTAIN**

Filiale entièrement détenue de

**La Corporation de développement des investissements  
du Canada**

## **RÉSUMÉ DU PLAN D'ENTREPRISE de 2024 à 2028**

## Table des matières

<b>Mandat de l'entreprise</b> .....	<b>4</b>
<b>Plan stratégique</b> .....	<b>5</b>
<b>Cibles de rendement et objectifs</b> .....	<b>6</b>
<b>Mise à jour financière</b> .....	<b>7</b>
<b>Chiffres réels de 2023</b> .....	<b>7</b>
<b>Plan annuel de 2024</b> .....	<b>8</b>
<b>Période allant de 2025 à 2028</b> .....	<b>9</b>
<b>Risques</b> .....	<b>10</b>
<b>Plan d'emprunt</b> .....	<b>12</b>
<b>Analyse du marché</b> .....	<b>14</b>
<b>Aperçu de l'entreprise</b> .....	<b>15</b>
<b>Questions environnementales, sociales et de gouvernance</b> .....	<b>21</b>
<i>Annexe 1 : Profil et gouvernance d'entreprise</i> .....	<i>25</i>
<i>Annexe 2 : États financiers</i> .....	<i>29</i>
<i>Annexe 3 : Plan d'emprunt</i> .....	<i>32</i>

## Mandat de l'entreprise

### Vision et mission :

Agir comme chef de file pour assurer le transport d'énergie canadienne de manière sécuritaire, fiable et propre aux marchés mondiaux en partenariat avec les communautés autochtones.

**Mandat :** Le mandat de Corporation Trans Mountain consiste à exploiter, à optimiser et à développer le pipeline Trans Mountain et le pipeline Puget et à mener à bien le projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain en temps opportun et d'une manière viable du point de vue commercial. Nous exploiterons notre réseau pipelinier et serons un chef de file des pratiques de développement durable en partenariat avec les communautés autochtones et nos clients.

CTM n'a pas de rôle de politique des pouvoirs publics direct à part le fait d'exercer ses activités conformément aux lois et à la réglementation applicables et de s'assurer que les activités sont gérées d'une manière commerciale conformément aux normes et aux attentes environnementales. CTM mènera à bien le PARTM en conformité avec les politiques et les priorités énergétiques du gouvernement afin de procurer aux producteurs de pétrole canadiens un accès au marché international.

Dans l'exécution de son mandat, CTM s'est engagée à :

- Exploiter nos actifs de manière sécuritaire pour protéger la population, nos salariés et l'environnement;
- Exploiter nos actifs conformément à toutes les exigences légales applicables;
- Employer des pratiques commerciales durables;
- Exercer nos activités de façon éthique, honnête, responsable et intègre;
- Coopérer avec les collectivités dans lesquelles nous exerçons nos activités et établir et conserver des relations productives fondées sur le respect et la confiance mutuels;
- Fournir un environnement de travail respectueux et gratifiant à nos salariés et aux entrepreneurs;
- Respecter l'ensemble des exigences réglementaires, les conditions en matière de permis et les engagements dans le cadre des travaux de construction;
- Faire progresser la réconciliation économique avec les communautés autochtones en travaillant de concert avec ces communautés pour veiller à atteindre nos engagements, à gérer les répercussions de nos activités sur les territoires traditionnels et à offrir des possibilités de nature économique.

## Plan stratégique

La direction de CTM a commencé à mettre en œuvre des stratégies destinées à accroître la probabilité d'atteindre les principaux résultats suivants :

- Veiller à ce que le réseau pipelinier agrandi soit achevé conformément au calendrier et au budget d'investissement inclus dans le présent plan d'entreprise déposé;
- Veiller à ce que des droits justes et raisonnables soient en place au début de la mise en service du réseau pipelinier agrandi;
- Veiller à ce que des occasions commerciales soient recherchées pour favoriser la pleine utilisation du réseau pipelinier dans un avenir prévisible;
- Collaborer avec le gouvernement pour trouver des moyens de faire participer les peuples autochtones;
- Collaborer avec le gouvernement pour trouver des moyens de veiller à ce que la structure du capital soutienne une valeur d'entreprise pour CTM qui permettra de recouvrer l'investissement du Canada dans le pipeline et des activités durables tout au long de la durée de vie des actifs;
- Veiller à ce que toutes les ententes permettent une transition fructueuse de CTM au secteur privé.

## Cibles de rendement et objectifs

Voici les principales cibles de rendement de CTM pour les cinq prochaines années :

- Assurer l'exploitation d'une manière sécuritaire, conforme à la réglementation et commercialement viable du réseau pipeline Trans Mountain.
- Achever le projet d'agrandissement d'une manière sécuritaire, conforme à la réglementation et commercialement viable.
- Mettre en service les actifs du réseau agrandi en respectant les échéanciers et les budgets prévus dans ce plan.
- Générer un bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements de 2,4 milliards de dollars pour la première année d'exploitation complète du réseau pipeline agrandi.
- Étudier les occasions d'agrandissement potentielles du réseau pipeline Trans Mountain afin d'en accroître la valeur.
- Exécuter un plan de préparation des activités visant la transition et l'intégration harmonieuses des actifs liés à l'agrandissement dans les activités en cours du réseau pipeline Trans Mountain.
- Préserver une réputation fondée sur l'éthique, et respecter les exigences pertinentes auxquelles est soumise une société d'État.
- Mettre en œuvre un plan pour réduire à néant ses émissions de niveau un et de niveau deux d'ici 2050, conformément à la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*.
- Promouvoir la réconciliation économique avec les communautés autochtones et ouvrir davantage de possibilités pour des bénéfices à long terme par le biais de l'emploi, de la passation de contrats et de la possibilité de s'associer avec les communautés autochtones pour de futurs projets.
- Exploiter le réseau pipeline pendant une période de changements et de grande intensité des travaux et assurer la continuité de l'exploitation dans le cadre de toute structure de propriété ultérieure.
- Maintenir un lieu de travail inclusif, diversifié et accessible.

## Mise à jour financière

CTM prépare ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les « PCGR des États-Unis ») et applique les exigences du Topic 980 de l'Accounting Standards Codification intitulé Regulated Operations (l'« ASC 980 »). Ainsi, CTM comptabilise certains produits, charges et actifs et passifs réglementaires pour tenir compte des incidences économiques de la réglementation des tarifs. La comptabilisation de ces éléments peut différer de ce qui est prévu par les PCGR des États-Unis pour les entreprises qui ne sont pas à tarifs réglementés. CTM est assujettie, par règlement, à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Il est à noter que, dans le plan de la CDEV, tous les résultats financiers sont convertis conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») qui constituent le référentiel en vertu duquel la CDEV fait rapport au gouvernement. Dans le plan de la CDEV, les données financières de CTM ont été converties conformément aux IFRS.

### Chiffres réels de 2023

L'exploitation du pipeline existant de CTM est conforme aux attentes pour 2023. Les résultats financiers et les résultats d'exploitation pour 2023 sont conformes ou supérieurs à ceux prévus dans le plan d'entreprise de 2023 à 2027 (le « plan de 2023 »). Les principales mesures de rendement, telles que les livraisons quotidiennes moyennes sur les réseaux pipeliniers de TMP LP et de Puget, ont été supérieures aux objectifs. Les mesures de rendement en matière de sécurité et d'environnement ont dépassé les objectifs.

Le bénéfice ajusté avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA ») de CTM, qui s'est élevé à environ 189 millions de dollars est supérieur au montant de 181 millions de dollars figurant au budget en raison surtout de l'augmentation du débit par rapport aux prévisions. La forte demande pour de la capacité sur le TMPL et la réglementation du secteur du transport par pipeline par la Régie ainsi que les contrats de location à long terme permettent à TMP LP de dégager un bénéfice d'exploitation et prévisible.

Pendant la période de présentation close le 30 septembre 2023, une perte de valeur du goodwill de 888,1 millions de dollars a été comptabilisée au titre de la valeur comptable intégrale du goodwill liée à l'acquisition des réseaux pipeliniers de Trans Mountain et de Puget le 31 août 2018.

Les dépenses d'investissement non liées au PARTM pour 2023 se sont élevées à environ 123 millions de dollars. Les dépenses d'investissement non liées au PARTM sont destinées aux projets de restauration pour cause d'aléas naturels, aux projets d'ordre technologique et aux projets de préparation des activités, la tranche restante visant à maintenir la sécurité et la fiabilité des conditions d'exploitation du réseau pipelinier. Pour ce qui est du PARTM, en 2023, les dépenses se sont établies à 8,3 milliards de dollars, compte non tenu des coûts de financement (provision pour les fonds utilisés pendant la construction) de 2,0 milliards de dollars.

À la fin de 2023, le projet était terminé à 98 %. C'est au cours des quatre premiers mois de 2024 que les installations mécaniques seront achevées, les essais de pression hydrostatique des pipelines seront réalisés, les autorisations réglementaires pour commencer l'exploitation seront obtenues et les activités de remplissage des pipelines auront lieu. La mise en service devrait avoir lieu au cours du deuxième trimestre. Les derniers travaux de remise en état des emprises, des routes et des infrastructures de communication seront menés en 2024. Ces travaux n'ont aucune incidence sur le démarrage du nouveau réseau. Le montant définitif des dépenses d'investissement du projet d'agrandissement global sera connu à la fin de 2024.

### **Plan annuel de 2024**

L'exercice 2024 représente un exercice de transition pour Trans Mountain. Au premier trimestre de 2024, le réseau de TMPL devrait transporter environ 311 000 barils par jour, dont approximativement 196 000 barils par jour dans le réseau de Puget vers l'État de Washington. Le débit du réseau de TMPL passera de 707 500 barils par jour à plus de 740 000 barils par jour pour le reste de 2024.

Le bénéfice d'exploitation avant l'amortissement (BAIIA) de CTM devrait s'établir à environ 15 millions de dollars par mois jusqu'à la mise en service et ensuite grimper à 180 millions de dollars par mois après la mise en service, ce qui se traduira par un BAIIA annuel de 1,5 milliard de dollars. Les dépenses d'investissement du PARTM figurant dans le présent plan s'élèvent à 34,2 milliards de dollars, compte tenu des coûts de financement. Les droits pour le transport du pétrole brut et des produits raffinés pris en compte dans les produits projetés sont fondés sur les dépenses d'investissement de 34,2 milliards de dollars. Les droits qui en résultent sont environ 0,28 \$/b plus élevés comparativement aux droits provisoires approuvés de façon préliminaire par la Régie de l'énergie du Canada (la « Régie »).

Les dépenses d'investissement non liées au PARTM devraient totaliser environ 103 millions de dollars en 2024, ce qui comprend l'achèvement d'un réseau de fibre optique pour le réseau pipelinier et l'atténuation des risques liés aux aléas naturels, aux dispositifs de comptage, à la préparation des activités postérieures à la mise en service du PARTM, à l'infrastructure technologique et aux applications informatiques, à l'efficacité et à la fiabilité du réseau pipelinier, à la croissance et au raccordement, et aux projets liés à la sécurité et aux interventions d'urgence.

En ce qui a trait au PARTM, des dépenses d'environ 1,9 milliard de dollars, exclusion faite d'une provision pour les fonds utilisés pendant la construction de 0,8 milliard de dollars, devraient être engagées en 2024 à l'égard des travaux de construction restants. En 2024, les travaux de construction restants seront axés sur la réalisation du microtunnel Mountain 3 et la préparation liée au stock en conduites. Le reliquat des dépenses de 2024 du PARTM sera dirigé vers la remise en état des terrains et des emprises après la construction et d'autres activités associées à l'achèvement du PARTM. Le présent plan d'entreprise tient compte de la mise en service du réseau pipelinier agrandi au cours du deuxième trimestre.

Toutes les dépenses d'investissement du PARTM sont financées au moyen de la dette. Par conséquent, les mesures financières courantes telles que la dette sur le capital investi, la dette sur le BAIIA et d'autres mesures présentent des résultats atypiques par rapport aux autres sociétés pipelinières. L'entreprise est fortement financée par des capitaux empruntés, ce qui est inhabituel pour les projets de construction de grande envergure. Le propriétaire de CTM dispose d'une grande marge de manœuvre pour établir la structure du capital, compte tenu des capacités en matière de dépenses d'investissement et de financement. Une fois que le PARTM sera mis en service, les flux de trésorerie excédentaires du système agrandi devront être utilisés pour rembourser la dette.

Le plan d'entreprise de 2024 ne présume aucune restructuration du capital de l'entité et aucune vente de CTM, et ne tient pas compte de la participation des Autochtones prenant la forme d'une propriété ou par d'autres moyens. Ces questions devraient être abordées dans une version future du plan d'entreprise ou dans des versions modifiées du plan d'entreprise de 2024. Ainsi, le financement continu de CMT suppose que les facilités de financement existantes sont prolongées pour la durée du plan.

### **Période allant de 2025 à 2028**

Les produits tirés du transport augmenteront en raison de la hausse de la capacité du pipeline, qui sera portée à 890 000 barils par jour, et de la structure de droits liée aux ententes de services de transport qui ont été négociées avec les expéditeurs relativement au PARTM. CTM estime que le BAIIA annuel découlant de la première année d'exploitation complète du réseau pipelinier agrandi s'élèvera à plus de 2,4 milliards de dollars.

CTM continue de rechercher des occasions d'améliorer, d'optimiser et d'étendre ses activités, ce qui peut inclure l'amélioration de la productivité du réseau de Puget, l'exploitation optimale des emprises et des systèmes de communication de notre réseau pipelinier, ainsi que des mesures de compensation des gaz à effet de serre liés à la construction; toutefois, l'incidence financière de telles occasions n'est pas prise en compte dans le présent plan d'entreprise.

L'annexe 2 présente les états financiers pro forma pour le plan d'entreprise de 2024 à 2028.

## Risques

CTM est assujettie à des risques qui pourraient occasionner des coûts supplémentaires, se répercuter sur les activités, créer des retards dans l'exécution des travaux de construction ou porter atteinte à la réputation, notamment en ce qui a trait aux points suivants :

- les décisions réglementaires défavorables concernant le coût des services sur le réseau pipelinier agrandi;
- l'évolution de la situation du marché, les prix des marchandises, le contexte politique, les épidémies ou les pandémies sévères et la conjoncture économique au Canada et à l'échelle mondiale;
- la survenance d'un incident majeur ayant une incidence sur la sécurité du public, et du personnel et sur la protection de l'environnement, et découlant de l'exécution des travaux de construction, des activités ou de dommages causés par des tiers;
- les aléas naturels et environnementaux ayant des répercussions sur l'exécution des travaux de construction ou sur les activités;
- les manifestations ou les mouvements de protestations ayant des répercussions sur l'exécution des travaux de construction ou sur les activités;
- la réception en temps opportun des permis et l'accès aux terres ayant des répercussions sur l'exécution des travaux de construction;
- les décisions et les résultats de nature réglementaire et juridique, ainsi que les éventuelles modifications des lois et des règlements ayant une incidence sur l'exécution des travaux de construction ou sur les activités courantes;
- l'insuffisance de la capacité d'emprunt pour mener à bien le projet d'agrandissement;
- la défaillance des contrôles à l'égard de la surveillance des entrepreneurs ayant des répercussions sur l'exécution des travaux de construction ou sur les activités;
- la défaillance des contrôles entraînant des infractions à la loi, des fraudes ou une augmentation des coûts;
- le fait d'attirer et de maintenir en poste une main-d'œuvre compétente;
- la performance et le risque de crédit de nos contreparties;
- une atteinte à la cybersécurité ou une violation de la confidentialité entraînant des répercussions sur les activités ou une atteinte à la réputation.

CTM gère ces risques au moyen d'une série de politiques et de procédures, d'activités de suivi opérationnel et d'entretien, d'assurances et d'autres ententes contractuelles, et de consultations avec des experts internes et externes.

Dans le cadre du PARTM, la direction tient un registre complet des risques afin de faciliter la planification des travaux et d'atténuer les difficultés au niveau de la construction. Un registre des risques est un outil qui permet de suivre les risques à mesure qu'ils sont relevés. Les risques sont ensuite gérés au moyen de diverses techniques, notamment le recours à des ressources supplémentaires, un changement de méthodologie ou d'approche dans la construction, le réordonnancement des travaux et d'autres stratégies. Les risques sont classés selon leur incidence possible sur le projet.

Les risques sont généralement classés en deux catégories : probabilité raisonnable/conséquences connues ou faible probabilité/conséquences élevées. Dans le budget d'un projet, les risques qui peuvent raisonnablement se réaliser seront relevés et pondérés selon leur probabilité, et une provision pourra être prévue dans le budget du projet. Les risques à faible probabilité et à conséquences élevées seront également identifiés, néanmoins, le budget d'investissement d'un projet n'inclura généralement pas de dépenses d'investissement pour ce type d'événement. En 2024, les risques suivants ont été identifiés comme étant les plus susceptibles d'avoir une incidence sur le coût et le calendrier de l'achèvement du projet :

- l'échec du microtunnel Mountain 3 et des mesures d'atténuation connexes;
- la non-exécution conformément au plan du stock en conduites en raison d'une perturbation de l'approvisionnement ou d'une panne du réseau;
- la lenteur de la démobilisation des ressources pour les travaux de construction;
- l'absence d'obtention en temps opportun des autorisations auprès des autorités de réglementation pour la mise en service.

Cependant, des sources de financement visant à couvrir les risques éventuels seront déterminées et prévues dans le plan d'emprunt ou de financement.

## Plan d'emprunt

En 2018, CTM a emprunté 2,5 milliards de dollars pour financer l'acquisition de Trans Mountain. La facilité à l'acquisition connexe est entièrement utilisée et demeure impayée.

Jusqu'au premier trimestre de 2022, Financière TMP a financé le PARTM à l'aide d'une facilité à la construction gouvernementale fournie par le Compte du Canada d'EDC. En avril 2022, CTM a emprunté un montant de 10,3 milliards de dollars, déduction faite d'un remboursement de 1,6 milliard de dollars, par l'entremise d'une entente de financement avec Financière Canada TMP Ltée. Le financement aux termes de cette entente a été consenti comme un financement sous forme d'emprunts à 55 % et comme un financement sous forme de capitaux propres à 45 %. En 2022, des modifications ont été apportées à l'entente de financement selon lesquelles les intérêts non payés et les commissions d'engagement seront ajoutés tous les six mois au solde en capital de la dette. La dette en cours payable à Financière TMP dans le cadre de la facilité à la construction demeurera impayée et vient à échéance en août 2025.

Les facilités de Financière TMP (acquisition et construction) portent intérêt à un taux de 5 %.

Le 29 avril 2022, CTM a conclu une facilité renouvelable non garantie de premier rang d'un an pour un montant de 10,0 milliards de dollars auprès d'un consortium de prêteurs (la « facilité consortiale »). La facilité consortiale est assortie d'une option de prolongation de six mois et d'une garantie fournie par le gouvernement du Canada. Aucun autre paiement sur les emprunts n'est exigible aux termes de la convention de crédit jusqu'à l'échéance.

Le 24 mars 2023, la Corporation a modifié et mis à jour la convention de crédit consortiale afin d'y ajouter une facilité de lettre de crédit (la « facilité LC ») de 100 millions de dollars et de modifier la facilité consortiale. La facilité consortiale a été modifiée pour devenir une facilité renouvelable non garantie de premier rang de deux ans conforme à la quatrième version des Principes de l'Équateur (les « PÉ4 »), et pour porter le crédit disponible à 10,9 milliards de dollars. Les PÉ4 constituent un référentiel de gestion des risques adopté par les institutions financières pour déterminer, évaluer et gérer les risques environnementaux et sociaux des grands projets d'infrastructure. Les facilités aux termes de la convention de crédit consortiale viennent à échéance le 24 mars 2025, CMT ayant la possibilité de demander certaines modalités de prolongation jusqu'au 31 août 2025.

Le 2 mai 2023, le crédit disponible combiné aux termes des deux facilités a été porté à 13,0 milliards de dollars, dont 12,9 milliards de dollars se rapportent à la facilité consortiale et 0,1 milliard de dollars, à la facilité LC. Le 20 juillet 2023, le crédit disponible combiné aux termes des deux facilités a été porté à 16,0 milliards de dollars, dont une tranche de 15,9 milliards de dollars se rapporte à la facilité consortiale et une tranche de 0,1 milliard de dollars, à la facilité LC. Le 30 novembre 2023, le crédit disponible combiné aux termes des deux facilités a été porté à 18 milliards de dollars, dont 17,9 milliards de dollars se rapportent à la facilité consortiale et 0,1 milliard de dollars, à la facilité LC. Le 31 décembre 2023, un montant de 16,1 milliards de dollars a été prélevé sur cette facilité.

Le gouvernement du Canada a fourni à CTM une garantie relativement à sa facilité consortiale. En échange de cette garantie, CTM verse une commission de 0,25 % sur le montant prélevé sur la facilité de crédit.

De plus, CTM veut obtenir l'autorisation du gouvernement pour conclure une combinaison de facilités de crédit garanties et non garanties pour CTM ou le PARTM d'un montant maximal de 2 milliards de dollars pour avoir de la liquidité de réserve au besoin afin de réaliser le projet d'agrandissement ou durant les premiers mois d'exploitation. Cet accroissement de la capacité permet de gérer prudemment les risques inhérents à l'achèvement des travaux de construction et à la mise en service d'un projet de cette envergure.

Après la mise en service commerciale du PARTM, CTM présume que les flux de trésorerie excédentaires seront affectés au remboursement de la dette. Les autres possibilités de refinancement susceptibles d'accélérer le remboursement de la dette ou d'abaisser le coût en capital global en prévision d'un changement de propriété n'ont pas été prises en considération dans le présent plan.

L'annexe 3 présente les tableaux du plan d'emprunt de 2024 à 2028.

## Analyse du marché

Les perspectives de Trans Mountain à l'égard des marchés mondiaux et régionaux du pétrole brut sont fondées sur des études préparées par des spécialistes externes reconnus, y compris des sources axées sur le Canada comme la Régie, des banques internationales et l'Association canadienne des producteurs pétroliers (l'« ACPP »). Les services de spécialistes indépendants reconnus sont également retenus pour évaluer la position concurrentielle de Trans Mountain sur ses marchés.

À long terme, CTM s'attend à ce que la réduction de la demande de pétrole au Canada entraîne une nécessité accrue d'exporter le pétrole brut canadien vers les marchés mondiaux. Traditionnellement, les États-Unis ont été le principal client des exportations de pétrole du Canada. À mesure que les États-Unis décarbonisent leur économie, la demande américaine risque de diminuer et cette baisse se traduira par une demande plus forte pour les exportations vers d'autres marchés, que ce soit par l'entremise du réseau pipelinier Trans Mountain ou d'autres pipelines concurrents ayant accès aux ports de la côte américaine du golfe du Mexique. Il est prévu que les marchés asiatiques seront une destination clé dans l'avenir pour le pétrole brut canadien. Les exportations à partir de notre terminal de Westridge devraient être intéressantes d'un point de vue logistique et moins coûteuses que les autres options pour les producteurs canadiens qui veulent accéder aux pays du bassin du Pacifique grâce à des installations d'exportation sur la côte américaine du golfe du Mexique.

Bien que de nouveaux marchés puissent s'ouvrir à long terme, Keystone et Flanagan South, deux pipelines de pétrole brut de grand diamètre ayant accès à la côte du golfe du Mexique, demeurent des concurrents importants pour Trans Mountain. Un pipeline concurrent a des contrats visant des volumes qui viennent à expiration en 2024, et d'autres dont les contrats visant des volumes expireront en 2030. Il est important de noter que les contrats visant des volumes prévoient généralement des clauses de prolongation de cinq ans et qu'en l'absence de prolongation, une nouvelle période d'ouverture pourrait être utilisée pour remplir la capacité échue à de nouveaux tarifs. Dans le cas où les des contrats visant des volumes ne seraient pas renouvelés, Trans Mountain pourrait profiter d'une augmentation des volumes au comptant.

Trans Mountain pourrait être touchée par les politiques sur les changements climatiques et les baisses de la demande de pétrole découlant de la fermeture de raffineries, quoique de façon minimale puisque Trans Mountain est le seul pipeline canadien qui permet aux producteurs canadiens de pétrole brut d'accéder au marché en croissance de l'Asie Pacifique, où les prix sont plus élevés. De plus, le PARTM prévoit une augmentation considérable de la capacité du terminal maritime de Westridge permettant à l'énergie canadienne d'atteindre les marchés émergents du bassin du Pacifique où une hausse de la demande est attendue, ce qui donnera de meilleures occasions aux producteurs de pétrole canadiens d'obtenir les prix mondiaux pour leur produit. À la lumière des prévisions de prix du pétrole brut qui tiennent compte des relations de prix actuelles et prévues et des nouvelles politiques environnementales adaptées aux changements climatiques, une forte utilisation du réseau pipelinier Trans Mountain est attendue dans un avenir prévisible.

## Aperçu de l'entreprise

Le réseau pipeline Trans Mountain comprend le pipeline de Trans Mountain, qui est la partie du réseau pipeline située au Canada, et le pipeline Puget Sound, qui est la partie du réseau pipeline située aux États-Unis.

### Clients

Le réseau pipeline Trans Mountain offre aux expéditeurs des services de transport visés par des contrats ou non. Les expéditeurs de Trans Mountain, qui sont des pétrolières intégrées ou des sociétés de production, de raffinage et de commercialisation de pétrole, soumettent des demandes pour acheminer des produits pétroliers raffinés et un éventail de produits de pétrole brut lourd et léger, tous en provenance d'Edmonton, vers des points de livraison dans l'État de Washington et en Colombie-Britannique. Le pipeline de Puget Sound est relié à quatre raffineries dans l'État de Washington, deux à Anacortes et deux à Ferndale.

### Pipeline Trans Mountain

TMP ULC est le commandité de TMP LP et le détenteur du certificat d'utilité publique émis pour l'exploitation du pipeline Trans Mountain. TMP LP est propriétaire des actifs qui composent le pipeline Trans Mountain. Le pipeline Trans Mountain (« TMPL »), qui est en exploitation depuis 1953, a une longueur d'environ 1 150 kilomètres et son tracé commence dans la région d'Edmonton, en Alberta, pour se terminer à Burnaby, en Colombie-Britannique. Vingt-trois stations de pompage alimentées à l'électricité en activité et quatre terminaux situés à Edmonton, à Kamloops, à Sumas et à Burnaby de même que le terminal maritime de Westridge facilitent le mouvement dans le réseau. Le réseau dispose de réservoirs d'une capacité de stockage totale de près de 11 millions de barils, surtout à Edmonton (8 millions de barils) et à Burnaby (1,7 million de barils). La capacité restante se trouve à Kamloops, à Sumas et au terminal maritime de Westridge. La capacité de 8 millions de barils à Edmonton est répartie dans 35 réservoirs : 20 réservoirs (2,9 millions de barils) sont actuellement utilisés pour le service de transport par pipeline du TMPL et 13 réservoirs sont loués à un tiers. Trans Mountain a la capacité, à certaines conditions, de rappeler ces réservoirs afin de les utiliser pour son service de transport par pipeline réglementé.

La capacité nominale de 300 000 barils par jour du pipeline est déterminée selon une combinaison du débit de 20 % de pétrole lourd et de 80 % de pétrole léger. La capacité de livraison réelle de la canalisation principale du TMPL est fonction du type de marchandise transportée.

Le TMPL transporte régulièrement plusieurs produits, notamment du pétrole raffiné, du pétrole brut synthétique, du pétrole brut léger et du pétrole brut lourd, et il est le seul pipeline en Amérique du Nord qui transporte à la fois des produits raffinés et du pétrole brut dans la même conduite. Ce procédé, appelé « mise en lots », fait en sorte qu'une série de produits peuvent se succéder dans le pipeline sous forme d'un « train de lots ». Généralement, un train de lots dans la canalisation principale est constitué de diverses matières transportées pour différents expéditeurs. Le temps de transit d'un baril entre Edmonton et Burnaby est d'environ 10 jours.

Le TMPL est un pipeline public. Trans Mountain doit accepter tous les produits qui lui sont offerts pour le transport. Lorsque la demande de services de transport dépasse la capacité de transport par

pipeline disponible, Trans Mountain calcule proportionnellement (ou réparti) la capacité pour répondre aux besoins des expéditeurs. Compte tenu de la capacité insuffisante des pipelines allant vers la côte Ouest, il existe une demande constante pour de l'espace sur les pipelines et les expéditeurs sont soumis à un processus approuvé par la Régie pour la répartition de l'espace disponible sur une base mensuelle. Les services de transport sur le pipeline sont régis par des tarifs douaniers et par des règlements en matière de services approuvés par la Régie. Les droits pour le service sur le pipeline sont calculés selon une méthode axée sur le coût du service, semblable à celle qu'utilise le secteur des services publics, de manière à recouvrer les coûts d'exploitation et à offrir un rendement sur le capital investi (base tarifaire). Depuis longtemps, le TMPL est exploité aux termes d'une série d'ententes pluriannuelles visant le règlement avec droits incitatifs (« RDI ») avec ses clients, qui établissent le cadre pour le calcul des droits en spécifiant la manière dont les coûts d'exploitation sont recouverts et en précisant les rendements sur les composantes capitaux propres et dette de la base tarifaire pour calculer l'exigence en matière de revenus annuels. Une fois que le TMPL et les expéditeurs en ont convenu et qu'il a été approuvé par la Régie, le RDI régit la méthode de calcul des exigences en matière de revenus annuels et de droits pour la durée de l'entente.

Le TMPL génère des revenus grâce à la perception de droits pour le service de transport par pipeline conformes aux droits approuvés par la Régie. Les taux tarifaires sont ajustés chaque année en fonction de la détermination de l'exigence en matière de revenus annuels et de l'application d'une conception des droits approuvée. Les paramètres relatifs aux exigences en matière de revenus sont négociés avec les expéditeurs et sont énoncés dans une entente de tarification qui a toujours été fondée sur une méthode axée sur le coût du service. La durée de chaque entente de tarification a varié entre un an et cinq ans, l'actuelle entente de tarification visant le règlement avec droits incitatifs de 2022-2023 étant d'une durée de deux ans. Une prolongation du RDI de 2022-2023 est en cours afin de combler l'écart jusqu'au début de la mise en service du réseau pipelinier agrandi.

À titre d'entité à tarifs réglementés qui applique les dispositions comptables liées aux tarifs réglementés des PCGR américains, TMP LP peut comptabiliser à l'actif certains éléments qu'une entité qui n'est pas à tarifs réglementés ne peut pas comptabiliser à l'actif. Il convient de noter que la provision pour les fonds utilisés pendant la construction est un montant comptabilisé par les entités à tarifs réglementés pour refléter un rendement sur les composantes capitaux propres et dette du capital investi dans les travaux de construction en cours. La provision pour les fonds utilisés pendant la construction est calculée au moyen des taux de rendement approuvés par les autorités de réglementation pour la dette et les capitaux propres, et elle est comptabilisée à l'actif des projets de construction pertinents (ajout à la base tarifaire), un montant compensatoire étant comptabilisé dans le résultat. Les coûts liés à ces montants sont recouverts à même les droits futurs une fois que la construction des actifs pertinents est achevée et que la mise en service a eu lieu. La provision pour les fonds utilisés pendant la construction est appliquée à tous les projets d'investissement de TMP LP qui respectent certains critères de coût et de durée et elle n'est pas propre au PARTM. Toutefois, la provision pour les fonds utilisés pendant la construction connexe représente un élément significatif dans les états financiers de CTM compte tenu de l'ampleur des coûts engagés à ce jour en lien avec le PARTM, la durée du projet et le caractère cumulatif de la provision pour les fonds utilisés pendant la construction.

### *Location de réservoirs*

En 2024, TMP LP louera à un tiers 13 réservoirs situés à Edmonton. Les modalités du contrat de location visent à procurer à TMP LP un rendement sur le capital investi et à lui assurer un recouvrement de coûts d'exploitation. En prévision de l'augmentation des besoins de réservoirs pour soutenir l'exploitation d'un réseau plus vaste, TMP LP a retiré deux réservoirs du contrat de location.

TMP LP loue également à un tiers des réservoirs situés au terminal maritime de Westridge. Ces réservoirs servent à stocker du carburéacteur qui est transféré au terminal de Westridge. Le contrat de location de ces réservoirs vient à expiration à la clôture de 2024.

### **Pipeline de Puget Sound**

En exploitation depuis 1954, le pipeline de Puget Sound (« Puget ») transporte du pétrole brut depuis la frontière entre le Canada et les États-Unis près du terminal de Sumas jusqu'aux raffineries de l'État de Washington situées à Anacortes et à Ferndale.

Puget est d'une longueur d'environ 111 kilomètres et dispose d'une station de pompage et de deux réservoirs de stockage pour faciliter le mouvement dans le réseau pipelinier. Le pipeline a une capacité de débit totale d'environ 240 000 barils par jour lorsqu'il transporte principalement du pétrole léger. Le temps de transit pour un baril dans le réseau de Puget est d'environ une journée.

Puget est aussi un pipeline public. Il est réglementé par la Federal Energy Regulatory Commission des États-Unis (la « FERC ») pour ce qui est des questions financières et par le Department of Transportation des États-Unis (le « USDOT ») pour ce qui est de la sécurité et de l'intégrité de ses actifs.

### **Trans Mountain Canada Inc.**

TMCI, qui a été constituée en 2002, emploie le personnel qui assure l'exploitation et l'entretien du TMPL et qui fournit certains services de soutien et de surveillance à Puget. Le siège social de TMCI est situé à Calgary, en Alberta.

### **Projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain**

Le PARTM est en voie d'achever un doublement du pipeline existant entre Strathcona County (près d'Edmonton), en Alberta, et Burnaby, en Colombie-Britannique. Le PARTM, une fois achevé, créera un réseau pipelinier d'une capacité nominale de 890 000 barils par jour, soit une forte augmentation par rapport à la capacité actuelle de 300 000 barils par jour. La portée du PARTM comprendrait ce qui suit :

- Nouveau pipeline d'une longueur d'environ 860 km et d'un diamètre de 36 pouces, nouveau pipeline d'une longueur d'environ 120 km et d'un diamètre de 42 pouces et pipeline remis en service d'une longueur d'environ 193 km et d'un diamètre de 24 pouces ainsi que trois nouvelles conduites de livraison parallèles d'une longueur de 3,6 km et d'un diamètre de 30 pouces allant du terminal Burnaby jusqu'au terminal maritime de Westridge.
- Construction de 12 nouvelles stations de pompage.

- Installation de 72 nouvelles vannes d'isolement dans la canalisation principale pour apporter un complément aux vannes d'isolement de la canalisation principale existantes. Ces vannes servent à limiter le volume et les répercussions d'une fuite ou d'une rupture d'un pipeline.
- Construction de 19 nouveaux réservoirs, soit 14 à Burnaby, 1 à Sumas et 4 à Edmonton. Démolition d'un réservoir à Burnaby et retrait de deux réservoirs à Edmonton utilisés pour les services commerciaux afin de les utiliser pour les services réglementés.
- Construction de trois nouveaux postes d'amarrage au terminal maritime de Westridge à Burnaby et d'un quai d'intervention pour les remorqueurs et l'équipement d'intervention d'urgence, suivie de la mise hors service et de la démolition du poste d'amarrage actuel. Après l'agrandissement, il est prévu que le terminal maritime de Westridge serait en mesure de répondre aux besoins d'un maximum de 34 navires de classe Aframax par mois.
- Les emprises existantes de Trans Mountain seront utilisées sur environ 73 % du tracé du pipeline, 16 % du tracé suivra d'autres infrastructures linéaires comme des lignes de télécommunication, des lignes de transport d'électricité ou des autoroutes et de nouvelles emprises seront utilisées sur 11 % du tracé.
- Lorsqu'elle serait en service, la « conduite 1 », d'un diamètre de 24 pouces pour la majeure partie, transporterait des produits raffinés, du pétrole brut synthétique et du pétrole brut léger et elle aurait la capacité de transporter du pétrole brut lourd; la « conduite 2 », d'un diamètre de 36 pouces pour la majeure partie, transporterait du pétrole lourd et elle aurait la capacité de transporter du pétrole brut léger.

#### *Structure de droits liée au contrat de service du PARTM*

Dans le cadre du PARTM, la conception des droits et du modèle de produits afférente aux services de transport sur le réseau agrandi fait l'objet d'un changement fondamental en ce sens que les droits fixés pour la première année sont calculés en fonction des exigences énoncées dans les ententes de service de transport négociées avec les expéditeurs sous contrat. Ces ententes de service de transport portent sur l'engagement que prend chacun des expéditeurs conformément aux exigences en matière de service de transport, notamment l'engagement relatif au volume mensuel, le lieu de livraison et le type de pétrole brut (léger ou lourd).

#### *Droits du PARTM*

Les droits sont constitués de deux éléments, soit une composante fixe et une composante variable. La composante fixe des droits correspond au montant que doit payer un expéditeur sous contrat conformément à son engagement relatif au volume mensuel. La composante variable des droits tient compte du recouvrement de frais, comme les coûts de l'électricité, imposés aux expéditeurs en fonction de leur utilisation du pipeline. Les coûts de l'électricité sont recouverts dans la composante variable des droits alors que presque tous les autres coûts d'exploitation sont pris en compte dans la composante fixe. Environ 80 % de la capacité de 890 000 barils par jour a fait l'objet d'accords passés avec les expéditeurs, dont une proportion de plus de 93 % pour une période de 20 ans. La note de crédit de la plupart des expéditeurs est de première qualité ou presque. Les expéditeurs peuvent se prévaloir d'une réduction s'ils sont sous contrat pour une période de 20 ans (réduction de 10 % des droits) ou s'ils s'engagent à acheminer de grands volumes (réduction de 7,5 % des droits).

La composante fixe des droits sera ajustée en fonction de la date de mise en service du PARTM selon la variation de certains coûts non plafonnés (c.-à-d. les coûts imputés aux expéditeurs) à un taux de 0,07 \$ par baril par tranche de 100 \$ de coûts non plafonnés. Dans les catégories des coûts non plafonnés, on retrouve ce qui suit :

- 1) coûts d'acquisition de terrains et d'emprises pour le tronçon 7 (région du Lower Mainland en Colombie-Britannique);
- 2) acquisition de matériaux liés aux conduites;
- 3) travaux de construction de pipelines du tronçon 5B (région montagneuse);
- 4) travaux de construction de pipelines du tronçon 7 (région du Lower Mainland), dont le tunnel du mont Burnaby;
- 5) coûts de mesures d'accommodement payables à des communautés autochtones jusqu'à la date de mise en service inclusivement;
- 6) accords d'investissement destiné aux communautés.

Les coûts résiduels du projet se classent dans la catégorie des coûts plafonnés et ils sont recouverts conformément à une base tarifaire convenue en 2017. La composante fixe des droits déterminés pour la première année d'une entente de service de transport relativement au réseau agrandi augmente de 2,5 % par année sur la durée des ententes en question, sans aucun lien avec les mesures économiques générales de lutte contre l'inflation.

Dans le cadre des négociations commerciales afférentes au projet, il a été convenu que la moitié des produits au comptant générés par les volumes acheminés excédant 85 % de la capacité des pipelines serait partagée entre les expéditeurs. La quote-part de ce montant revenant aux expéditeurs leur sera retournée puis portée au crédit de la composante variable des droits. Par ailleurs, Trans Mountain a également négocié une entente avec la province de la Colombie-Britannique selon laquelle Trans Mountain partagera avec cette province un montant oscillant entre un minimum de 0,5 milliard de dollars et un maximum de 1,0 milliard de dollars, en fonction des volumes au comptant, sur une période de 20 ans. Le mécanisme de partage fait partie des modalités des contrats conclus avec les expéditeurs et du contrat avec la Colombie-Britannique, qui ont dans les deux cas été signés bien avant l'acquisition de Trans Mountain par le gouvernement du Canada.

La composante variable des droits comprend des coûts transférables qui feront l'objet d'un rapprochement chaque année. Les coûts devant être transférés dans les droits variables sont les suivants :

- coûts de l'électricité;
- coûts d'abandon de pipeline;
- quote-part des produits au comptant non visés par des contrats revenant à l'expéditeur, le cas échéant;
- coûts de mesures d'accommodement payables à des communautés autochtones suivant le début de la mise en service;
- émission de gaz à effet de serre – mesures de compensation liées aux activités de construction du PARTM;
- autres coûts prévus au contrat.

Au 31 décembre 2023, la construction du PARTM était achevée à environ 98 %, des dépenses en capital de 27,2 milliards de dollars avaient été engagées au titre de la construction et des coûts de financement de 4,3 milliards de dollars avaient été inscrits à l'actif depuis le lancement du projet. La mise en service commerciale du PARTM devrait commencer au deuxième trimestre de 2024.

Tous les permis requis pour la construction ont été obtenus.

Le 1<sup>er</sup> juin 2023, Trans Mountain a déposé auprès de la Régie une demande visant les droits provisoires exigibles à compter de la date de mise en service. En août 2023, la Régie a annoncé la scission du processus réglementaire d'examen de la demande visant les droits en phase 1 et phase 2 pour i) veiller à ce que Trans Mountain dispose (avant la date de mise en service) de droits approuvés par la Régie qu'elle peut facturer aux expéditeurs pour le service de transport et ii) procéder à un examen plus approfondi de la demande visant les droits. La phase 1 comprenait des demandes d'information de la part de la Régie, des communications de la part de parties intéressées concernant les actions de Trans Mountain et la réponse de Trans Mountain aux commentaires des parties intéressées. Le 30 novembre 2023, la Régie a communiqué à Trans Mountain sa décision sur la phase 1 à l'égard des droits provisoires exigibles à compter de la date de mise en service, lesquels ont été approuvés. La phase 2 est plus longue que la phase 1 et comprend la présentation par écrit d'éléments probants complémentaires, deux rondes de demandes d'information, et se conclura par un examen oral en octobre 2024. La Régie a communiqué ses demandes d'information initiales à CTM vers la mi-février 2024. Les droits définitifs qui s'appliqueront au réseau pipelinier élargi seront établis après la décision rendue sur les droits provisoires.

## Questions environnementales, sociales et de gouvernance

En juin 2023, nous avons publié notre rapport annuel sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») qui présente notre performance à cet égard en 2022 et décrit plus en détail les pratiques ci-dessous.

### *Environnement*

Nous nous sommes dotés d'un programme d'intégrité solide et proactif qui inclut des inspections à l'intérieur des canalisations, des patrouilles aériennes régulières, des forages d'intégrité et un centre de contrôle qui assure une surveillance constante du fonctionnement des pipelines. En ce qui concerne le pipeline étendu, nous installons une nouvelle technologie qui place un câble à fibre optique à l'extérieur de la canalisation sur sa longueur et qui peut nous aider à localiser l'emplacement d'une fuite présumée. Nous poursuivons, le long du pipeline, l'installation d'un conduit où sera installé le câble à fibre optique ultérieurement. L'un des avantages uniques du projet est la possibilité d'offrir un accès à Internet haute vitesse aux communautés situées le long du tracé, qui n'en ont jamais eu auparavant. En cas d'incident, nous utilisons le système de commandement des interventions, reconnu internationalement, pour gérer nos interventions d'urgence. Nous disposons de plans d'intervention d'urgence et de notre propre matériel pour les interventions d'urgence sur le pipeline, les stations de pompage et le terminal maritime de Westridge.

Dans le cadre de l'exécution du PARTM, nous avons recours à un éventail de pratiques et de technologies environnementales de pointe. Nous avons évalué et cherchons à réduire au minimum les répercussions des activités de construction sur la terre, l'eau et l'air, en tenant compte des connaissances traditionnelles autochtones et des ressources patrimoniales afin de protéger les lieux d'importance culturelle. La construction du PARTM générera des émissions provenant principalement des mouvements des véhicules et du matériel. Dans le cadre du processus d'obtention des approbations réglementaires, nous nous sommes engagés à compenser ces émissions liées aux travaux de construction. En 2022, CTM a publié un plan de réduction des émissions de niveau 1 et de niveau 2. Nous avons évalué les risques et les occasions liés aux changements climatiques, soit les risques physiques et les risques de transition (c.-à-d. les risques liés à la transition à une économie à faibles émissions de carbone), et nous continuerons de peaufiner notre travail à mesure que de nouvelles informations deviendront disponibles.

### *Responsabilité sociale*

Conformément à notre mandat d'exercer nos activités de manière à respecter l'engagement du Canada à promouvoir la réconciliation économique avec les peuples autochtones, nous nous efforçons de trouver des façons d'ouvrir des possibilités pour les communautés autochtones et d'accroître leur participation dans les régions où nous exerçons nos activités. Nous tâchons aussi de générer des retombées positives qui perdureront au-delà du projet d'agrandissement et feront en sorte que les collectivités autochtones seront dans une position plus enviable que lorsque le PARTM a été lancé. Nous cherchons à nous engager d'une manière significative avec les communautés autochtones, en adaptant notre engagement afin de respecter les divers besoins, principes de gouvernance et protocoles de chaque population. Nous avons établi et entretenu des relations avec les propriétaires fonciers le long du tracé du pipeline existant. Nous attachons une grande importance à ces interactions continues et savons que l'exploitation sécuritaire de notre pipeline dépend chaque jour de ces relations. Notre principal objectif est de traiter chaque propriétaire foncier de manière juste et équitable. De plus, nous investissons dans les collectivités où nous exerçons nos activités afin de favoriser le bien-être économique et social dans le but de laisser un legs positif aux collectivités environnantes.

Nous nous efforçons de créer un lieu de travail inclusif et diversifié qui soutient tous les salariés et les entrepreneurs. Selon nous, la diversité des points de vue et des connaissances culturelles enrichit la compréhension culturelle collective de notre entreprise, renforce la confiance, réduit le roulement du personnel, favorise l'innovation et crée un environnement positif où nos employés peuvent s'épanouir. À titre de société sous réglementation fédérale, nous nous conformons à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et adoptons des pratiques d'emploi proactives afin d'accroître la représentation des groupes désignés.

Chaque année, notre rapport sur l'équité en matière d'emploi présente une analyse de la représentation des quatre groupes désignés, soit les femmes, les minorités visibles, les Autochtones et les personnes vivant avec un handicap, et donne un aperçu des taux d'embauche (ou de départ) et de promotion des personnes qui se sont identifiées parmi ces groupes. À partir de cette analyse, nous pouvons évaluer la portée des progrès accomplis pour accroître la diversité au sein de Trans Mountain. De plus, nous présentons les mesures qualitatives qui sont essentielles à l'accroissement de la sensibilisation, à l'élimination de la discrimination et à l'amélioration des pratiques en milieu de travail dans un souci d'équité et d'inclusion. Notre comité sur la diversité et l'inclusion (composé de membres des groupes désignés de l'ensemble de l'entreprise) permet de proposer l'examen des préoccupations, des problèmes et des idées. Ce comité apporte son soutien et sa contribution aux diverses activités en matière de diversité qui ont lieu au cours de l'année.

Nous nous soucions de la sécurité et du bien-être de nos employés, mais aussi de la sécurité des autres membres de la collectivité et de l'environnement. C'est pourquoi nous nous sommes dotés de règles et de pratiques rigoureuses en matière de sécurité et d'attentes élevées à l'égard de nos entrepreneurs, et nous nous efforçons toujours d'améliorer nos pratiques de sécurité.

## *Gouvernance*

Une bonne gouvernance d'entreprise est au cœur de l'atteinte d'un succès durable et de la création d'avantages à long terme pour toutes nos parties prenantes.

CTM est gérée par une équipe de dirigeants chevronnés située à Calgary et dirigée par la présidente-directrice générale, laquelle relève du conseil d'administration. Le conseil d'administration compte 12 membres nommés par la CDEV, dont neuf, notamment le président, sont considérés comme indépendants. Le conseil jouit d'une autorité étendue sur la gouvernance d'entreprise et sur la stratégie et nomme plusieurs comités qui sont chargés de superviser des domaines spécialisés précis. Ces comités comprennent le comité des ressources humaines, de la rémunération, des mises en candidature et de gouvernance, qui surveille et approuve la rémunération de la haute direction, le comité d'audit, qui nomme l'auditeur externe commun et qui supervise la communication de l'information financière et les questions de comptabilité, le comité de l'environnement et de la santé et sécurité (« ESS »), qui surveille la protection environnementale et les questions liées à la santé et à la sécurité ainsi que le comité de surveillance du projet d'agrandissement qui supervise le PARTM. En 2020, un comité spécial du conseil d'administration a été mis sur pied pour superviser les mesures prises par CTM pour faire face à la pandémie de COVID-19. Les fonctions de ce comité ont depuis été intégrées au comité de l'ESS. En 2021, nous avons créé un comité directeur exécutif ESG chargé de fournir un leadership sur les questions ESG et liées aux changements climatiques. Le comité épaulé les efforts du conseil d'administration et coordonne les démarches du groupe de travail sur le développement durable, qui rassemble des dirigeants de différentes fonctions au sein de l'entreprise et responsables de la mise en place d'objectifs ESG.

Les communications avec la CDEV s'appuient sur le plan d'entreprise et le résumé du plan d'entreprise, sur les rapports annuels et trimestriels ainsi que sur les réunions exceptionnelles, au besoin. La haute direction de la CDEV collabore étroitement avec la haute direction de CTM sur la plupart des questions stratégiques en soutien au conseil d'administration de CTM. Quant à la CDEV, elle relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre des Finances.

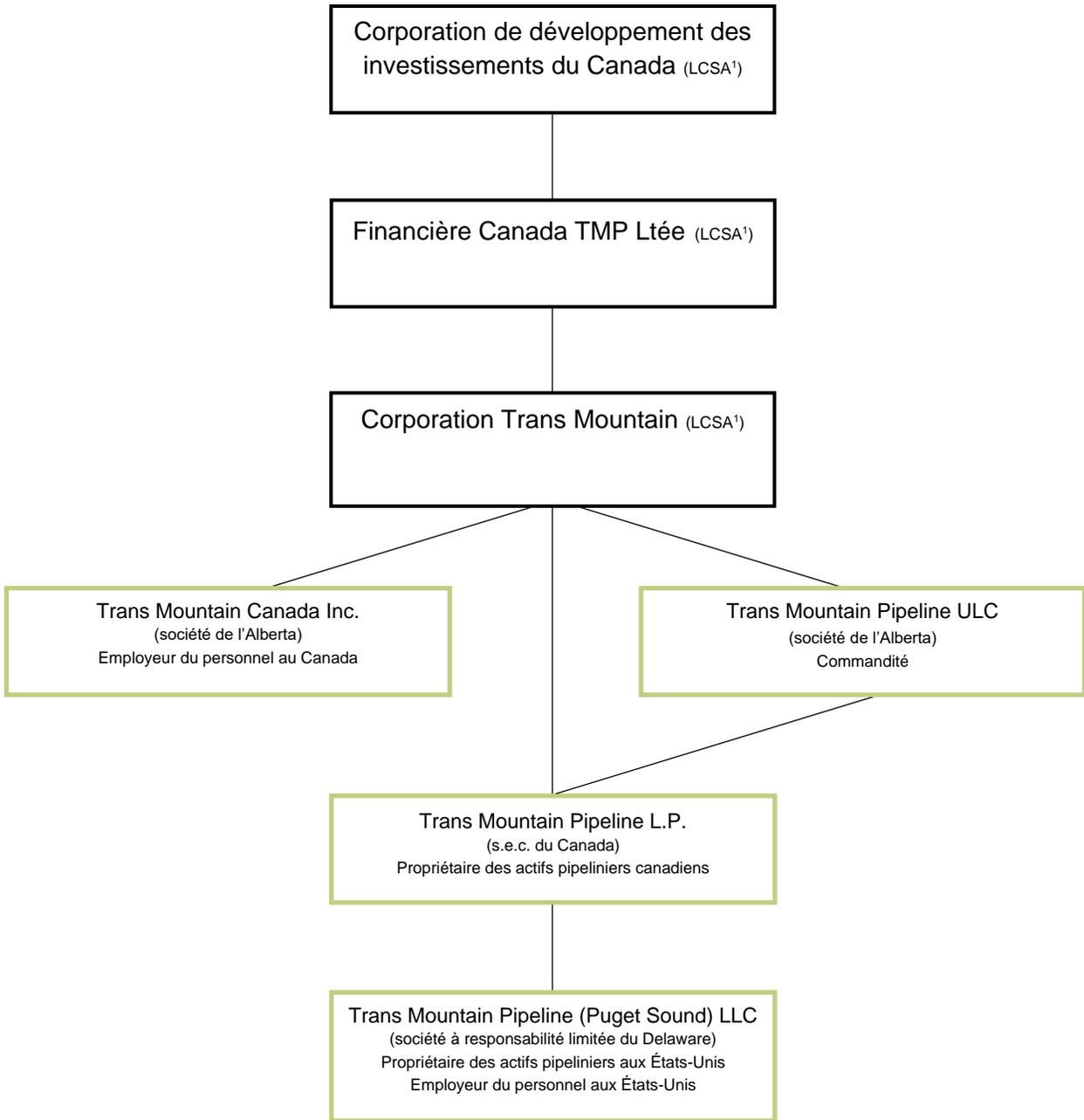
## *GIFCC*

Chez Trans Mountain, nous adoptons une approche progressive pour repérer et gérer les risques liés aux changements climatiques. Nous nous employons à nous familiariser avec les risques et les occasions, à élaborer des plans, à rehausser nos capacités internes et à contribuer à la résilience climatique des collectivités le long du tracé du pipeline. Nous avons examiné notre structure de gouvernance en 2022 afin de rehausser le degré de gouvernance à l'égard des questions ESG les plus pertinentes pour les comités du conseil, notamment en matière de climat. En 2022, CTM a publié un plan de réduction des émissions de niveau 1 et de niveau 2. Nous avons également classé officiellement les risques et les occasions liés au climat et rehaussé notre analyse des risques liés au climat dans le cadre de notre programme de gestion du risque d'entreprise. Nous avons amélioré l'analyse des risques de transition et des risques physiques liés aux changements climatiques, y compris les évaluations quantitatives, et nous élaborerons un plan de compensation des émissions liées à la construction du projet d'agrandissement. La taxe sur le carbone et la diminution de la demande de pétrole sont pour nous deux risques importants liés à la transition. La taxe sur le carbone peut avoir une incidence indirecte sur nous puisqu'elle peut rendre la production pétrolière et gazière canadienne plus coûteuse, tandis que les variations de la demande de pétrole peuvent avoir des répercussions plus directes. Nous avons toutefois conclu avec nos expéditeurs plusieurs contrats d'achat ferme à long terme, dont la durée est de 15 à 20 ans, ce qui nous rend plus résilients face à ces répercussions. Au deuxième trimestre de l'exercice, nous avons réalisé une évaluation des risques physiques de nos actifs et de nos activités afin de connaître l'exposition actuelle de notre infrastructure pipelinière aux risques physiques chroniques et graves pertinents, tels qu'ils sont définis par le GIFCC, et la façon dont le profil de risque évoluera selon différents scénarios d'émissions. Les résultats de cette évaluation nous permettent d'adhérer aux Principes de l'Équateur 4 en démontrant les mesures que nous avons prises pour assurer la résilience des activités de CTM face aux conséquences des changements climatiques.

## *Annexe 1 : Profil et gouvernance d'entreprise*

Corporation Trans Mountain (« CTM ») a été créée en tant que filiale de Financière Canada TMP Ltée (« Financière TMP »). Financière TMP est une filiale de la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV »). Le 31 août 2018, conformément à l'entente d'achat d'actions et de parts entre le gouvernement du Canada et Kinder Morgan, CTM a acheté quatre entités : Trans Mountain Pipeline Limited Partnership (« TMP LP ») et sa filiale en propriété exclusive Trans Mountain Pipeline (Puget Sound) LLC (« Puget »), Trans Mountain Pipeline ULC (« TMP ULC ») et Trans Mountain Canada Inc. (« TMCI »). Collectivement, ces quatre entités sont « Trans Mountain ». Ces entités détiennent et gèrent le réseau pipelinier Trans Mountain. Dans le cadre de l'achat de Trans Mountain, CTM a également acquis certains droits, conceptions et contrats de construction liés à l'agrandissement du réseau connu sous le nom de projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain (le « PARTM »). En avril 2022, le gouverneur général en conseil a, par proclamation, changé le statut de Corporation Trans Mountain à celui de société d'État non mandataire, ce qui permet à Trans Mountain d'emprunter à des entités autres que le gouvernement du Canada.

Le diagramme suivant illustre la structure organisationnelle de CTM.



1. Loi canadienne sur les sociétés par actions.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le conseil d'administration et les comités de CTM se présentaient comme suit :

**Conseil d'administration**

William Downe (président du conseil d'administration)  
Dawn Farrell (directrice générale)  
Harold Calla  
Brian Ferguson  
Carol Anne Hilton  
Patricia Koval  
H. Stanley Marshall  
Marie-José Nadeau  
Chris Forbes  
Sandra Stash  
Stephen Swaffield  
Elizabeth Wademan

**Comité d'audit et des finances**

Brian Ferguson (président du comité)  
Harold Calla  
Patricia Koval  
Chris Forbes  
Stephen Swaffield

**Comité de surveillance du projet d'investissement (SPI)**

Stanley Marshall (président du comité)  
Brian Ferguson  
Carol Anne Hilton  
Sandra Stash  
Stephen Swaffield

**Comité de l'environnement, de la santé, de la surveillance et des relations avec les Autochtones (ESRA)**

Sandra Stash (présidente du comité)  
Brian Ferguson  
Stephen Swaffield  
Patricia Koval

**Comité des ressources humaines, de la rémunération, des mises en candidature et de la gouvernance (RHRMCG)**

Marie-José Nadeau (présidente du comité)  
Carol Anne Hilton  
Patricia Koval  
Elizabeth Wademan

Le président du conseil d'administration, M. W. Downe, siège d'office à tous les comités.

L'équipe de direction de CTM se présente comme suit :

Dawn Farrell	Présidente-directrice générale
Michael Davies	Directeur des opérations
Mark Maki	Directeur des finances et de la stratégie
Rob Van Wallegem	Vice-président exécutif, Affaires autochtones et chef des affaires juridiques,
Maureen Neufeldt	Directrice, Ressources humaines et technologie
Corey Goulet	Directeur des projets majeurs
Paul Huddleston	Vice-président principal, Services d'ingénierie et opérations
Heather Mark	Vice-présidente principale, Finances et trésor
Leigh Kelln	Vice-présidente principale, Intégration opérationnelle et analytique
Kevin Thrasher	Vice-président, Affaires juridiques
Dorothy Golosinski	Vice-présidente, Réglementation
Deanne Carson	Vice-présidente, Communications corporatives et relations externes

## Annexe 2 : États financiers

Corporation Trans Mountain  
États de la situation financière consolidés pro forma  
Du 31 décembre 2023 au 31 décembre 2028  
En milliers de dollars canadiens

	Chiffres réels 2023	Plan 2024	Plan 2025	Plan 2026	Plan 2027	Plan 2028
		1 <sup>er</sup> mai				
<b>Actifs</b>						
Actifs courants						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	109 508	239 918	128 165	174 114	237 660	307 048
Trésorerie soumise à des restrictions	–	–	–	–	–	–
Débiteurs	149 122	176 799	272 877	278 531	286 209	294 393
Autres actifs courants	26 516	26 516	26 516	26 516	26 516	26 516
	<b>285 146</b>	<b>443 232</b>	<b>427 558</b>	<b>479 161</b>	<b>550 585</b>	<b>627 956</b>
Immobilisations corporelles	34 427 826	36 603 042	35 792 001	34 994 029	34 176 137	33 358 300
Actif au titre du droit d'utilisation	54 347	54 347	54 347	54 347	54 347	54 347
Actifs réglementaires	194 171	181 126	141 374	101 622	61 870	22 118
Goodwill	–	–	–	–	–	–
Placements soumis à des restrictions	105 428	131 724	158 632	186 167	214 344	243 177
Trésorerie soumise à des restrictions	6 731	6 731	6 731	6 731	6 731	6 731
Montants différés et autres actifs	100 998	100 998	100 998	100 998	100 998	100 998
<b>Total des actifs</b>	<b>35 174 647</b>	<b>37 521 200</b>	<b>36 681 641</b>	<b>35 923 054</b>	<b>35 164 813</b>	<b>34 413 627</b>
<b>Passifs et capitaux propres</b>						
Passifs courants						
Créditeurs	963 360	435 800	66 720	69 727	67 984	70 377
Passifs réglementaires	73 198	–	–	–	–	–
Dette à court terme	16 090 000	18 521 889	17 629 244	16 627 590	15 487 804	14 202 078
Intérêts à payer	40 282	–	–	–	–	–
Autres passifs courants	28 255	28 255	28 255	28 255	28 255	28 255
	<b>17 195 095</b>	<b>18 985 944</b>	<b>17 724 219</b>	<b>16 725 571</b>	<b>15 584 043</b>	<b>14 300 711</b>
Dette à long terme	8 250 314	8 667 986	9 112 498	9 112 498	9 112 498	9 112 498
Intérêts à payer	62 671	105 936	–	–	–	–
Impôt sur le résultat différé	1 127 098	1 143 908	1 157 823	1 209 998	1 297 177	1 420 741
Passifs réglementaires	111 962	138 258	165 166	192 701	220 878	249 711
Prestations de retraite et avantages postérieurs à l'emploi	57 959	57 959	57 959	57 959	57 959	57 959
Obligation locative	49 321	49 321	49 321	49 321	49 321	49 321
Autres crédits différés	10 688	10 688	10 688	10 688	10 688	10 688
<b>Total des passifs</b>	<b>26 865 108</b>	<b>29 159 999</b>	<b>28 277 675</b>	<b>27 358 736</b>	<b>26 332 564</b>	<b>25 201 629</b>
Capitaux propres	8 309 539	8 361 201	8 403 966	8 564 317	8 832 248	9 211 998
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>	<b>35 174 647</b>	<b>37 521 200</b>	<b>36 681 641</b>	<b>35 923 054</b>	<b>35 164 812</b>	<b>34 413 627</b>

Corporation Trans Mountain  
États du résultat net et du résultat global consolidés pro forma  
Pour les exercices clos du 31 décembre 2023 au 31 décembre 2028  
En milliers de dollars canadiens

	Chiffres réels 2023	Plan 2024	Plan 2025	Plan 2026	Plan 2027	Plan 2028
		1 <sup>er</sup> mai				
<b>Produits</b>						
Produits tirés du transport	447 980	2 057 329	3 215 424	3 283 769	3 376 437	3 475 177
Produits locatifs	71 331	61 801	57 405	56 871	56 314	55 738
Autres produits	2 492	2 456	1 693	1 727	1 761	1 796
	<b>521 803</b>	<b>2 121 585</b>	<b>3 274 522</b>	<b>3 342 367</b>	<b>3 434 513</b>	<b>3 532 711</b>
<b>Charges</b>						
Coûts d'exploitation des pipelines	172 380	323 950	378 938	382 541	400 054	418 840
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	109 274	590 467	872 621	873 698	874 811	876 113
Salaires et avantages du personnel	108 168	166 117	166 522	166 983	167 502	171 082
Taxes et impôts, autres que l'impôt sur le résultat	38 174	81 448	81 935	84 333	86 803	89 347
Charges administratives	13 878	47 464	50 088	51 405	47 611	48 703
Perte de valeur du goodwill	888 098	–	–	–	–	–
	<b>1 329 972</b>	<b>1 209 447</b>	<b>1 550 105</b>	<b>1 558 960</b>	<b>1 576 781</b>	<b>1 604 085</b>
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	<b>(808 169)</b>	<b>912 138</b>	<b>1 724 418</b>	<b>1 783 407</b>	<b>1 857 732</b>	<b>1 928 626</b>
Composante capitaux propres de la provision pour les fonds utilisés pendant la construction	1 165 361	460 378	–	–	–	–
Charges d'intérêts, déduction faite des coûts de financement de la dette inscrits à l'actif	(343 538)	(1 304 301)	(1 667 993)	(1 571 136)	(1 502 878)	(1 425 568)
Autres, montant net	1 435	256	256	256	256	256
(Perte) profit de change	(260)	–	–	–	–	–
Recouvrement (charge) d'impôt	(223 242)	(16 810)	(13 915)	(52 175)	(87 179)	(123 564)
<b>Bénéfice net</b>	<b>(208 413)</b>	<b>51 662</b>	<b>42 765</b>	<b>160 351</b>	<b>267 930</b>	<b>379 750</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>						
Écart de conversion	(6 931)	–	–	–	–	–
Régime d'avantages sociaux	(14 159)	–	–	–	–	–
<b>Résultat global</b>	<b>(229 503)</b>	<b>51 662</b>	<b>42 765</b>	<b>160 351</b>	<b>267 930</b>	<b>379 750</b>
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	<b>(808 169)</b>	<b>912 138</b>	<b>1 724 418</b>	<b>1 783 407</b>	<b>1 857 732</b>	<b>1 928 626</b>
Plus : Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	997 372	590 467	872 621	873 698	874 811	876 113
<b>BAIIA ajusté</b>	<b>189 203</b>	<b>1 502 606</b>	<b>2 597 039</b>	<b>2 657 105</b>	<b>2 732 543</b>	<b>2 804 738</b>

**Corporation Trans Mountain**  
**Tableaux des flux de trésorerie consolidés pro forma**  
**Pour les exercices clos du 31 décembre 2023 au 31 décembre 2028**  
**En milliers de dollars canadiens**

	Chiffres réels 2023	Plan 2024	Plan 2025	Plan 2026	Plan 2027	Plan 2028
		1 <sup>er</sup> mai				
<b>Activités d'exploitation</b>						
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice	(208 413)	51 662	42 765	160 351	267 930	379 750
Éléments sans effet sur la trésorerie						
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	109 274	590 467	872 621	873 698	874 811	876 113
Désactualisation						
Composante capitaux propres de la provision pour les fonds utilisés pendant la construction	(1 165 361)	(460 378)	–	–	–	–
Impôt sur le résultat différé	217 831	16 810	13 915	52 175	87 179	123 564
Perte de valeur du goodwill	888 098	–	–	–	–	–
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	62 999	(586 111)	(504 433)	64 639	58 508	62 795
	(95 573)	(387 550)	424 869	1 150 864	1 288 428	1 442 222
<b>Activités d'investissement</b>						
Acquisition, déduction faite de la trésorerie acquise	–	–	–	–	–	–
Dépenses d'investissement	(8 879 813)	(2 305 305)	(61 581)	(75 725)	(56 920)	(58 275)
Dépenses liées aux logiciels à usage interne	(16 158)	–	–	–	–	–
Acquisitions de placements soumis à des restrictions	(8 955)	(26 296)	(26 908)	(27 535)	(28 177)	(28 833)
Règlement au titre du fonds de roulement lié à une acquisition	–	–	–	–	–	–
	(8 904 926)	(2 331 601)	(88 489)	(103 260)	(85 097)	(87 108)
<b>Activités de financement</b>						
Émission (remboursement) de titres d'emprunt	8 890 000	2 849 561	(448 133)	(1 001 654)	(1 139 786)	(1 285 725)
Apports en capital	–	–	–	–	–	–
Frais d'émission de titres d'emprunt	(12 758)	–	–	–	–	–
Dividendes	–	–	–	–	–	–
	8 877 242	2 849 561	(448 133)	(1 001 654)	(1 139 786)	(1 285 725)
Incidence des opérations de change sur les soldes de trésorerie	(1 507)	–	–	–	–	–
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et de la trésorerie soumise à des restrictions	(124 764)	130 410	(111 753)	45 949	63 546	69 388
Trésorerie et trésorerie soumise à des restrictions, à l'ouverture de la période	241 003	116 239	246 649	134 896	180 845	244 391
<b>Trésorerie et trésorerie soumise à des restrictions, à la clôture de la période</b>	<b>116 239</b>	<b>246 649</b>	<b>134 896</b>	<b>180 845</b>	<b>244 391</b>	<b>313 779</b>
Trésorerie, à l'ouverture de la période	162 489	109 508	239 918	128 165	174 114	237 660
Trésorerie soumise à des restrictions, à l'ouverture de la période	78 514	6 731	6 731	6 731	6 731	6 731
<b>Trésorerie et trésorerie soumise à des restrictions, à l'ouverture de la période</b>	<b>241 003</b>	<b>116 239</b>	<b>246 649</b>	<b>134 896</b>	<b>180 845</b>	<b>244 391</b>
Trésorerie, à la clôture de la période	109 508	239 918	128 165	174 114	237 660	307 048
Trésorerie soumise à des restrictions, à la clôture de la période	6 731	6 731	6 731	6 731	6 731	6 731
<b>Trésorerie et trésorerie soumise à des restrictions, à la clôture de la période</b>	<b>116 239</b>	<b>246 649</b>	<b>134 896</b>	<b>180 845</b>	<b>244 391</b>	<b>313 779 t</b>

## Annexe 3 : Plan d'emprunt

### Financement de la dette

Corporation Trans Mountain  
Tableaux complémentaires pro forma  
Plan de financement

	Chiffres réels 2023	Plan 2024	Plan 2025	Plan 2026	Plan 2027	Plan 2028
<b>Financement de la dette de Financière TMP</b>						
<b>Facilité à la construction</b>						
Solde d'ouverture	5 346 418	5 743 964	6 161 636	6 606 148	6 606 148	6 606 148
Prélèvement	55 %	-	-	-	-	-
Remboursement	-	-	-	-	-	-
Intérêts payés en nature	397 546	417 672	444 512	-	-	-
<b>Solde de clôture</b>	<b>5 743 964</b>	<b>6 161 636</b>	<b>6 606 148</b>	<b>6 606 148</b>	<b>6 606 148</b>	<b>6 606 148</b>
<b>Facilité à l'acquisition</b>						
Solde d'ouverture	2 506 350	2 506 350	2 506 350	2 506 350	2 506 350	2 506 350
Prélèvement (remboursement)	-	-	-	-	-	-
<b>Solde de clôture</b>	<b>2 506 350</b>	<b>2 506 350</b>	<b>2 506 350</b>	<b>2 506 350</b>	<b>2 506 350</b>	<b>2 506 350</b>
<b>Facilité bancaire garantie par le gouvernement</b>						
Solde d'ouverture	7 200 000	16 090 000	17 900 000	17 629 244	16 627 590	15 487 804
Prélèvement (remboursement)	8 890 000	1 810 000	(270 756)	(1 001 654)	(1 139 786)	(1 285 725)
<b>Solde de clôture</b>	<b>16 090 000</b>	<b>17 900 000</b>	<b>17 629 244</b>	<b>16 627 590</b>	<b>15 487 804</b>	<b>14 202 078</b>
<b>Limite de la facilité bancaire garantie par le gouvernement</b>	<b>17 900 000</b>	<b>17 900 000</b>	<b>17 900 000</b>	<b>17 900 000</b>	<b>17 900 000</b>	<b>17 900 000</b>
<b>Facilité garantie des tiers</b>						
Solde d'ouverture	-	-	621 889	-	-	-
Prélèvement (remboursement)	-	621 889	(621 889)	-	-	-
<b>Solde de clôture</b>	<b>-</b>	<b>621 889</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Facilité garantie des tiers</b>	<b>-</b>	<b>1 000 000</b>				
<b>Total du financement par emprunts</b>	<b>24 340 314</b>	<b>26 567 986</b>	<b>26 741 742</b>	<b>25 740 088</b>	<b>24 600 302</b>	<b>23 314 576</b>

Une facilité de 550 millions de dollars inutilisée est maintenue pour satisfaire aux exigences de nature financière imposées par la Régie. Une commission d'engagement de 0,30 % est versée sur la facilité au titre des montants non utilisés. Aucun montant ne devrait être prélevé sur cette nouvelle facilité dans le cours normal des activités.

TMC cherche à obtenir l'autorisation de conclure une facilité de crédit non garantie de 0,9 à 2,0 milliards de dollars (ou d'autres sources de financement mentionnées aux présentes), afin de fournir des liquidités supplémentaires pour achever le PARTM et pour la période d'exploitation initiale suivant la mise en service. CTM souhaite conserver la flexibilité en matière de financement offerte dans le plan précédent pour émettre potentiellement des obligations, des billets, du papier commercial ou d'autres instruments d'emprunt.

## Contrats de location

Au cours d'exercices précédents, CTM a conclu des contrats de location en vigueur jusqu'en 2024. Dans certains cas, CTM peut procéder à des prolongations ou à des modifications de ces contrats de location pour les harmoniser avec l'achèvement prévu du TMEP. Le montant estimé de ces prolongations ou de ces modifications pour 2024 est d'environ 20 millions de dollars.

CTM demande l'autorisation de conclure de nouveaux contrats de location en 2024 comportant des paiements annuels pouvant atteindre environ 5,0 millions de dollars pour des véhicules et de l'équipement neufs requis pour soutenir l'effectif croissant. Les engagements financiers au titre de contrats de location ou les contrats de location relatifs au PARTM sont inclus dans les exigences d'emprunt liées au PARTM.

Année	Plan	Projections	Projections	Projections	Projections	Projections	Années ultérieures
	2024	2024 (au 31 déc.)	2025 (au 31 déc.)	2026 (au 31 déc.)	2027 (au 31 déc.)	2028 (au 31 déc.)	
<b>Actifs au titre de droits d'utilisation : terrains (espaces de travail, entrepôts, espaces de fixation, stations de pompage)</b>							
<b>Espaces pour la réception et le stockage des matériaux et de l'équipement et servant également d'ateliers tout au long du pipeline</b>							
Passif – Nouveaux contrats (en millions de dollars)	1 000 000	800 000	600 000	400 000	200 000	–	–
Passif – Prolongations/modifications (en millions de dollars)	14 583 000	343 000	–	–	–	–	–
<b>Total du passif (en millions de dollars)</b>	<b>15 583 000</b>	<b>1 143 000</b>	<b>600 000</b>	<b>400 000</b>	<b>200 000</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Nombre d'années restantes prévues</b>	<b>5,00</b>	<b>0,33</b>	<b>0,08</b>	<b>0,04</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Actifs au titre de droits d'utilisation : bâtiments (locaux à bureaux, etc.)</b>							
<b>Surtout des locaux à bureaux – Emplacements divers</b>							
Passif – Nouveaux contrats (en millions de dollars)	–	–	–	–	–	–	–
Passif – Prolongations/modifications (en millions de dollars)	1 826 000	97 000	–	–	–	–	–
<b>Total du passif (en millions de dollars)</b>	<b>1 826 000</b>	<b>97 000</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Nombre d'années restantes prévues</b>	<b>2,00</b>	<b>0,05</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Actifs au titre de droits d'utilisation : matériel (location de parcs, camps, matériel de bureau, etc.)</b>							
<b>Matériel divers, dont des véhicules loués au Canada et aux États-Unis, du matériel de bureau comme des imprimantes et du matériel lié à la construction du pipeline</b>							
Passif – Nouveaux contrats (en millions de dollars)	4 057 000	3 651 000	2 840 000	2 029 000	1 218 000	407 000	–
Passif – Prolongations/modifications (en millions de dollars)	3 397 000	–	–	–	–	–	–
<b>Total du passif (en millions de dollars)</b>	<b>7 454 000</b>	<b>3 651 000</b>	<b>2 840 000</b>	<b>2 029 000</b>	<b>1 218 000</b>	<b>407 000</b>	<b>–</b>
<b>Nombre d'années restantes prévues</b>	<b>5,00</b>	<b>2,45</b>	<b>1,90</b>	<b>1,36</b>	<b>0,82</b>	<b>0,27</b>	<b>–</b>

## Ententes commerciales

### Accords destinés aux communautés

CTM a conclu des ententes commerciales et elle pourrait conclure de nouvelles ententes commerciales visant des investissements d'accommodement ou destinés aux communautés dans le cadre du PARTM. Ces accords engagent financièrement CTM à fournir des fonds assortis de modalités de paiement pouvant dépasser un an à des administrations municipales ou à des communautés autochtones.

**ANNEXE C**

**SGCH**

# **LA SOCIÉTÉ DE GESTION CANADA HIBERNIA**

Filiale entièrement détenue de

**La Corporation de développement des investissements du Canada**

## **RÉSUMÉ DU PLAN D'ENTREPRISE du plan d'entreprise de 2024**

**POUR LES EXERCICES de 2024 à 2028**

**Le 6 décembre 2023**

## Table des matières

1.0 Introduction .....	3
2.0 Mandat.....	4
3.0 Objectifs pour 2024.....	4
4.0 Commercialisation et transport .....	4
5.0 Structure organisationnelle .....	5
6.0 Risques.....	5
7.0 Section financière .....	6
8.0 Intentions d'emprunt .....	10
9.0 Normes internationales d'information financière (IFRS) et états financiers.....	10

## 1.0 Introduction

La Société de gestion Canada Hibernia (la « SGCH ») est une filiale entièrement détenue de la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV ») et la SGCH a été constituée en 1993 dans le but de détenir et de gérer la participation du gouvernement du Canada (le « gouvernement ») dans le projet Hibernia, un projet de mise en valeur et de production de pétrole situé à 315 kilomètres au large des côtes de la province de Terre-Neuve-et-Labrador (la « Province »).

La Société d'exploitation et de développement d'Hibernia Ltée (la « SEDH ») exploite ce projet, qui est détenu conjointement, et Exxon Mobil Corporation fournit, aux termes d'un contrat, le personnel de gestion et le personnel administratif et technique. Bien que les opérations quotidiennes du projet soient gérées par ExxonMobil, tous les propriétaires jouent un rôle actif dans les processus décisionnels. La SGCH détient une participation directe de 8,5 % dans le champ principal d'Hibernia et détient, à l'heure actuelle, une participation directe de 5,67 % dans le secteur unitaire du prolongement sud d'Hibernia (le « secteur unitaire du PSH »). La participation directe détenue par la SGCH dans le secteur unitaire du PSH (il en va de même pour tous les autres propriétaires du secteur unitaire du PSH) est assujettie à des ajustements futurs prévus en 2030 conformément à l'entente du secteur unitaire du PSH.

À titre de société ne possédant qu'un seul actif, la part initiale du financement de la SGCH a été obtenue grâce à des crédits du gouvernement du Canada. La production de pétrole d'Hibernia a démarré en novembre 1997 et la SGCH a commencé à réaliser des entrées de trésorerie en 1998. En 2002, la SGCH avait remboursé tous les crédits, et elle a commencé à verser des dividendes à la CDEV en 2003. Depuis 1998, la SGCH est autofinancée par les flux de trésorerie générés en interne. La SGCH a la responsabilité de payer ses impôts aux gouvernements fédéral et provincial, les redevances et sa participation au bénéfice net (la « PBN »), au même titre que les entreprises du secteur privé.

La SGCH tire ses flux de trésorerie uniquement des actifs du projet Hibernia, qui comprennent notamment sa quote-part de la production de pétrole brut d'Hibernia et une petite tranche des produits accessoires tirés des installations de production et de forage du projet Hibernia. Les flux de trésorerie varient surtout en fonction des volumes de production du projet Hibernia, du prix du pétrole brut, des paiements au titre des redevances et de la PBN, des charges d'exploitation, de l'impôt et des principales dépenses d'investissement. L'excédent des flux de trésorerie par rapport aux besoins de l'entreprise est retourné à l'actionnaire (la CDEV) sous forme de dividendes, lesquels sont déclarés, à son gré, par le conseil d'administration de la SGCH. Les versements de dividendes ont débuté en 2003 après le remboursement par la SGCH des crédits parlementaires de 431 millions de dollars<sup>1</sup> correspondant à la quote-part du gouvernement dans les dépenses d'investissement du projet. D'ici la clôture de l'exercice 2023, la SGCH prévoit qu'elle aura versé des dividendes cumulatifs de 2,57 milliards de dollars, une PBN du gouvernement fédéral de 352 millions de dollars et un montant de 772 millions de dollars en impôt fédéral.

---

<sup>1</sup> All financial data is in Canadian dollars unless otherwise noted.

## 2.0 Mandat

Le mandat principal de la SGCH est de gérer la participation du gouvernement dans le projet Hibernia. Dans le cadre de l'exécution de son mandat principal, la SGCH s'engage à faire en sorte que la santé et la sécurité des travailleurs et la préservation de l'environnement soient au cœur des préoccupations pour toutes les décisions prises par Hibernia, que les activités soient conformes aux lois et à la réglementation, que la participation du gouvernement soit protégée et que la valeur des actifs soit maximisée, et que toutes les décisions soient prises selon une approche prudente sur le plan commercial.

La SGCH a pour mandat secondaire de s'assurer que l'actif d'Hibernia soit prêt à être évalué et vendu, si le gouvernement décidait de s'en dessaisir. La SGCH s'acquitte de ce mandat en maintenant une estimation des réserves de pétrole restantes réalisée par une firme d'ingénierie réputée dans le domaine, et en maintenant un modèle économique solide qui facilite l'évaluation de l'actif selon différentes hypothèses et variables.

En tant que société à but lucratif, la SGCH n'a pas de rôle d'intérêt public.

## 3.0 Objectifs pour 2024

Les principaux objectifs commerciaux de la SGCH pour 2024 sont de dégager un rendement opérationnel et financier conforme aux prévisions du plan d'entreprise, de continuer d'établir les informations à fournir liées aux changements climatiques conformément au cadre du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques (le « GIFCC ») et d'appuyer les possibilités de réduction des GES à Hibernia, de participer activement à tous les comités qui veillent à la direction stratégique du projet, de soutenir l'exploitant dans le cadre des occasions futures de désengorgement des installations, des mises à niveau de l'appareil de forage de la plateforme, des activités de prolongation de la durée de vie des actifs et de la réduction des charges d'exploitation ainsi que de la mise en valeur future des ressources, et par l'entremise du système de gestion des risques d'entreprise de la SGCH, continuer de surveiller les nouveaux risques et les risques nécessitant plus d'attention, et mettre en œuvre des stratégies d'atténuation appropriées.

## 4.0 Commercialisation et transport

La SGCH vend généralement les cargaisons de pétrole brut d'Hibernia en fonction du cours de référence du pétrole brut Brent daté, en dollars américains, plus ou moins un écart de prix qui reflète les conditions du marché. La SGCH recourt à un agent de commercialisation et elle participe à la commercialisation conjointe des cargaisons.

La SGCH prend part au système Basin Wide Transportation and Transshipment System (BWTTS), lequel génère des économies de coûts et des gains d'efficacité pour tous les participants au BWTTS. Aux termes de ce système, les participants au BWTTS (huit sociétés productrices exerçant leurs activités sur la côte Est du Canada) se partagent des pétroliers-navettes pour le transport du pétrole jusqu'au terminal de Newfoundland Transshipment Ltd (« NTL »). Le pétrole stocké au NTL est ensuite transbordé à des pétroliers en deuxième étape qui l'acheminent au marché.

## 5.0 Structure organisationnelle

Depuis sa création en 1993, la SGCH emploie une petite équipe de professionnels chevronnés du secteur de l'énergie. À la clôture de l'exercice 2023, la SGCH prévoit un effectif de huit salariés (soit 6,1 équivalents temps plein ou « ÉTP ») et deux sous-traitants à temps partiel. La SGCH prévoit réduire le total de ses effectifs à la clôture de l'exercice 2024 à sept salariés (soit 6,0 ÉTP) et deux sous-traitants à temps partiel.

## 6.0 Risques

Les principaux risques financiers comprennent : la volatilité des cours du pétrole; la volatilité du cours de change du dollar américain par rapport au dollar canadien et le risque de crédit découlant des contreparties aux ventes de pétrole de la SGCH.

Les principaux risques non financiers comprennent : les risques opérationnels et techniques liés à l'exploitation pétrolière extracôtière (notamment les dommages physiques causés à la plateforme par des incendies ou des explosions, les risques liés au transport maritime, la complexité des forages et les risques liés à la production), les risques liés à la sécurité, à la santé et à l'environnement (notamment les incidents touchant la sécurité et les déversements de pétrole), les risques liés aux changements climatiques, les risques liés aux technologies de l'information et à la cybersécurité, la disponibilité des assurances liées aux risques susmentionnés, et la perte de personnel clé.

## 7.0 Section financière

<i>Se reporter aux états financiers pro forma à l'annexe 4 pour consulter les résultats financiers complets.</i>	<b>Chiffres réels 2022</b>	<b>Prévisions 2023</b>	<b>Plan 2024</b>	<b>Plan 2025</b>	<b>Plan 2026</b>	<b>Plan 2027</b>	<b>Plan 2028</b>
<b>Volumes</b> <i>(en unités, selon les indications)</i>							
Production quotidienne moyenne – Production brute d’Hibernia (bp/j) % du secteur unitaire du PSH	74 905 32 %	68 100 25 %	76 800 27 %	88 700 25 %	97 400 23 %	106 700 16 %	110 200 11 %
Production quotidienne moyenne – Quote-part nette de la SGCH (bp/j)	5 751	5 312	5 930	6 902	7 653	8 599	9 010
Volumes de ventes (Mbp/année)	2,31	1,91	2,16	2,52	2,79	3,14	3,29
<b>Prix</b> <i>(en unités, selon les indications)</i>							
Brent daté (en \$ US le baril)	101,20	84,77	78,00	78,00	78,00	78,00	78,00
Prix réalisé (en \$ US le baril)	105,69	85,58	78,00	78,00	78,00	78,00	78,00
Prix réalisé (en \$ CA le baril)	136,32	115,21	103,74	103,74	103,74	103,74	103,74
<b>Taux de change</b> (en \$ US / \$ CA)	1,30	1,35	1,33	1,33	1,33	1,33	1,33
<b>Données financières, participation directe de la SGCH</b> <i>(en millions de dollars canadiens)</i>							
Produits tirés des ventes de pétrole brut	315	219	225	261	290	326	341
Charges liées aux redevances et à la PBN	119	72	67	81	90	101	106
<i>Taux effectif des redevances et de la PBN</i>	38 %	33 %	30 %	31 %	31 %	31 %	31 %
Charges d’exploitation, frais de transport et frais de commercialisation	29	26	29	29	31	29	33
Charges administratives	2	3	3	3	3	3	3
Charges d’impôt sur le résultat	42	29	29	38	41	49	49
Dépenses d’investissement	12	28	32	28	31	32	33
<b>Dividendes</b>	<b>107</b>	<b>71</b>	<b>71</b>	<b>89</b>	<b>88</b>	<b>103</b>	<b>109</b>

Notes :

- bp/j s’entend de barils de pétrole par jour et Mbp s’entend de millions de barils de pétrole.
- Les prévisions de 2023 sont basées sur les résultats réels des huit premiers mois de l’exercice et sur les résultats prévus des quatre derniers mois de l’exercice. Par conséquent, les résultats réels de l’exercice peuvent différer de ces prévisions. Plus particulièrement, le calendrier réel des livraisons de cargaisons pourrait avoir une incidence significative sur les résultats réels à la clôture l’exercice.

### Hypothèses principales

Les flux de trésorerie de la SGCH sont surtout sensibles aux variations des prix du pétrole brut, aux taux de change (\$ US/\$ CA) et aux volumes de production.

## Prévisions de 2023

Comme l'indique le tableau qui précède, les volumes de la production quotidienne brute en 2023 devraient reculer de 9 % pour s'établir à 68 100 bp/j plutôt qu'à 74 905 bp/j en 2022, du fait des baisses de production naturelles, de l'accroissement des interruptions non prévues et des retards de forage. Ces enjeux ont eu une plus grande incidence sur la production du secteur unitaire du PSH, laquelle devrait représenter 25 % de la production totale du champ, contre 32 % de la production totale du champ en 2022. La quote-part nette de la production qui revient à la SGCH a suivi la même tendance et a diminué de 8 %, pour se fixer à 5 312 bp/j, contre 5 751 bp/j en 2022. Les volumes de ventes devraient céder 17 % pour s'établir à 1,91 Mbp en 2023, par rapport à 2,31 Mbp en 2022, du fait de la baisse des volumes de production de la SGCH, jumelée aux variations au titre de l'enlèvement et des stocks.

La SGCH vend généralement son pétrole en fonction du cours de référence du Brent daté. La SGCH s'attend à réaliser un prix de 85,58 \$ US le baril en 2023, contre un prix de 105,69 \$ US le baril en 2022, ce qui représente une baisse de 19 %. La SGCH s'attend à réaliser un prix de 115,21 \$ CA le baril, en regard d'un prix de 136,32 \$ CA le baril en 2022, ce qui représente une baisse de 15 %. Ces prix reflètent un taux de change moyen de 1,35 en 2023, par rapport à 1,30 en 2022. L'affaiblissement du dollar canadien en 2023 a une incidence favorable sur les prix du pétrole réalisés en dollars canadiens.

Les produits tirés des ventes de pétrole brut devraient diminuer de 31 % en 2023 par rapport à 2022 en raison de la baisse des cours du pétrole et des volumes de ventes moindres. Les paiements au titre des redevances et de la PBN devraient baisser de 39 %, du fait du fléchissement des produits tirés des ventes de pétrole brut et de l'augmentation des dépenses d'investissement pouvant être déduites des produits dans le calcul des redevances et de la PBN. La diminution des produits tirés des ventes de pétrole brut entraîne aussi une réduction du bénéfice imposable et de l'impôt sur le résultat qui en découle.

Les charges d'exploitation, frais de transport et frais de commercialisation devraient diminuer de 3 millions de dollars, soit 11 %, en 2023 par rapport à 2022, en raison de la réduction des coûts de réparation et d'entretien, du fait d'une révision de la plateforme en 2022, ce qui n'a pas eu lieu en 2023. De façon générale, les révisions de la plateforme ont lieu tous les 3 ou 4 ans.

Les charges administratives devraient s'accroître de 2,83 millions de dollars en 2023 par rapport à 2,35 millions de dollars en 2022, en raison surtout de l'augmentation des honoraires professionnels connexes à la préparation d'une évaluation technique indépendante des réserves de pétrole de la SGCH, ce qui a lieu en général tous les 3 ans.

Les dépenses d'investissement de 2023 devraient être portées à 28 millions de dollars, par rapport à 12 millions de dollars en 2022, en raison des activités de forage et de complétion durant un exercice complet liées à la reprise du programme de forage en décembre 2022. Il n'y a eu aucun puits de foré en 2022. Les dépenses au titre des installations ont été modestes et relativement inchangées d'un exercice à l'autre.

Les dividendes devraient s'établir à 71 millions de dollars en 2023, en baisse de 36 millions de dollars, ou de 34 % par rapport à 2022. La baisse est attribuable à la réduction des flux de trésorerie provenant des activités de production et à l'accroissement des dépenses d'investissement, facteurs contrebalancés en partie par un prélèvement de 10 millions de dollars en trésorerie dans le fonds pour abandon.

## **Plan de 2024**

Les volumes de la production quotidienne brute devraient augmenter de 13 % pour s'établir à 76 800 bp/j en 2024 par rapport aux prévisions de 2023, ce qui s'explique par les gains de production attribuables aux nouveaux forages et au recul des arrêts de production au secteur unitaire du PSH. La quote-part nette qui revient à la SGCH de la production a suivi une direction similaire et a augmenté de 12 % pour s'établir à 5 930 bp/j en 2024. Les volumes de vente devraient s'accroître de 13 % et se chiffrer à 2,16 Mbp en 2024.

La SGCH prévoit un prix réalisé de 78,00 \$ US le baril de pétrole en 2024, ce qui représente une baisse de 9 % par rapport au prix réalisé de 85,58 \$ US le baril prévu en 2023. De même, le prix en dollars canadiens, soit 103,74 \$ le baril, que la SGCH s'attend à réaliser en 2024 est de 10 % inférieur au prix réalisé de 115,21 \$ le baril prévu en 2023, ce qui reflète la variation du prix réalisé en dollars américains et la robustesse du dollar canadien. Le taux de change moyen devrait s'établir à 1,33 \$ US pour 1 \$ CA en 2024, par rapport à 1,35 \$ US pour 1 \$ CA en 2023. La SGCH passe en revue les prévisions de tiers à l'égard des prix du pétrole brut et du taux de change pour établir ses hypothèses.

Les produits tirés des ventes de pétrole brut devraient croître de 3 % en 2024 par rapport aux prévisions de 2023, en raison de la hausse de 13 % des volumes de ventes, ce qui a plus que contrebalancé le recul de 10 % du prix du pétrole réalisé en dollars canadiens. Les paiements au titre des redevances et de la PBN devraient baisser de 7 % par rapport à la même période, du fait de l'incidence de l'augmentation des dépenses d'investissement et des charges d'exploitation pouvant être déduites des produits dans le calcul des redevances et de la PBN. En conséquence, le taux combiné effectif des redevances et de la PBN est ramené à 30 % en 2024, alors qu'il était de 33 % en 2023.

Les charges d'exploitation, frais de transport et frais de commercialisation devraient progresser de 10 % par rapport aux prévisions pour 2023 pour s'établir à 29 millions de dollars en 2024, ce qui s'explique par la hausse des coûts liés aux travaux aux puits, aux activités de R&D et aux activités des pétroliers de même que des coûts d'assurance.

Les charges administratives sont demeurées inchangées à 3 millions de dollars en 2024 et en 2023, puisque la réduction des honoraires professionnels a été contrebalancée par une légère hausse des salaires et avantages du personnel, des coûts au titre des déplacements, des honoraires juridiques et des services de la technologie de l'information.

Il n'y a eu aucune variation importante de l'impôt sur le résultat du fait d'un bénéfice imposable similaire en 2024 et en 2023.

Les dépenses d'investissement devraient augmenter et atteindre 32 millions de dollars en 2024, contre 28 millions de dollars en 2023, ce qui s'explique par une hausse des dépenses liées aux forages et aux données sismiques 4D. Environ 74 % du budget d'investissement de 2023 est affecté aux dépenses liées aux forages, le solde de 26 % étant affecté aux dépenses liées aux installations, aux dépenses d'investissement liées aux projets et aux données sismiques.

Les dividendes devraient demeurer stables à 71 millions de dollars en 2024, ce qui s'explique par la hausse des flux de trésorerie provenant des activités de production en 2024, laquelle a été contrée par les dépenses d'investissement plus élevées et aucun prélèvement de trésorerie sur le fonds pour abandon.

## **Plan de 2025 à 2028**

Les volumes de la production quotidienne brute augmentent pendant la période visée par le plan de 2025 à 2028, reflétant la mise en production de nouveaux puits dans le cadre du programme de forage continu au cours de cette période. De même, la quote-part nette qui revient à la SGCH de la production et les volumes de ventes qui en découlent augmentent progressivement pendant la période visée par le plan de 2025 à 2028. La quote-part de la production brute du secteur unitaire du PSH dans la production totale du champ a été ramenée à 11 % pour 2028, par rapport à 25 % pour 2025, ce qui a une incidence favorable sur les volumes de production nets de la SGCH puisque celle-ci a une participation directe dans le secteur unitaire du PSH moindre.

La SGCH présume que les prix du pétrole de référence du Brent daté seront de 78,00 \$ US le baril et que le taux de change s'établira à 1,33 \$ US pour 1 \$ CA au cours de la période de 2025 à 2028. En dollars canadiens, la SGCH prévoit un prix réalisé de 103,74 \$ le baril pour la période de 2025 à 2028. La SGCH passe en revue les prévisions de tiers à l'égard des prix du pétrole brut et du taux de change pour établir ses hypothèses.

Les produits tirés des ventes de pétrole brut augmentent chaque année au cours de la période de 2025 à 2028 du fait de l'accroissement des volumes de ventes et de la stabilité des prix réalisés du pétrole. Le taux combiné effectif des redevances et de la PBN devrait demeurer relativement stable, s'établissant à 31 % (des produits tirés des ventes de pétrole brut). De manière générale, l'impôt sur le résultat augmente du fait de la hausse du bénéfice imposable résultant de l'augmentation des produits tirés des ventes de pétrole brut.

Il n'y a pas de variation importante d'un exercice à l'autre des charges d'exploitation, frais de transport et frais de commercialisation au cours de la période allant de 2025 à 2028, ceux-ci devant se situer entre 29 millions de dollars et 33 millions de dollars par année. Les charges administratives pour cette période devraient se maintenir à 3 millions de dollars par année.

Les dépenses d'investissement sont relativement stables, se situant entre 28 millions de dollars et 33 millions de dollars par année entre 2025 et 2028. Au cours de cette période, la majorité (entre 78 % et 89 %) des dépenses d'investissement sont affectées aux forages, ce qui reflète un programme de forage continu de 4 à 6 puits par année. Aucun projet majeur n'est planifié pour la période allant de 2025 à 2028; il est plutôt prévu que les autres dépenses d'investissement seront consacrées à divers coûts liés aux installations et aux projets, dont des levés sismiques, des mises à niveau de l'équipement et des installations et des conduites d'écoulement.

Les dividendes passent de 71 millions de dollars en 2024 à 89 millions de dollars en 2025, puis augmentent de manière générale au cours de la période visée par le plan, reflétant l'accroissement des volumes de production et des produits tirés des ventes de pétrole brut qui en découlent, alors que les dépenses décaissées par la société restent relativement stables.

### Analyse de sensibilité

Les principales hypothèses les plus susceptibles d'avoir une incidence importante sur les prévisions de flux de trésorerie de la SGCH et les dividendes qui en découlent sont les prix du pétrole et les taux de production. Le tableau qui suit illustre l'incidence, sur les flux de trésorerie disponibles pour le versement des dividendes, de variations de ces variables en supposant que tous les autres facteurs restent constants (par exemple, le taux de change \$ US/\$ CA) :

Variable	Variation	Variation des flux de trésorerie disponibles pour le versement des dividendes (après impôt)
		Plan 2024 (en millions de dollars)
Prix du pétrole Brent daté	+/- 1 \$ US/b	+/- 2 \$
Prix du pétrole Brent daté	+/- 10 \$ US/b	+/- 12 \$
Production quotidienne moyenne d'Hibernia (en bp/j)	+/- 10%	+/- 12 \$

## 8.0 Intentions d'emprunt

La SGCH est partie à des transactions de location. Selon l'alinéa 10 b) du *Règlement général sur les sociétés d'État*, un contrat de location est réputé être une opération d'emprunt aux fins de la partie X (sociétés d'État) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* si l'emprunt (le contrat de location) dépasse le moindre des montants suivants : a) 5 % de l'actif total d'une société d'État et b) 10 millions de dollars. Pour la SGCH, le montant le moins élevé est b) 10 millions de dollars. À l'heure actuelle, la SGCH ne s'attend pas à ce qu'un nouveau contrat de location dépasse ce seuil au cours de la période visée par le plan de 2024 à 2028. Par conséquent, dans le présent plan, la SGCH ne demande pas l'approbation pour conclure un nouveau contrat de location dépassant le seuil.

## 9.0 Normes internationales d'information financière (IFRS) et états financiers

La SGCH prépare ses états financiers selon les Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Les tableaux I, II et III sont présentés ci-après.

**Société de gestion Canada Hibernia**  
**États de la situation financière pro forma**  
**31 décembre 2022 à 2028**  
En millions de \$ CA

**Tableau I**

	Chiffres réels 2022	Plan 2023	Prévisions 2023	Plan 2024	Plan 2025	Plan 2026	Plan 2027	Plan 2028
<b>Actifs</b>								
<b>Actifs courants</b>								
Trésorerie et placements à court terme	62,09	60,58	60,03	60,27	60,47	60,14	60,99	60,99
Débiteurs	35,44	21,05	41,20	20,80	4,76	4,76	4,76	4,76
Charges payées d'avance	0,30	0,29	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30
Stocks	0,81	4,35	0,81	0,81	0,81	0,81	0,81	0,81
<b>Total des actifs courants</b>	<b>98,64</b>	<b>86,27</b>	<b>102,34</b>	<b>82,18</b>	<b>66,34</b>	<b>66,01</b>	<b>66,86</b>	<b>66,86</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>								
Installations et puits du projet Hibernia, au coût	561,28	590,72	601,11	637,91	668,99	703,39	738,58	776,18
Actifs locatifs au titre de droits d'utilisation	11,44	13,50	8,19	9,94	7,69	4,44	11,19	7,94
Moins épuisement et amortissement cumulés	(483,97)	(511,42)	(503,95)	(526,55)	(552,87)	(582,04)	(614,83)	(649,18)
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>88,75</b>	<b>92,80</b>	<b>105,35</b>	<b>121,30</b>	<b>123,81</b>	<b>125,79</b>	<b>134,94</b>	<b>134,94</b>
<b>Autres actifs</b>								
Actif d'impôt différé	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds entiercés	8,73	8,73	8,73	8,73	8,73	8,73	8,73	8,73
Fonds pour abandon et risques	176,39	181,85	174,42	182,10	189,27	196,00	202,98	210,21
<b>Total des autres actifs</b>	<b>185,12</b>	<b>190,58</b>	<b>183,15</b>	<b>190,83</b>	<b>198,00</b>	<b>204,73</b>	<b>211,71</b>	<b>218,94</b>
	<b>372,51</b>	<b>369,65</b>	<b>390,84</b>	<b>394,31</b>	<b>388,15</b>	<b>396,53</b>	<b>413,51</b>	<b>420,74</b>
<b>Passifs et capitaux propres</b>								
<b>Passifs courants</b>								
Créditeurs et charges à payer	26,16	14,66	29,89	19,02	14,21	14,21	14,21	14,21
Impôts sur le résultat exigibles	(1,70)	1,26	(1,15)	(1,39)	(3,30)	(5,56)	(8,78)	(12,14)
<b>Total des passifs courants</b>	<b>24,46</b>	<b>15,92</b>	<b>28,74</b>	<b>17,63</b>	<b>10,91</b>	<b>8,65</b>	<b>5,43</b>	<b>2,07</b>
<b>Autres passifs</b>								
Obligations locatives	12,08	13,38	8,88	10,67	8,47	5,27	12,07	8,87
Passif d'impôt différé	–	–	–	–	–	–	–	–
Passif relatif au démantèlement	106,04	97,57	118,89	122,50	126,29	130,27	134,45	138,84
<b>Total des autres passifs</b>	<b>118,12</b>	<b>110,95</b>	<b>127,77</b>	<b>133,17</b>	<b>134,76</b>	<b>135,54</b>	<b>146,52</b>	<b>147,71</b>
<b>Capitaux propres</b>								
Résultats non distribués	229,93	242,78	234,33	243,51	242,48	252,34	261,56	270,96
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>229,93</b>	<b>242,78</b>	<b>234,33</b>	<b>243,51</b>	<b>242,48</b>	<b>252,34</b>	<b>261,56</b>	<b>270,96</b>
	<b>372,51</b>	<b>369,65</b>	<b>390,84</b>	<b>394,31</b>	<b>388,15</b>	<b>396,53</b>	<b>413,51</b>	<b>420,74</b>

**Société de gestion Canada Hibernia**  
**États des résultats et des résultats non distribués pro forma**  
**Exercices clos les 31 décembre 2022 à 2028**  
En millions de \$ CA

**Tableau II**

	Chiffres réels 2022	Plan 2023	Prévisions 2023	Plan 2024	Plan 2025	Plan 2026	Plan 2027	Plan 2028
<b>Produits</b>								
Ventes de pétrole brut	315,34	245,74	218,97	224,52	261,32	289,75	325,64	341,20
Redevances	(91,98)	(61,46)	(56,19)	(51,64)	(62,72)	(69,54)	(78,15)	(81,89)
Participation au bénéfice net	(26,83)	(18,46)	(16,03)	(15,69)	(18,29)	(20,28)	(22,79)	(23,88)
Produits nets tirés du pétrole brut	196,53	165,82	146,75	157,19	180,31	199,93	224,70	235,43
Produits d'intérêts	5,61	9,21	12,13	11,48	9,57	8,53	8,78	9,03
Revenus tirés des droits d'utilisation des installations et des frais de traitement, montant net	1,33	1,80	1,48	1,50	1,50	1,30	1,00	0,70
<b>Total des produits</b>	<b>203,47</b>	<b>176,83</b>	<b>160,36</b>	<b>170,17</b>	<b>191,38</b>	<b>209,76</b>	<b>234,48</b>	<b>245,16</b>
<b>Charges</b>								
Exploitation des champs	24,25	20,76	20,54	22,86	22,34	24,64	23,00	26,03
Transport et commercialisation	4,93	5,98	5,49	5,86	6,47	6,40	6,37	6,64
Administration	2,35	3,14	2,83	2,87	2,84	3,04	2,90	2,93
Épuisement et amortissement	17,51	22,47	23,23	25,85	29,57	32,42	36,04	37,60
Désactualisation	3,11	3,57	3,44	3,61	3,79	3,98	4,18	4,39
Charges d'intérêts	0,24	0,24	0,43	0,43	0,43	0,43	0,43	0,43
Autres	(2,56)	–	(0,24)	–	–	–	–	–
<b>Total des charges</b>	<b>49,83</b>	<b>56,16</b>	<b>55,72</b>	<b>61,48</b>	<b>65,44</b>	<b>70,91</b>	<b>72,92</b>	<b>78,02</b>
<b>Bénéfice net avant impôt</b>	<b>153,64</b>	<b>120,67</b>	<b>104,64</b>	<b>108,69</b>	<b>125,94</b>	<b>138,85</b>	<b>161,56</b>	<b>167,14</b>
<b>Impôt sur le résultat</b>								
Impôt sur le résultat différé	–	–	–	–	–	–	–	–
Impôt exigible	41,90	31,54	29,24	28,51	37,97	40,99	49,34	48,74
Total de l'impôt sur le résultat	41,90	31,54	29,24	28,51	37,97	40,99	49,34	48,74
<b>Bénéfice net</b>	<b>111,74</b>	<b>89,13</b>	<b>75,40</b>	<b>80,18</b>	<b>87,97</b>	<b>97,86</b>	<b>112,22</b>	<b>118,40</b>
<b>Résultats non distribués</b>								
À l'ouverture de l'exercice	225,19	224,65	229,93	234,33	243,51	242,48	252,34	261,56
Dividendes	(107,00)	(71,00)	(71,00)	(71,00)	(89,00)	(88,00)	(103,00)	(109,00)
<b>À la clôture de l'exercice</b>	<b>229,93</b>	<b>242,78</b>	<b>234,33</b>	<b>243,51</b>	<b>242,48</b>	<b>252,34</b>	<b>261,56</b>	<b>270,96</b>

**Société de gestion Canada Hibernia**  
**États des flux de trésorerie pro forma**  
**Exercices clos les 31 décembre 2022 à 2028**  
En millions de \$ CA

**Tableau III**

	Chiffres réels 2022	Plan 2023	Prévisions 2023	Plan 2024	Plan 2025	Plan 2026	Plan 2027	Plan 2028
<b>Activités d'exploitation</b>								
Bénéfice net de l'exercice	111,74	89,13	75,40	80,18	87,97	97,86	112,22	118,40
Épuisement et amortissement	17,51	22,47	23,23	25,85	29,57	32,42	36,04	37,60
Désactualisation	3,11	3,57	3,44	3,61	3,79	3,98	4,18	4,39
Intérêts (montant net)	(5,37)	(8,97)	(11,70)	(11,05)	(9,14)	(8,10)	(8,35)	(8,60)
Charge d'impôt sur le résultat	41,90	31,54	29,24	28,51	37,97	40,99	49,34	48,74
Activités liées à l'abandon	(1,26)	(4,76)	(2,50)	(5,16)	(3,05)	(3,07)	(3,40)	(4,59)
Impôts sur le résultat payés	(44,88)	(30,92)	(28,69)	(28,75)	(39,88)	(43,25)	(52,56)	(52,10)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(4,95)	(1,68)	(2,03)	9,53	11,23	–	–	–
<b>Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation</b>	<b>117,80</b>	<b>100,38</b>	<b>86,39</b>	<b>102,72</b>	<b>118,46</b>	<b>120,83</b>	<b>137,47</b>	<b>143,84</b>
<b>Activités d'investissement</b>								
Dépenses d'investissement d'Hibernia	(11,93)	(29,37)	(27,92)	(31,64)	(28,03)	(31,33)	(31,79)	(33,01)
Intérêts reçus	5,61	9,21	12,13	11,48	9,57	8,53	8,78	9,03
Fonds entiers	(0,23)	–	–	–	–	–	–	–
Fonds pour abandon et risques	(3,32)	(6,11)	1,97	(7,68)	(7,17)	(6,73)	(6,98)	(7,23)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	1,44	–	–	–	–	–	–	–
<b>Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement</b>	<b>(8,43)</b>	<b>(26,27)</b>	<b>(13,82)</b>	<b>(27,84)</b>	<b>(25,63)</b>	<b>(29,53)</b>	<b>(29,99)</b>	<b>(31,21)</b>
<b>Activités de financement</b>								
Paiement d'obligations locatives	(3,35)	(3,51)	(3,63)	(3,64)	(3,63)	(3,63)	(3,63)	(3,63)
Dividendes versés à la CDEV	(107,00)	(71,00)	(71,00)	(71,00)	(89,00)	(88,00)	(103,00)	(109,00)
<b>Sorties de trésorerie liées aux activités de financement</b>	<b>(110,35)</b>	<b>(74,51)</b>	<b>(74,63)</b>	<b>(74,64)</b>	<b>(92,63)</b>	<b>(91,63)</b>	<b>(106,63)</b>	<b>(112,63)</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>(0,98)</b>	<b>(0,40)</b>	<b>(2,06)</b>	<b>0,24</b>	<b>0,20</b>	<b>(0,33)</b>	<b>0,85</b>	<b>–</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>63,07</b>	<b>60,98</b>	<b>62,09</b>	<b>60,03</b>	<b>60,27</b>	<b>60,47</b>	<b>60,14</b>	<b>60,99</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>62,09</b>	<b>60,58</b>	<b>60,03</b>	<b>60,27</b>	<b>60,47</b>	<b>60,14</b>	<b>60,99</b>	<b>60,99</b>

## ANNEXE D

*Canada Enterprise  
Emergency Funding Corporation*

*La Corporation de financement  
d'urgence d'entreprises du Canada*

# LA CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA

une filiale de la

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT  
DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

**RÉSUMÉ DU PLAN D'ENTREPRISE  
de 2024 à 2028**

et

**RÉSUMÉ DU BUDGET D'INVESTISSEMENT DE 2024**

**Novembre 2023**

PLAN D'ENTREPRISE DE LA CFUEC  
TABLE DES MATIÈRES

1.0	RÉSUMÉ ET PROFIL DE L'ENTREPRISE.....	3
2.0	MANDAT ET APERÇU DE L'ENTREPRISE.....	4
3.0	GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET CONTEXTE D'EXPLOITATION.....	6
4.0	RENDEMENT DE L'ENTREPRISE.....	8
5.0	OBJECTIFS ET STRATÉGIES DE LA CFUEC POUR LA PÉRIODE ALLANT DE 2024 À 2028 .....	9
6.0	SECTION FINANCIÈRE .....	10
	ANNEXE A-1 – ORGANIGRAMME ET CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	13
	ANNEXE A-2 – ÉTATS FINANCIERS PRO FORMA DE LA CFUEC POUR LES EXERCICES ALLANT DE 2022 À 2028.....	15
	ANNEXE A-3 – RÉSULTATS PRÉVUS POUR 2024 .....	19

## **1.0 RÉSUMÉ ET PROFIL DE L'ENTREPRISE**

En mai 2020, la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada (la « CFUEC »), une filiale en propriété exclusive de la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV »), a été constituée pour procéder à la mise en œuvre d'un programme du gouvernement du Canada (le « gouvernement »), soit le Crédit d'urgence pour les grands employeurs (le « CUGE »).

Les activités de la CFUEC depuis sa constitution en 2020 sont principalement la négociation et l'attribution de prêts aux demandeurs et de l'administration de ces prêts une fois qu'ils sont consentis. Les prêts dans le cadre du CUGE sont consentis selon des modalités prescrites documentées dans les feuilles de modalités autorisées par la ministre des Finances. En 2024, la CFUEC prévoit s'employer principalement à l'administration des prêts, puisqu'elle a cessé de traiter de nouvelles demandes dans le cadre du CUGE.

En 2021, le mandat de la CFUEC a été élargi pour inclure les prêts dans le cadre du CUGE aux entreprises de transport aérien pour le remboursement des vols annulés (prêts pour le remboursement de bons), ainsi que les prêts dans le cadre du CUGE aux grandes entreprises de transport aérien en vertu d'une feuille de modalités spécialisée.

En juillet 2022, la ministre a demandé à la CFUEC de ne plus accepter ni traiter de nouvelles demandes de prêts dans le cadre du CUGE.

La CFUEC avait consenti sept prêts de trésorerie dans le cadre du CUGE, quatre prêts pour le remboursement de bons et un prêt pour « grande entreprise de transport aérien » présentant des engagements totaux de 7,4 milliards de dollars. Un total de 3,1 milliards de dollars avait été prélevé sur ces prêts. Des prêts d'une valeur de 0,7 milliard de dollars avaient été remboursés et des engagements de prêts d'une valeur de 4,2 milliards de dollars avaient été annulés ou avaient expiré. L'encours des prêts de la CFUEC s'élève actuellement à 2,4 milliards de dollars et les actions d'Air Canada sont évaluées à 0,5 milliard de dollars.

Les projections financières fournies dans le présent plan supposent qu'aucune convention de prêts additionnelle ne sera signée et que les prêts existants seront remboursés d'ici 2028, les estimations de pertes sur prêts étant conditionnelles aux caractéristiques des prêts et s'établissant en moyenne à 13 % du portefeuille. Les hypothèses quant à la taille, au calendrier et aux résultats financiers figurant dans le présent document sont uniquement émises à des fins de planification.

## **2.0 MANDAT ET APERÇU DE L'ENTREPRISE**

### **2.1 Mandat**

La CFUEC est une société d'État fédérale non mandataire constituée en mai 2020 et détenue en propriété exclusive par sa société mère, la CDEV. La CFUEC est responsable de l'administration du CUGE. Les objectifs du CUGE sont de contribuer à protéger les emplois canadiens, d'aider les entreprises canadiennes à affronter le ralentissement économique découlant de la pandémie de COVID-19 et d'éviter, dans la mesure du possible, la faillite d'entreprises qui seraient autrement viables. Aux termes d'un décret émis à l'intention de la CFUEC le 10 mai 2020 (CP 2020-307 ou le « décret »), les prêts consentis dans le cadre du CUGE sont accordés conformément aux modalités approuvées par la ministre des Finances.

Le conseil d'administration et l'équipe de direction de la CFUEC se sont employés à évaluer les demandes de prêt conformément aux modalités du CUGE et aux modalités approuvées par la ministre et à administrer les prêts consentis. Ces modalités peuvent être modifiées de temps à autre ou être assorties de modalités complémentaires par la ministre. Les modalités initiales des prêts consentis dans le cadre du CUGE ont été fournies par la ministre à la CFUEC en mai 2020. En avril 2021, la ministre a autorisé deux nouvelles séries de modalités pour le CUGE applicables aux emprunteurs qui sont des transporteurs aériens. En février 2022, la ministre a autorisé des modifications aux conventions de prêt du CUGE avec les transporteurs aériens de taille moyenne afin d'atténuer les effets de la vague Omicron de COVID-19 qui sévissait à ce moment-là.

En juillet 2022, la ministre a demandé à la CFUEC de ne plus accepter de nouvelles demandes après le 29 juillet 2022. Cette décision a fait l'objet d'une annonce publique le 29 juillet. Le conseil d'administration et l'équipe de direction de la CFUEC s'emploient désormais à administrer les prêts approuvés et consentis.

L'approbation des prêts aux termes de la feuille de modalités de mai 2020 reposait sur l'admissibilité et les besoins en trésorerie du demandeur. Si un demandeur répondait aux critères d'admissibilité et aux modalités prescrites, le demandeur était admissible à un prêt dans le cadre du CUGE, pourvu que le prêt fasse partie de projections indiquant un retour à la stabilité financière.

## **2.2 Aperçu des activités**

Depuis sa création, la CFUEC a été responsable de la réception et de l'analyse des demandes dans le cadre du CUGE par rapport aux critères et aux modalités d'admissibilité approuvés par la ministre des Finances, de la négociation et de la conclusion des transactions conformément à ces modalités et de leur financement. Une fois les prêts financés, la CFUEC est responsable de leur administration (et de la gestion de tout instrument de capitaux propres connexe obtenu).

La CFUEC a conclu une convention de financement avec Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représentée par la ministre des Finances. Cette convention souligne de quelle manière la CFUEC est capitalisée. La CFUEC est financée au moyen de l'émission d'actions privilégiées en faveur du gouvernement.

## **2.3 Processus de demande et d'approbation de prêt**

Les demandes dans le cadre du CUGE sont acceptées depuis le 20 mai 2020. Les éléments de base du processus d'approbation selon la feuille de modalités de mai 2020 allaient comme suit :

1. La CFUEC procède à un examen initial des demandes et transmet les demandes admissibles aux ministres des Finances et de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie.
2. Si les ministres jugent la demande acceptable, la CFUEC procède à un contrôle diligent préalable et entre en négociation avec l'emprunteur. Lorsqu'une convention satisfaisante est atteinte, elle est signée et le prêt est financé et administré par la CFUEC.

La feuille de modalités de mai 2020 régit tous les prêts dans le cadre du CUGE autres que certains prêts dans le cadre du CUGE consentis à des entreprises de transport aérien décrits ci-après. Les sociétés canadiennes étaient admissibles aux termes de la feuille de modalités si elles répondaient à des critères d'admissibilité spécifiques, y compris avoir des produits se chiffrant à plus de 300 millions de dollars et nécessiter un prêt d'au moins 60 millions de dollars. Pour assurer une protection des contribuables, outre les intérêts, la CFUEC a obtenu des bons de souscription des sociétés cotées en bourse et a perçu des frais des sociétés privées.

En avril 2021, la ministre des Finances a prescrit que deux feuilles de modalités additionnelles, soit une pour les grands transporteurs aériens et une pour le remboursement de bons, devraient être réputées constituer des modalités approuvées du CUGE aux fins du décret.

Depuis le 29 juillet 2022, selon la directive de la ministre des Finances, la CFUEC n'accepte plus de demandes dans le cadre du CUGE. Étant donné l'absence de demande en cours, la CFUEC ne prévoit pas traiter ou approuver d'autres demandes dans le cadre du CUGE, à moins que la ministre ne donne d'autres directives dans ce sens.

## **2.4 Administrateur du prêt**

Puisque aucune nouvelle demande n'est acceptée dans le cadre du CUGE, la CFUEC s'attend à ce que ses principales activités aient désormais trait à l'administration des prêts existants, soit à la fois la gestion des prêts dans le cours normal des activités et la gestion des défaillances et des situations particulières des emprunteurs, le cas échéant.

## **2.5 Avoirs en capitaux propres**

La CFUEC détient 21 570 942 actions ordinaires d'Air Canada, lesquelles ont été acquises pour un montant de 500 millions de dollars dans le cadre de l'entente de prêt du CUGE conclue avec Air Canada. La CFUEC ne considère pas qu'elle est une détentrice à long terme d'actions d'Air Canada et elle a donc l'intention de se départir de ces actions au moment opportun.

Par ailleurs, la CFUEC détient des bons de souscription d'Air Transat, qui ont été obtenus dans le cadre du prêt du CUGE accordé à Air Transat. Ils peuvent être exercés à l'échéance ou à une date antérieure, cédés au moment opportun ou rachetés par Air Transat.

## **3.0 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET CONTEXTE D'EXPLOITATION**

Le conseil d'administration de la CFUEC est constitué de trois administrateurs de la CDEV (y compris la présidente et chef de la direction de la CDEV), de trois administrateurs indépendants de la CFUEC et du président du conseil et chef de la direction de la CFUEC. En janvier 2021, M. Zoltan Ambrus, un vice-président de la CDEV, a été nommé par le conseil d'administration de la CFUEC au poste de président et chef de la direction. M. Ambrus est en détachement de la CDEV.

La CFUEC partage son personnel, ses espaces de bureaux et ses ressources administratives avec sa société mère, la CDEV. Une convention de services est intervenue entre la CDEV et la CFUEC, laquelle présente les services que la CDEV fournira à la CFUEC pour l'aider à mettre en œuvre le programme de CUGE.

Un protocole d'entente a été conclu entre la CDEV et la CFUEC. Celui-ci souligne les responsabilités de chaque partie pour aider à faire en sorte que la CFUEC soit en mesure de fournir le niveau de gouvernance et de présentation de l'information approprié pour permettre à la CDEV de satisfaire à ses obligations à titre de société d'État mère.

L'organigramme figure à l'annexe A-1.

### **3.1 Gestion de la trésorerie et politique en matière de dividendes**

À mesure que les prêts sont remboursés, la CFUEC est susceptible d'accumuler un excédent de trésorerie. La CFUEC prévoit conserver des fonds suffisants pour faire face à ses obligations prévues tout en disposant d'une marge de manœuvre supplémentaire pour accorder au besoin un financement supplémentaire aux emprunteurs du CUGE (p. ex., dans le cadre d'une restructuration). Les fonds excédentaires seront remis au gouvernement sous forme de rachats d'actions privilégiées.

### **3.2 Mesures découlant de la COVID-19**

La CFUEC a été établie pour mettre en œuvre le CUGE en réponse à la COVID-19 et son orientation stratégique est nécessairement influencée par la pandémie. La vague Omicron de la fin de l'année 2021 et du début de l'année 2022 a eu des répercussions défavorables sur les prêts dans le cadre du CUGE accordés à des entreprises de transport aérien, ce qui a fait en sorte que ces prêts ont été modifiés en février 2022 avec l'autorisation de la ministre.

Si une nouvelle recrudescence de la COVID-19 entraînait un accroissement des difficultés économiques pire que prévu pour les emprunteurs du CUGE, les résultats financiers de la CFUEC seraient susceptibles d'être touchés de manière importante par les pertes sur prêts qui en découlent et par l'augmentation possible des volumes de prêts en cas de réouverture du CUGE à de nouvelles demandes. Cependant, il est prévu que la COVID-19 n'aura pas d'incidence sur les activités de la CFUEC, au-delà du recouvrement des prêts dans le cadre du CUGE et des instruments de capitaux propres.

## **4.0 RENDEMENT DE L'ENTREPRISE**

### **4.1 Évaluation des résultats de 2023 à ce jour**

Le tableau ci-dessous présente le rendement réel de la CFUEC en 2023 comparativement aux objectifs énoncés dans le plan d'entreprise de 2023 à 2027 :

<b>Objectifs de 2023</b>	<b>Résultats de 2023</b>
Évaluation et financement, le cas échéant, de toute demande d'avance de fonds des emprunteurs	Aucune demande d'avance de fonds n'a été reçue des emprunteurs en 2023.
Examen des demandes de consentement ou de modification des emprunteurs du CUGE (accéder aux demandes, si cela est indiqué)	La CFUEC a reçu de nombreuses demandes de consentement et de modifications en 2023. Toutes les demandes ont été adéquatement étudiées et, dans les cas où cela était indiqué, la CFUEC a accédé aux demandes de consentement ou de modification. Dans plusieurs cas, la CFUEC a négocié des droits supplémentaires en échange de consentements.
Surveillance des prêts et gestion des défaillances des emprunteurs, le cas échéant	La CFUEC assure une surveillance en continu de ses prêts en vertu de son processus de surveillance des prêts. À ce jour, aucun emprunteur n'a été en défaut, et la CFUEC surveille également les événements susceptibles d'accroître le risque de défaillances.
Maintien des coûts à un niveau raisonnable compte tenu du niveau d'activité de la Corporation	La CFUEC a adopté des mesures de compression des coûts pour 2023, ramenant certains travaux de surveillance des prêts qui étaient auparavant effectués par des conseillers externes. Les coûts en 2023 sont inférieurs à ceux de 2022 et à ceux prévus au plan de 2023, principalement en raison de la baisse dans les activités de conseil.
Évaluation du statut des prêts sur une base régulière	En 2023, la CFUEC a respecté son cadre de travail pour évaluer le statut des prêts dans son portefeuille.
Imposition de la conformité aux exigences de la loi et des politiques des prêts dans le cadre du CUGE, au besoin	Tous les prêts dans le cadre du CUGE ont été conformes en 2023. Le recours à des mesures exécutoires n'a pas été nécessaire.
Exercice des droits liés aux instruments de capitaux propres, au besoin	La CFUEC a exercé les droits de vote rattachés à ses actions d'Air Canada lors de l'assemblée des actionnaires de 2023.

Gestion de la trésorerie excédentaire conformément à la politique d'investissement à court terme	Les soldes de trésorerie ont été conservés conformément à la politique de gestion de la trésorerie de la CFUEC et investis conformément à la politique d'investissement à court terme de la CFUEC.
--	--

Les projections financières pour 2023, qui ont été préparées au quatrième trimestre de 2022, prévoient que la CFUEC financerait 0,4 milliard de dollars de prêts d'ici la fin de 2022, et la CFUEC a effectivement financé ce montant. Les estimations actuelles indiquent que le portefeuille de la CFUEC sera constitué de 2,4 milliards de dollars de prêts et de 0,5 milliard de dollars de capitaux propres d'ici la fin de l'exercice 2023.

## **5.0 OBJECTIFS ET STRATÉGIES DE LA CFUEC POUR LA PÉRIODE ALLANT DE 2024 À 2028**

L'objectif principal de la CFUEC est de gérer le CUGE. Puisque aucune nouvelle demande n'est acceptée dans le cadre du CUGE, la CFUEC ne poursuit plus d'objectifs liés aux nouvelles demandes et aux nouveaux prêts. La CFUEC ne prévoit pas traiter de nouveaux prêts ou de nouvelles demandes de prêts en 2024.

Depuis 2023, la gestion des prêts existants et des autres actifs est la mission première de la CFUEC. La CFUEC cherche à assurer une surveillance et une administration prudente et responsable de ses prêts en maintenant son approche énoncée (voir la rubrique 2.4 ci-haut). Les objectifs comprennent notamment :

- Examen des demandes de consentement ou de modification des emprunteurs du CUGE et, le cas échéant, acceptation;
- Surveillance des prêts et traitement des défauts des emprunteurs, le cas échéant;
- Maintien des coûts à un niveau raisonnable compte tenu du niveau d'activité de la Corporation;
- Réponse aux demandes de restructuration et de refinancement et aux besoins des emprunteurs, le cas échéant;
- Évaluation régulière du statut des prêts;
- Imposition de la conformité aux exigences de la loi et des politiques des prêts dans le cadre du CUGE au besoin;
- Exercice des droits liés aux instruments de capitaux propres, au besoin;
- Respect des exigences relatives aux informations sur les changements climatiques conformément au cadre du GIFCC;

### **5.1 Sommaire des risques et des mesures d'atténuation des risques**

La CFUEC a élaboré un cadre d'évaluation des risques et de présentation de l'information utilisé pour gérer les risques et la présentation de l'information au conseil d'administration. Dans le contexte de ce cadre, la CFUEC a relevé ci-après un risque principal qui nécessite un niveau plus élevé d'attention étant donné son incidence sur la société. D'autres risques continuent d'être évalués et atténués.

Le risque de crédit lié au portefeuille est le principal risque auquel est confrontée la CFUEC. Il s'agit du risque que la CFUEC subisse des pertes de portefeuille importantes découlant de mauvais profils de crédit d'emprunteurs, de la détérioration générale de la qualité du crédit et de positions de nantissement non garanties de la CFUEC.

La CFUEC surveille son portefeuille en permanence et entretient des relations soutenues avec les emprunteurs. La CFUEC a commencé à se préparer à faire face à des défaillances et à des scénarios de restructuration. Des conseillers sont en place et des plans d'action sommaires ont été examinés de concert avec le conseil d'administration de la CFUECC.

## **6.0 SECTION FINANCIÈRE**

### **6.1 Aperçu financier pour 2023**

En septembre 2023, l'encours des emprunts de la CFUEC s'élevait à 2,4 milliards de dollars, et ses engagements de prêts encore inutilisés à néant. En 2023, des emprunts d'un montant en principal de 313 millions de dollars ont été remboursés jusqu'en septembre 2023, en plus des 35 millions de dollars remboursés en 2022. Depuis la création de la CFUEC, des engagements de prêts de 4,2 milliards de dollars ont été remboursés, annulés ou sont arrivés à échéance, dont des engagements de plus de 3 milliards de dollars à Air Canada.

Une tranche de 640 millions de dollars de l'encours des emprunts est composée de prêts ordinaires aux termes du CUGE (garantis et non garantis) émis en vertu de la feuille de modalités de mai 2020, dans sa version modifiée. Une tranche 1,7 milliard de dollars est constituée de prêts pour le remboursement de bons d'une durée de 7 ans échéant en 2028.

En ce qui concerne les activités de la CFUEC en 2023, les charges d'exploitation prévisionnelles sont estimées à 4 millions de dollars. Les produits d'intérêts et les produits tirés des frais prévus sont estimés à 122 millions de dollars. Les prêts cumulatifs devant être accordés en 2023 d'ici le 31 décembre 2023 sont estimés à néant (la valeur des prêts augmentera d'environ 31 millions de dollars en 2023 en raison des intérêts payés en nature).

Les produits comptabilisés aux termes des normes comptables pour le secteur public (les « NCSP ») différeront des intérêts et des frais facturés en raison de la méthode de comptabilisation des intérêts effectifs qui tient compte de la totalité des frais et des intérêts liés au prêt sur la durée du prêt et comptabilise tous les produits sur la durée du prêt. Dans les tableaux ci-joints, les intérêts et frais en trésorerie sont calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et les pertes sur prêts sont comptabilisées au moment prévu de la dépréciation et de la radiation.

Il y a lieu de consulter l'annexe A-2 pour les projections financières pro forma (exercice clos en décembre) :

- Tableau 1 – États de la situation financière
- Tableau 2 – Tableaux des flux de trésorerie
- Tableau 3 – États du résultat global
- Tableau 4 – État des profits et des pertes de réévaluation

Les principales hypothèses se rapportant aux tableaux susmentionnés sont décrites à la section 6.3.

## **6.2 Information financière et autres informations**

En 2021, la société mère de la CFUEC, la CDEV, a entrepris une analyse pour déterminer si celle-ci contrôlait la CFUEC selon les critères de l'IFRS 10 à des fins comptables et a conclu que ce n'était pas le cas. La CFUEC a ensuite déterminé qu'elle établira ses états financiers selon les NCSP.

Depuis 2022, conformément à la norme pour le secteur public SP 3450, la CFUEC évalue les instruments financiers à leur juste valeur. Le profit ou la perte qui en résulte est comptabilisé dans les états financiers de la CFUEC pour chaque période.

## **6.3 Commentaires, faits saillants et principales hypothèses des projections financières**

Les projections financières ci-jointes sont fondées sur une hypothèse selon laquelle aucun autre prêt dans le cadre du CUGE ne sera consenti, de sorte que les résultats financiers dépendent du portefeuille de prêts existants.

Depuis sa création, la CFUEC a accordé des prêts à sept emprunteurs, soit sept prêts de trésorerie dans le cadre du CUGE, quatre prêts pour le remboursement de bons et un prêt pour « grande entreprise de transport aérien », pour des engagements totaux de 7,4 milliards de dollars. Un total de 3,1 milliards de dollars avait été prélevé sur ces prêts, y compris le remboursement d'une somme de 0,7 milliard de dollars. Outre ces prêts, la CFUEC a acheté pour 500 millions de dollars d'actions d'Air Canada et a reçu des bons de souscription d'Air Canada (annulés en janvier 2022) et d'Air Transat.

Des remboursements d'un montant total de 366 millions de dollars (y compris les intérêts et les frais) ont été effectués sur deux prêts dans le cadre du CUGE en 2023 (en date du mois de septembre 2023).

Toutes les facilités de remboursements de bons sont maintenant fermées et les prélèvements de fonds ne sont plus autorisés. En septembre 2023, Air Canada devait 1,27 milliard de dollars sur sa facilité, Transat devait 353 millions de dollars, Sunwing devait 100 millions de dollars et Porter devait 10 millions de dollars.

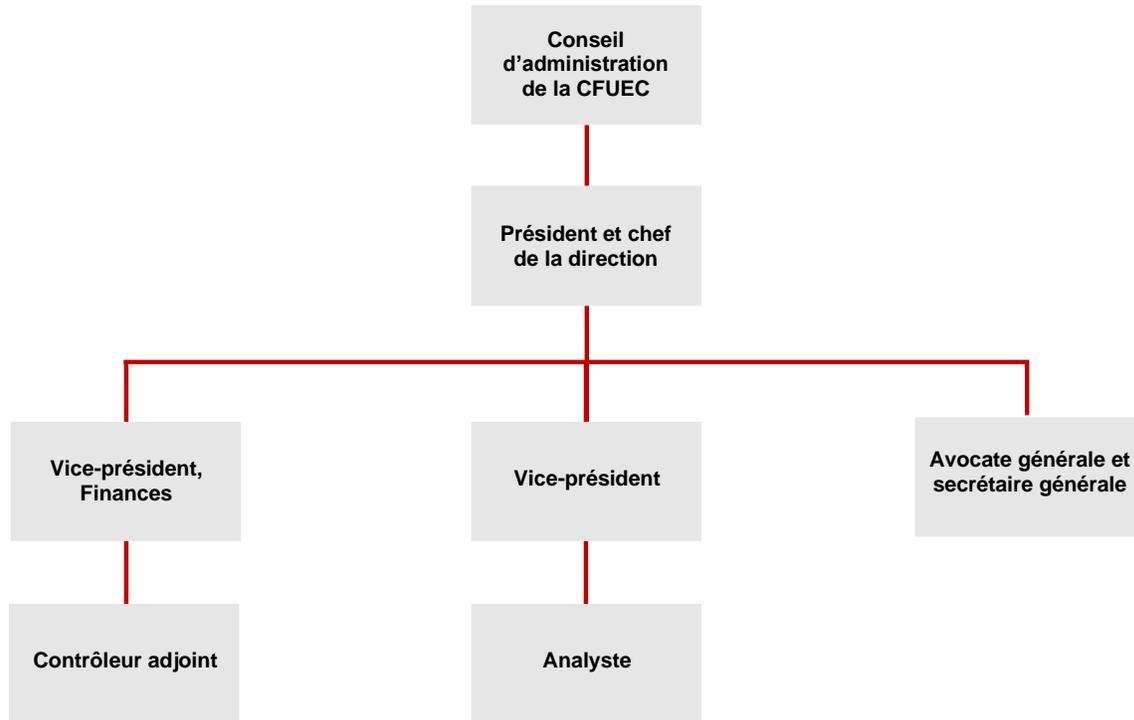
À la clôture de l'exercice 2023, il est prévu que le CUGE n'aura aucun engagement non prélevé.

Sur la base d'une analyse du portefeuille existant d'emprunteurs de la CFUEC, les pertes sur créances attendues combinées du portefeuille à l'échéance s'établissent à 13 %, mais les pertes sur créances réelles pourraient différer de manière significative. Il est à noter qu'il n'y a actuellement aucun prêt en défaut et qu'aucune perte sur prêt n'a été subie. Le cadre comptable ne reconnaît les pertes sur prêts que sur la base des coûts engagés lorsque des défauts de paiement ou des événements ayant une incidence similaire surviennent.

#### **6.4 Budget d'investissement**

Les activités de la CFUEC ne sont pas hautement capitalistiques. À l'heure actuelle, la CFUEC n'a aucun plan d'investissement ou d'engagement de capitaux importants.

**Annexe A-1 – Organigramme et conseil d'administration**



<b>Administrateurs</b>	<b>Expérience actuelle/passée</b>	<b>Date de nomination</b>
<b>Sandra Rosch</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présidente de la CFUEC</li> <li>• Vice-présidente exécutive et administratrice de Labrador Iron Ore Royalty Corporation</li> <li>• Ancienne présidente de Stonecrest Capital Inc</li> <li>• Administratrice de la CDEV</li> </ul>	Le 12 mai 2020
<b>Jennifer Reynolds</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présidente et chef de la direction de Women Corporate Directors Foundation</li> <li>• Administratrice de la CDEV</li> </ul>	Le 12 mai 2020
<b>Jim McArdle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ancien membre de la haute direction d'Exportation et développement Canada</li> </ul>	Le 18 mai 2020
<b>Nathalie Bernier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ancienne chef des finances et première vice-présidente Stratégie d'Investissements PSP</li> <li>• Ancienne associée directrice chez KPMG pour la région du Québec</li> </ul>	Le 25 juin 2020
<b>Zoltan Ambrus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Président et chef de la direction de la CFUEC</li> <li>• Vice-président de la CDEV</li> </ul>	Le 11 janvier 2021
<b>Barry Pollock</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ancien chef mondial des services bancaires aux entreprises chez BMO</li> </ul>	Le 11 mars 2021
<b>Elizabeth Wademan</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présidente et chef de la direction de la CDEV</li> <li>• Administratrice de la CDEV</li> </ul>	Le 28 mars 2022

**Annexe A-2 – États financiers pro forma de la CFUEC pour les exercices allant de 2022 à 2028**

**LA CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA**

**Tableau 1**  
**NCSP**

État de la situation financière pro forma

Exercices clos les 31 décembre 2022 à 2028

En milliers de dollars canadiens

	Chiffres réels 2022	Plan 2023	Prévisions 2023	Plan 2024	Plan 2025	Plan 2026	Plan 2027	Plan 2028
<b>Actifs financiers</b>								
<b>Actifs courants</b>								
Trésorerie et placements à court terme	78 785	200 301	209 983	259 934	262 533	234 913	248 956	4 228
<b>Total des actifs courants</b>	<b>78 785</b>	<b>200 301</b>	<b>209 983</b>	<b>259 934</b>	<b>262 533</b>	<b>234 913</b>	<b>248 956</b>	<b>4 228</b>
<b>Autres actifs</b>								
Prêts	2 688 193	2 306 250	2 374 884	2 365 469	2 302 354	1 736 196	1 736 196	–
Titres de capitaux propres	418 261	345 998	492 249	492 249	492 249	492 249	492 249	492 249
Bons de souscription	20 946	26 597	32 030	32 030	32 030	32 030	32 030	32 030
Intérêts et autres créances	1 472	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total des autres actifs</b>	<b>3 128 872</b>	<b>2 678 845</b>	<b>2 899 163</b>	<b>2 889 748</b>	<b>2 826 633</b>	<b>2 260 475</b>	<b>2 260 475</b>	<b>524 279</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>3 207 657</b>	<b>2 879 146</b>	<b>3 109 146</b>	<b>3 149 682</b>	<b>3 089 166</b>	<b>2 495 388</b>	<b>2 509 431</b>	<b>528 507</b>
<b>Passifs financiers</b>								
<b>Passifs courants</b>								
Créditeurs et charges à payer	910	–	–	–	–	–	–	–
Passif différé	7 068	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total des passifs courants</b>	<b>7 978</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Actifs financiers nets et excédent accumulé</b>	<b>3 199 679</b>	<b>2 879 146</b>	<b>3 109 146</b>	<b>3 149 682</b>	<b>3 089 166</b>	<b>2 495 388</b>	<b>2 509 431</b>	<b>528 507</b>
<b>Excédent accumulé, constitué des éléments suivants :</b>								
Excédent accumulé lié à l'exploitation	3 296 870	3 042 930	3 114 197	3 154 733	3 094 217	2 500 439	2 514 482	533 558
Perte de réévaluation cumulée	(97 191)	(163 784)	(5 051)	(5 051)	(5 051)	(5 051)	(5 051)	(5 051)
	<b>3 199 679</b>	<b>2 879 146</b>	<b>3 109 146</b>	<b>3 149 682</b>	<b>3 089 166</b>	<b>2 495 388</b>	<b>2 509 431</b>	<b>528 507</b>

**LA CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA**  
**Tableau des flux de trésorerie pro forma**  
**Exercices clos les 31 décembre 2022 à 2028**  
**En milliers de dollars canadiens**

**Tableau 2**  
**NCSP**

	Chiffres réels 2022	Plan 2023	Prévisions 2023	Plan 2024	Plan 2025	Plan 2026	Plan 2027	Plan 2028
<b>Activités d'exploitation</b>								
Bénéfice d'exploitation net (perte d'exploitation nette)	117 708	(253 623)	(182 673)	40 536	(60 516)	(593 778)	14 043	(1 980 924)
Ajustement pour tenir compte des éléments hors trésorerie	(75 854)	(40 642)	(29 223)	(54 085)	(6 385)	67 066	–	–
Perte sur ajustement résultant de modifications de prêts	75 521	–	–	–	–	–	–	–
Provision pour perte sur prêts	–	34 977	–	35 000	–	141 342	–	179 347
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	–	–	–	–	–	–	–	–
Montant à recevoir des actionnaires	(1 437)	–	–	–	–	–	–	–
Fournisseurs et autres créditeurs	(1 127)	–	563	–	–	–	–	–
<b>Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation</b>	<b>114 811</b>	<b>(259 288)</b>	<b>(211 333)</b>	<b>21 451</b>	<b>(66 901)</b>	<b>(385 370)</b>	<b>14 043</b>	<b>(1 801 577)</b>
<b>Activités d'investissement</b>								
Prêts consentis, déduction faite des coûts de transaction	(403 536)	(50 000)	–	–	–	–	–	–
Remboursements de prêts, montants reçus	34 582	480 096	342 532	28 500	69 500	357 750	–	1 556 849
Achat d'actions d'Air Canada	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Entrées de trésorerie liées aux activités d'investissement</b>	<b>(368 954)</b>	<b>430 096</b>	<b>342 532</b>	<b>28 500</b>	<b>69 500</b>	<b>357 750</b>	<b>–</b>	<b>1 556 849</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>332 928</b>	<b>209 983</b>	<b>78 785</b>	<b>209 983</b>	<b>259 934</b>	<b>262 533</b>	<b>234 913</b>	<b>248 956</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>(254 143)</b>	<b>170 808</b>	<b>131 199</b>	<b>49 951</b>	<b>2 599</b>	<b>(27 620)</b>	<b>14 043</b>	<b>(244 728)</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>78 785</b>	<b>380 791</b>	<b>209 983</b>	<b>259 934</b>	<b>262 533</b>	<b>234 913</b>	<b>248 956</b>	<b>4 228</b>

**LA CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA**

**Tableau 3**

**État des résultats pro forma**

**NCSP**

**Exercices clos les 31 décembre 2022 à 2028**

**En milliers de dollars canadiens**

	Chiffres réels 2022	Plan 2023	Prévisions 2023	Plan 2024	Plan 2025	Plan 2026	Plan 2027	Plan 2028
<b>Produits</b>								
Produits d'intérêts	114 167	96 914	121 658	82 320	76 268	34 348	20 827	5 207
Profit sur la vente de bons de souscription	82 214	–	–	–	–	–	–	–
Profit sur la vente d'actions	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total des produits</b>	<b>196 381</b>	<b>96 914</b>	<b>121 658</b>	<b>82 320</b>	<b>76 268</b>	<b>34 348</b>	<b>20 827</b>	<b>5 207</b>
<b>Charges d'exploitation</b>								
Honoraires professionnels <sup>1</sup>	2 228	4 000	2 875	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Frais de gestion	678	680	904	904	904	904	904	904
Salaires et avantages	222	200	211	200	200	200	200	200
Perte sur les ajustements résultant de modifications de prêts	75 521	–	–	–	–	–	–	–
Autres charges	24	680	341	680	680	680	680	680
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>78 673</b>	<b>5 560</b>	<b>4 331</b>	<b>6 784</b>				
Provision pour perte sur prêts	–	(34 977)	–	(35 000)	–	(141 342)	–	(179 347)
<b>Bénéfice (perte) d'exploitation avant l'apport du gouvernement</b>	<b>117 708</b>	<b>56 377</b>	<b>117 327</b>	<b>40 536</b>	<b>69 484</b>	<b>(113 778)</b>	<b>14 043</b>	<b>(180 924)</b>
Apport du gouvernement <sup>2</sup>	–	–	–	–	–	–	–	–
Remboursement de subventions publiques <sup>2</sup>	–	(310 000)	(300 000)	–	(130 000)	(480 000)	–	(1 800 000)
<b>Bénéfice d'exploitation net (perte d'exploitation nette)</b>	<b>117 708</b>	<b>(253 623)</b>	<b>(182 673)</b>	<b>40 536</b>	<b>(60 516)</b>	<b>(593 778)</b>	<b>14 043</b>	<b>(1 980 924)</b>
Excédent accumulé à l'ouverture de la période	3 179 162	3 296 553	3 296 870	3 114 197	3 154 733	3 094 217	2 500 439	2 514 482
<b>Excédent accumulé à la clôture de la période</b>	<b>3 296 870</b>	<b>3 042 930</b>	<b>3 114 197</b>	<b>3 154 733</b>	<b>3 094 217</b>	<b>2 500 439</b>	<b>2 514 482</b>	<b>533 558</b>

<sup>1</sup> Certains honoraires ont été recouverts auprès des emprunteurs, mais sont présentés dans les charges au cours de l'exercice où ils sont engagés. Le recouvrement est comptabilisé sur la durée de vie du prêt.

<sup>2</sup> Le tableau ci-dessous présente la continuité de l'apport du gouvernement/du remboursement au gouvernement :

	Chiffres réels 2022	Plan 2023	Prévisions 2023	Plan 2024	Plan 2025	Plan 2026	Plan 2027	Plan 2028
<b>Actions privilégiées</b>								
Actions privilégiées à l'ouverture	3 090 000	3 090 000	3 090 000	2 790 000	2 790 000	2 660 000	2 180 000	2 180 000
Actions privilégiées émises	–	–	–	–	–	–	–	–
Actions privilégiées rachetées	–	(310 000)	(300 000)	–	(130 000)	(480 000)	–	(1 800 000)
Actions privilégiées à la clôture	3 090 000	2 780 000	2 790 000	2 790 000	2 660 000	2 180 000	2 180 000	380 000

**LA CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA**  
**État des profits et des pertes de réévaluation pro forma**  
**Exercices clos les 31 décembre 2022 à 2028**  
**En milliers de dollars canadiens**

**Tableau 4**  
**NCSP**

	Chiffres réels 2022	Plan 2023	Prévisions 2023	Plan 2024	Plan 2025	Plan 2026	Plan 2027	Plan 2028
<b>Profits (pertes) de réévaluation cumulé(e)s à l'ouverture de la période, après ajustement</b>	24 770	(163 784)	(97 191)	(5 051)	(5 051)	(5 051)	(5 051)	(5 051)
<b>Profits de réévaluation survenus au cours de la période</b>								
Profits non réalisés (pertes non réalisées) sur les titres de capitaux propres	(37 533)		73 988	–	–	–	–	–
Profits non réalisés (pertes non réalisées) sur les bons de souscription	(2 214)		23 266	–	–	–	–	–
<b>Montant reclassé dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé</b>								
Profits réalisés sur les bons de souscription	(82 214)		–	–	–	–	–	–
Bons de souscription annulés			(5 114)					
<b>Profits de réévaluation nets (pertes de réévaluation nettes) de la période</b>	(121 961)	–	92 140	–	–	–	–	–
	–		–	–	–	–	–	–
<b>Pertes de réévaluation accumulées à la clôture de la période</b>	<b>(97 191)</b>	<b>(163 784)</b>	<b>(5 051)</b>	<b>(5 051)</b>	<b>(5 051)</b>	<b>(5 051)</b>	<b>(5 051)</b>	<b>(5 051)</b>

### Annexe A-3 – Résultats prévus pour 2024

Résultats attendus	Indicateurs ou cibles de performance
Surveiller tous les prêts	Les rapports trimestriels et l'évaluation régulière de tous les prêts sont à jour.
Gérer les demandes de consentement et de modification de prêts	Les demandes sont examinées en temps opportun et accordées ou rejetées, les résultats étant cohérents avec les objectifs du CUGE.
Gérer les prêts pour atténuer les pertes, et gérer les défaillances et les restructurations au besoin	Les indicateurs sont le taux de survie des emprunteurs, le maintien des emplois connexes et l'évitement de la faillite si possible, ainsi que la maximisation du recouvrement pour la CFUEC conformément aux objectifs du CUGE.  S'assurer que la CFUEC est informée et préparée à répondre à tout besoin de restructuration des emprunteurs ou à traiter les défaillances des emprunteurs, le cas échéant.
Contenir les coûts	Maintenir le ratio d'efficacité de la CFUEC en deçà de 10 % et en deçà de celui des autres sociétés d'État prêteuses. Le ratio d'efficacité correspond aux charges d'exploitation en pourcentage des produits, à l'exclusion des profits et des pertes non récurrents.
Gérer la trésorerie	Gérer la trésorerie conformément à la politique de la CFUEC.

ANNEXE E

# Résumé du plan d'entreprise 2024-2028

Fonds de croissance du Canada | FCC

# Table des matières

<b>Section 1 – Sommaire</b> .....	3
<b>Section 2 – Survol du Fonds de croissance du Canada</b> .....	4
Section 2.1 – Objectif et raison d’être.....	4
Section 2.2 – Mandat du FCC.....	5
Section 2.3 – Portée des activités d’investissement.....	5
Section 2.4 – Considérations supplémentaires concernant le mandat du FCC.....	5
<b>Section 3 – Contexte d’exploitation</b> .....	7
Section 3.1 – Contexte interne.....	7
Section 3.2 – Contexte externe.....	8
<b>Section 4 – Activités, risques, résultats attendus et rendement</b> .....	18
Section 4.1 – Activités du FCC.....	18
Section 4.2 – Aperçu des risques et stratégies d’atténuation.....	21
Section 4.3 – Résultats attendus et rendement.....	21
<b>Section 5 – Survol financier</b> .....	22
Section 5.1 – Contexte et définitions.....	22
Section 5.2 – Coûts d’exploitation et financement.....	22
Section 5.3 – Les résultats estimés de 2023.....	23
Section 5.4 – La période de projection (2024 – 2028).....	23
<b>Annexes</b> .....	26
A – Directives de la ministre responsable.....	26
B – Structure de gouvernance d’entreprise.....	26
C – Résultats prévus.....	29
D – Attestation du chef de la direction financière.....	31
E – Plan d’emprunt.....	31
F – Priorités et orientation du gouvernement.....	31
G – Conformité aux exigences de la loi et des politiques.....	34
<b>Appendice 1</b> .....	35
Énoncé des priorités et des responsabilités (8 mars 2024).....	35

## Section 1 – Sommaire

Le Fonds de croissance du Canada inc. (le « FCC ») est un fonds d'investissement de 15 milliards de dollars mis en place pour soutenir la croissance de l'économie propre du Canada. Comme de nombreux pays partout dans le monde déploient des initiatives pour financer des entreprises et des projets faibles en carbone et axés sur l'énergie propre, le Canada doit demeurer concurrentiel à l'échelle mondiale afin d'attirer le capital nécessaire pour atteindre ses objectifs à long terme en matière de politiques économiques et climatiques. C'est pourquoi le FCC a reçu le mandat de bâtir un portefeuille qui catalyse d'importants investissements du secteur privé dans des entreprises et des projets canadiens pour aider à transformer et à faire croître l'économie canadienne rapidement et à grande échelle sur la voie de la carboneutralité, en plus de déployer des structures de financement innovantes qui aident à atténuer une part des risques et des incertitudes propres à l'investissement dans une économie à faibles émissions de carbone.

Le FCC a été constitué en personne morale en tant que filiale de la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV ») en décembre 2022. Par la suite, lors de la publication du Budget de 2023, le gouvernement du Canada a annoncé que l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») agirait en tant que gestionnaire d'actifs indépendant et exclusif pour le FCC. Depuis juin 2023, une équipe de professionnels d'investissement, appuyée par Investissements PSP, dont certains de ses hauts dirigeants, ont commencé à offrir des services de gestion d'actifs au FCC en vertu d'un accord provisoire. Le 11 mars 2024, Investissements PSP, Gestion d'actifs Fonds de croissance du Canada inc. (« GAFCC »), une filiale en propriété exclusive d'Investissements PSP, le FCC et la CDEV ont signé une entente de gestion d'actifs (l'« EGA »), en vertu de laquelle GAFCC offre une gamme complète de services de gestion d'actifs au FCC. En s'associant à une filiale d'Investissements PSP (soit, GAFCC), le FCC profite de sa grande expertise et expérience en investissement dans une gamme variée de secteurs et de stratégies, d'un écosystème opérationnel mature et adaptable, ainsi que d'un cadre de gouvernance sans lien de dépendance avec le gouvernement du Canada, afin de s'acquitter rapidement de son mandat. Sur le plan opérationnel, les activités de gestion d'actifs de GAFCC sont distinctes du mandat d'investissement des régimes de pensions d'Investissements PSP. De même, les actifs et les passifs du FCC et d'Investissements PSP ne sont pas amalgamés. Investissements PSP a également nommé des personnes clés à des postes de haute direction au sein de GAFCC.

Le FCC a annoncé son investissement inaugural dans Eavor Technologies Inc. le 25 octobre 2023, au moyen d'un engagement direct de 90 millions \$ sous forme d'actions privilégiées de série B. Le 20 décembre 2023, il a également annoncé un investissement stratégique de 200 millions \$ dans Entropy Inc., ainsi qu'un accord d'achat de crédits carbone à grande échelle, en s'engageant à acquérir jusqu'à 1 million de tonnes par année de crédits carbone pendant 15 ans. De plus, le 25 mars dernier, le FCC a annoncé un engagement de 50 millions \$ en technologies propres dans le Fonds d'impact climatique Idéaliste.

À l'avenir, GAFCC continuera à élargir son équipe et ses capacités, de même qu'à soutenir la croissance de l'économie propre du Canada à l'aide de ses activités de gestion d'actifs. Le FCC investira dans un éventail de secteurs et déploiera des structures de financement innovantes, conformément à son mandat, à l'EGA, à l'Énoncé des principes d'investissement annexé à l'EGA (l'« ÉPI »), ainsi qu'à l'Énoncé des priorités et des responsabilités, conformément à ce qui est décrit aux présentes.

Le présent Plan d'entreprise 2024-2028 (le « Plan ») présente les progrès accomplis à ce jour dans la mise sur pied du FCC, ainsi que son plan pour les cinq prochaines années. Le Plan fournit également un survol du FCC, de son cadre d'exploitation, de son rendement et de ses résultats attendus, ainsi que des données financières projetées pour ses cinq prochaines années d'activités.

## Section 2 – Survol du Fonds de croissance du Canada

### Section 2.1 – Objectif et raison d’être

Le FCC a été mis sur pied pour soutenir la croissance de l’économie propre du Canada et attirer les capitaux du secteur privé nécessaires à l’atteinte des objectifs nationaux ambitieux en matière de politiques climatiques. L’atteinte de la carboneutralité d’ici 2050 a été pérennisée au niveau législatif en juin 2021 avec l’entrée en vigueur de la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité* (la « LCRMC »). Dans le but d’y parvenir, on estime que le Canada devra bénéficier d’investissements annuels moyens entre 60 milliards G\$ et 140 milliards \$<sup>1</sup> dans des projets, des technologies, des entreprises et des chaînes d’approvisionnement à faibles émissions de carbone. Pour l’heure, les investissements annuels dans l’économie propre canadienne se situent entre 15 milliards \$ et 25 milliards \$<sup>2</sup>, soit un niveau nettement inférieur au montant jugé nécessaire pour permettre au Canada de tenir les engagements prévus dans la LCRMC. Afin de combler cet écart, le Canada devra attirer et encourager les investissements du secteur privé dans les projets et les activités de décarbonation.

En vue d’atteindre la carboneutralité d’ici 2050, le Canada doit aussi demeurer concurrentiel sur la scène internationale. En effet, de nombreux pays ont récemment lancé des initiatives visant à financer des entreprises et des projets à faibles émissions de carbone et axés sur l’énergie propre, comme les États-Unis, qui ont adopté une loi sur la réduction de l’inflation, la *Inflation Reduction Act* (l’« IRA »). De telles initiatives encouragent fortement le secteur privé à investir en améliorant le profil économique et la gestion des risques des projets d’énergie propre. Elles permettent ainsi aux pays de se distinguer des autres et d’attirer une part croissante du capital d’investissement mondial dans leurs propres économies.

Le Canada, pour sa part, a mis en place une vaste gamme de politiques, d’incitations fiscales et de mesures de soutien à l’investissement, dont le FCC, pour l’aider à demeurer concurrentiel sur la scène mondiale et à continuer d’attirer sa part d’investissements privés. En assumant un rôle unique dans l’écosystème des investisseurs et en déployant des structures de financement innovantes, le FCC cherche à atténuer certains risques associés à l’investissement dans l’économie propre du Canada, dont l’incertitude liée à la demande et à la valeur marchande finale, le risque d’exécution, le risque de liquidité, ainsi que les incertitudes associées à l’évolution constante des politiques et de la réglementation. Ce faisant, le FCC vise ainsi à améliorer le profil de risque des opportunités d’investissement canadiennes à faibles émissions de carbone et catalyser de gros montants de capitaux privés dans le secteur.

En plus de jouer un rôle clé dans la mobilisation des investissements du secteur privé dans les projets, les technologies, les entreprises et les chaînes d’approvisionnement à faibles émissions de carbone au Canada, le FCC contribue aussi à positionner le pays au premier plan mondial en matière d’économie propre. En investissant dans le développement de l’expertise, des connaissances et des technologies au pays et en les soutenant en conséquence, le FCC aide les entreprises canadiennes à émerger comme chefs de file mondiaux, en appuyant la prospérité économique à long terme du Canada et en l’aidant à atteindre ses objectifs en matière de politique climatique.

---

<sup>1</sup> Gouvernement du Canada, « Budget de 2023 », mars 2023.

<sup>2</sup> Gouvernement du Canada, « Budget de 2022 », avril 2022.

## Section 2.2 – Mandat du FCC

Le mandat du FCC (le « mandat ») consiste à bâtir un portefeuille d'investissements (le « portefeuille du FCC ») qui catalyse d'importants investissements du secteur privé dans des entreprises et des projets canadiens pour aider à transformer et à faire croître l'économie canadienne rapidement et à grande échelle sur la voie de la carboneutralité. Il vise également à aider le Canada à atteindre les objectifs nationaux suivants en matière de politiques économiques et climatiques :

1. **Réduire les émissions** et atteindre les cibles climatiques du Canada;
2. Accélérer le **déploiement de technologies clés**, comme l'hydrogène à faible teneur en carbone, et le captage et le stockage du carbone (« CSC »);
3. **Accompagner les entreprises dans leur croissance** afin qu'elles créent des emplois et stimulent la productivité et la croissance propre dans les secteurs nouveaux et traditionnels de la base industrielle canadienne;
4. Favoriser le maintien de la propriété intellectuelle au pays.
5. Tirer profit de la richesse en ressources naturelles du Canada et **renforcer les chaînes d'approvisionnement essentielles** pour assurer le bien-être économique et environnemental futur du Canada.

## Section 2.3 – Portée des activités d'investissement

Pour s'acquitter de son mandat, le FCC mise sur trois domaines d'activités clés :

1. **Projets** : Les projets qui utilisent des technologies et des procédés moins matures (éprouvés dans des projets pilotes, mais pas encore adoptés à grande échelle) pour réduire les émissions dans l'ensemble de l'économie canadienne. Ceux-ci pourraient inclure les biocarburants, le CSC, l'électrification, l'écologisation de l'électricité, ainsi que l'hydrogène.
2. **Technologies propres** : Les entreprises de technologies propres, y compris les petites et moyennes entreprises (« PME »), qui développent à grande échelle des technologies naissantes actuellement aux stades de la démonstration ou de la commercialisation.
3. **Chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone** : Les entreprises, notamment les PME, et les projets de technologie climatique ou de chaînes de valeur à faibles émissions de carbone, dont l'exploitation des ressources naturelles à faibles émissions de carbone.

## Section 2.4 – Considérations supplémentaires concernant le mandat du FCC

### 2.4.1 Équilibre des rendements, atténuation des risques et concessionnalité

Dans le but de créer un portefeuille d'investissements qui remplit le mandat du FCC, GAFCC veille à équilibrer trois éléments clés dans le cadre de tous ses investissements, soit i) les rendements financiers, ii) l'atténuation des risques et iii) la concessionnalité.

1. **Rendements financiers** : De façon générale, le FCC n'investira pas s'il ne peut pas s'attendre raisonnablement à recouvrer son capital. Un tel facteur décisionnel reflète l'objectif du FCC de recouvrer son capital investi dans l'ensemble de son portefeuille sur une période de 15 ans. Toutes distributions du capital liées à ses investissements serviront à effectuer des investissements additionnels, sous réserve des montants utilisés pour s'acquitter de ses dépenses.
2. **Atténuation des risques** : Le FCC pourrait investir dans des instruments qui absorbent certains risques afin d'encourager l'investissement privé dans des projets, des technologies, des entreprises et des chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone. Chaque investissement devra tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs de risque suivants, qui fragilisent le profil financier à long terme d'un investissement :

- (i) le risque lié à la demande associé à l'incertitude entourant la demande et la valeur marchande finale;
- (ii) le risque lié aux politiques associé à l'incertitude perçue en ce qui a trait à la réglementation en matière de lutte contre les changements climatiques (comme le prix du carbone ou les normes relatives aux carburants propres);
- (iii) le risque réglementaire associé à l'évaluation des projets et à l'octroi de permis dans le cadre de projets de construction;
- (iv) le risque d'exécution qui découle de la création de produits commercialisés et d'entreprises de pointe;
- (v) le risque de liquidité qui découle de l'investissement dans des projets ne disposant pas de financement par emprunt important ou de marché secondaire visible pour les actions;
- (vi) d'autres risques qui limitent l'intérêt des investisseurs.

**3. Concessionnalité** : Les investissements du FCC devraient généralement disposer d'un certain niveau de concessionnalité, qui pourra revêtir diverses formes et être guidée selon les principes suivants :

- (i) réduire au minimum la concessionnalité d'un investissement au niveau nécessaire pour attirer des capitaux privés ou assurer autrement la viabilité du projet (par exemple, à l'aide d'un rabais minimal ou d'une exposition à la perte par rapport au marché);
- (ii) participer, à un degré approprié, avec des investisseurs du secteur privé, au risque de baisse et au potentiel de hausse d'un investissement.

Il est entendu que l'exécution du mandat du FCC entraînera probablement la création d'un portefeuille d'investissements concentré (spécialement durant la période de construction initiale du portefeuille). Malgré cela et dans la mesure où il est raisonnablement possible de le faire, GAFCC cherchera à créer un portefeuille diversifié dans une variété de secteurs, de régions et d'instruments d'investissement.

#### *2.4.2 Catalyser les investissements du secteur privé*

En s'acquittant de son mandat, le FCC veillera à attirer des quantités importantes de capitaux du secteur privé dans des projets, des technologies, des entreprises et des chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone au Canada. Par conséquent, les investissements du FCC sont destinés à être faits de concert avec un ou plusieurs investisseurs du secteur privé, y compris au moyen d'investissements structurés, comme des investissements directs, des investissements dans des fonds et des coinvestissements. Il est possible toutefois que la participation d'autres investisseurs du secteur privé ne soit pas synchrone avec l'investissement du FCC, et que le FCC soit le seul fournisseur de nouveaux capitaux au moment de l'investissement.

## Section 3 – Contexte d’exploitation

### Section 3.1 – Contexte interne

#### 3.1.1 Progrès à ce jour

2022	<p><b>Avril</b> : Le gouvernement du Canada annonce son intention de créer le FCC dans le cadre de son Budget de 2022.</p> <p><b>Novembre</b> : Dans son <i>Énoncé économique de l’automne</i>, le ministère des Finances annonce le lancement du FCC et diffuse un <i>Document d’information technique</i> fournissant des détails additionnels sur le mandat du FCC, ses activités et son cadre d’investissement.</p>
2023	<p><b>Mars</b> : Dans le cadre de son Budget de 2023, le gouvernement du Canada annonce qu’il a sélectionné Investissements PSP pour gérer les actifs et s’acquitter du mandat du FCC.</p> <p><b>Juin</b> : Une équipe dédiée de professionnels en investissement, secondée par Investissements PSP, y compris des hauts dirigeants, commence à revoir des opportunités d’investissement potentiel au nom du FCC, en vertu d’un accord provisoire.</p> <p>La <i>Loi sur l’Office d’investissement des régimes de pensions du secteur public</i> est modifiée pour permettre à une filiale d’Investissements PSP d’agir en tant que gestionnaire d’actifs pour le FCC.</p> <p><b>Août</b> : Constitution en personne morale de GAFCC, une filiale en propriété exclusive d’Investissements PSP fournissant des services de gestion d’actifs pour le FCC.</p> <p><b>Octobre</b> : Le FCC annonce son investissement inaugural dans Eavor Technologies Inc., au moyen d’un engagement direct de 90 millions \$ sous forme d’actions privilégiées de série B.</p>
2024	<p><b>Mars</b> : Signature de l’EGA entre Investissements PSP, GAFCC, le FCC et la CDEV, officialisant la portée des services de gestion d’actifs fournis au FCC par GAFCC.</p> <p>Le FCC annonce un premier engagement de 50 millions \$ dans un fonds en technologies propres dans le Fonds d’Impact Climatique Idéaliste.</p>

#### 3.1.2 Tournés vers l’avenir

Dorénavant, GAFCC continuera à fournir des services de gestion d’actifs au FCC, tout en veillant à finaliser ses processus internes, à officialiser sa stratégie d’investissement et à accroître son équipe et ses capacités d’investissement.

En élargissant son équipe de professionnels chevronnés et de renommée mondiale, GAFCC veillera à tirer parti d’un bassin diversifié de talents et de points de vue provenant de partout au Canada, ainsi que des meilleures pratiques internationales. Cet engagement à favoriser la diversité à l’échelle de GAFCC comprendra également des efforts en vue d’élargir la gamme de voix et de points de vue au sein des équipes de gouvernance et des organes décisionnels de GAFCC, en tenant compte de la diversité des genres, des langues, des cultures et des régions du Canada, y compris les perspectives uniques des peuples autochtones.

### *3.1.3 Dotation en personnel et ressources*

GAFCC gère de façon proactive ses ressources pour s'assurer de mener à bien le mandat du FCC. Pour ce faire, elle surveille étroitement les charges de travail et le volume d'activités à l'échelle de son organisation et s'assure d'embaucher les ressources additionnelles nécessaires pour répondre à ses besoins actuels et futurs. GAFCC prévoit que la taille de son équipe augmentera pour soutenir la croissance de ses capacités d'investissement.

GAFCC reconnaît les risques associés à l'attraction et à la rétention de personnel clé, spécialement dans le contexte du mandat du FCC, dont l'exécution requiert des compétences, une expertise et des connaissances spécialisées. Elle exploite l'expérience d'Investissements PSP, de même que ses politiques et ses processus en matière de ressources humaines pour attirer et retenir efficacement les talents requis en vue de mener à bien le mandat du FCC.

### *3.1.4 Conflits d'intérêts*

Investissements PSP a adopté une politique visant à gérer tout conflit d'intérêts réel, potentiel et perçu entre Investissements PSP et/ou GAFCC, d'une part, et le FCC, d'autre part. Cette politique est accessible en cliquant sur ce [lien](#).

## Section 3.2 – Contexte externe

### *3.2.1 Positionnement du FCC sur la scène mondiale*

Au fil des initiatives déployées à l'échelle mondiale par les pays en vue de soutenir et de décarboner leurs économies, les investisseurs mondiaux seront encouragés à déployer plus de capitaux dans ces pays, puisque les occasions d'investissement dans les projets, les technologies et les entreprises en énergie propre deviendront plus attrayantes qu'ailleurs (sur le plan économique ou du profil de risque). Par conséquent, les pays déployant des initiatives de financement de l'énergie propre pourraient commencer à s'approprier une part croissante du capital d'investissement mondial au sein de leurs propres économies.

Dans ce contexte, le FCC joue un rôle crucial pour s'assurer que le Canada demeure concurrentiel sur la scène mondiale et qu'il continue à attirer sa part de capital du secteur privé pour soutenir la croissance de son économie propre. En investissant dans les projets, les technologies, les entreprises et les chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone du Canada, le FCC contribue également au développement de l'expertise, des technologies et de la propriété intellectuelle du pays, permettant ainsi au Canada de participer à la croissance rapide de l'économie propre mondiale et d'en tirer parti.

### *3.2.2 Positionnement du FCC par rapport aux initiatives fédérales existantes*

Le mandat du FCC s'ajoute aux initiatives du gouvernement fédéral appuyant l'économie propre du Canada, dont la Banque de l'infrastructure du Canada et le Fonds stratégique pour l'innovation, tout en se distinguant entre autres des façons suivantes :

**Vise l'étape de la croissance :** Le FCC cible les projets, les technologies et les entreprises à l'étape de la croissance. Cela distingue le FCC des :

- (i) projets de recherche et développement, de démonstration ou des projets pilotes qui sont financés par des programmes de subventions et de contributions;
- (ii) entreprises en démarrage financées par des fonds de capital de risque;
- (iii) entreprises matures et/ou des entreprises déployant des technologies matures, qui peuvent attirer des investissements du secteur privé par elles-mêmes et aux conditions du marché.

**Outils de financement offerts :** Le FCC a accès à une vaste gamme d'outils financiers lui permettant d'offrir des formes innovantes de financement, y compris des instruments avec lesquels le FCC peut assumer des risques supérieurs au marché pour catalyser les investissements du secteur privé. Cela distingue le FCC des :

- (i) programmes de subventions et de contributions qui accordent des fonds aux entreprises en démarrage;
- (ii) investisseurs du secteur privé qui accordent du financement aux entreprises selon les conditions du marché.

**Expertise en matière d'exécution :** Le mandat du FCC est exécuté par une équipe de professionnels en investissement indépendants, dotés d'une expérience approfondie dans une variété de secteurs et de stratégies, ainsi que d'une expertise dans la structuration et la réalisation d'investissements directs complexes. L'exécution du mandat du FCC est effectuée sans lien de dépendance avec le gouvernement du Canada.

**Types de projet ciblés :** Le FCC sera axé sur les projets et les entreprises privés, plutôt que sur les projets publics.

Plus précisément, le FCC ne cible pas, de façon générale, i) les projets de recherche et développement ou de démonstration; ii) les projets technologiques pilotes; (iii) les technologies matures ou les entreprises matures qui peuvent attirer suffisamment d'investissements du secteur privé; iv) les investissements de capital-risque; v) les projets détenus par le gouvernement; ou vi) d'autres types d'investissements autrement couverts par d'autres politiques et programmes du gouvernement (y compris ceux financés par des programmes de subventions et de contributions).

Initiatives fédérales existantes appuyant l'économie propre du Canada<sup>3</sup>

Programmes ciblés	Financement stratégique	Crédits d'impôt à l'investissement	Tarifification de la pollution et cadre de réglementation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonds stratégique pour l'innovation</li> <li>• Programme des énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires d'électrification</li> <li>• Fonds pour les combustibles propres</li> <li>• Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Banque de l'infrastructure du Canada</li> <li>• Fonds de croissance du Canada</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Captage, utilisation et stockage du carbone</li> <li>• Technologies propres</li> <li>• Hydrogène propre</li> <li>• Fabrication de technologies propres</li> <li>• Électricité propre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prix sur la pollution</li> <li>• Systèmes de prix pour les grands émetteurs</li> <li>• Contrats sur différence</li> <li>• Règlements relatifs aux combustibles propres</li> <li>• Règlements relatifs à l'électricité propre</li> </ul>

<sup>3</sup> Gouvernement du Canada, « Énoncé économique de l'automne 2023 », novembre 2023.

### 3.2.3 Principaux risques atténués par le FCC

Bien qu'ils soient au courant des possibilités de commercialisation et de déploiement des technologies de réduction des émissions, les entreprises et les investisseurs sont souvent limités par les risques fréquemment liés à ces opportunités d'investissement. Le FCC est conçu pour investir son capital afin d'aider à atténuer ces risques et à débloquer le capital, au pays et à l'étranger, dont le Canada aura besoin pour soutenir la croissance de son économie propre.

Comme mentionné dans ses critères d'investissement (définis à la Section 4.1.3), les principaux risques que le FCC vise à atténuer comprennent le risque lié à la demande, le risque lié aux politiques, le risque réglementaire, le risque d'exécution et le risque de liquidité. Pour ce faire, le FCC doit investir de façon à réduire certains de ces risques ou une part d'entre eux, dans le but de combler l'écart de financement du marché privé et d'attirer du capital additionnel dans les projets, les technologies, les entreprises et les chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone partout au Canada.

### 3.2.4 Survol des secteurs d'activités du FCC

Pour bien s'acquitter de son mandat, le FCC concentre ses activités d'investissement sur les secteurs suivants :

- (i) Captage et stockage du carbone;
- (ii) Hydrogène;
- (iii) Biocarburants;
- (iv) Technologies propres;
- (v) Chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone;
- (vi) Électrification et écologisation de l'électricité.

Chacun de ces secteurs compte son propre lot de défis et d'opportunités qui sont tous évalués au moment de structurer et de réaliser les investissements. De plus, il est important de noter que ces secteurs font aussi l'objet de divers risques qui peuvent affecter la disponibilité, ainsi que la viabilité financière des opportunités d'investissement s'inscrivant dans le mandat du FCC. Certains facteurs externes, comme les coûts technologiques, l'incertitude entourant la demande et la valeur marchande, les contraintes liées à la chaîne d'approvisionnement, ainsi que le cadre réglementaire en évolution constante peuvent affecter la réalisation du mandat du FCC.

#### (i) Captage et stockage du carbone

Le captage et stockage du carbone (« CSC ») désigne le processus de captage des émissions de CO<sub>2</sub> provenant des processus industriels à fortes émissions de carbone, puis sa compression pour le transport et le stockage en formations géologiques souterraines. Le CSC représente une solution intéressante pour décarboner les secteurs qui y parviennent difficilement, comme la production d'énergie, la fabrication lourde et d'autres processus industriels.

Le captage est habituellement réalisé en construisant une installation qui traite les flux de gaz de carneau. Les principales méthodes de captage de ces gaz utilisent des solvants et des sorbants, des membranes, ainsi que de la cryotechnique. Le CO<sub>2</sub> peut être capté soit avant ou après un processus de combustion, mais les processus de captage précombustion sont les plus viables à l'heure actuelle sur le plan commercial. Une solution de rechange technologiquement prometteuse consiste à capter le CO<sub>2</sub> à l'aide de la technologie de capture atmosphérique directe (« CAD »), qui extrait le CO<sub>2</sub> de l'air ambiant.

Le transport du carbone implique la compression du CO<sub>2</sub> à haute pression, puis sa liquéfaction pour réduire son volume afin d'en faciliter le transport. Le CO<sub>2</sub> peut être expédié par poids lourds, trains de marchandises et navires. Le CO<sub>2</sub> peut aussi être transporté par pipeline. Or, ce mode exige une plus grande intensité de capitaux, mais il est aussi plus avantageux lorsque déployé à grande échelle (c'est-à-dire lorsqu'il est utilisé pour plusieurs projets de CSC).

Le stockage de CO<sub>2</sub> nécessite l'utilisation de puits d'injection pour pomper le CO<sub>2</sub> comprimé en formations géologiques très profondes, notamment des réservoirs de pétrole et de gaz épuisés ou des aquifères salins. Les principales activités des opérations de stockage de carbone sont l'injection, la surveillance et le déclassement. Lorsque ces projets tirent à la fin de leur vie utile, les propriétaires des sites sont tenus de déclasser toutes les installations et infrastructures en surface, y compris le scellement et la sécurisation des puits d'injection, avant de les abandonner. La surveillance du site de stockage doit se poursuivre pendant plusieurs années après son déclassement, afin de s'assurer que le CO<sub>2</sub> demeure enfoui de façon sécuritaire.

**Rôle potentiel du FCC :** Le FCC veille à fournir des solutions d'investissement pour les projets de CSC qui aideront à réduire les coûts en capital des projets, tout en réduisant les risques de certains éléments qui ont auparavant dissuadé le secteur privé. Le FCC s'attend à pouvoir le faire en déployant des structures de financement innovantes, à l'aide d'une combinaison de capitaux propres, de dettes, de contrats sur différence, d'accords d'achat de crédits carbone et d'autres instruments financiers sur mesure.

## (ii) Hydrogène

L'hydrogène est un carburant de remplacement propre, qui n'émet aucun gaz à effet de serre (« GES ») lors de sa combustion en vue de produire de l'énergie. L'hydrogène est la molécule la plus légère de la planète et possède la plus haute énergie massique de tous les carburants, en fonction de la masse. Pour cette raison, l'hydrogène est la source de carburant alternative pour de nombreuses applications industrielles, dont la production d'acier et de ciment, car il peut être utilisé pour générer des températures très élevées. En plus de ses utilisations industrielles, l'hydrogène présente aussi un potentiel d'applications dans les industries comme le transport lourd, le chauffage et l'alimentation énergétique des bâtiments, ainsi que la production et le stockage d'énergie.

Environ 95 % de l'hydrogène utilisé de nos jours est produit à partir du reformage du méthane à la vapeur (« RMV »)<sup>4</sup>, dans le cadre duquel le gaz naturel est décomposé à l'aide de la vapeur pour créer de l'hydrogène, ainsi que le CO<sub>2</sub> comme sous-produit. L'hydrogène produit par le RMV est connu sous le nom d'hydrogène gris en raison du niveau élevé d'émissions de CO<sub>2</sub> associé à sa production. Il est aussi possible de produire de l'hydrogène à l'aide d'autres méthodes « propres », comme l'hydrogène bleu ou vert. Ces méthodes de production propre visent à réduire l'intensité carbonique (« IC ») du produit final. Cependant, seul 0,07 % de l'hydrogène produit mondialement utilise ces méthodes<sup>5</sup> étant donné leur coût actualisé élevé comparativement aux autres solutions plus émettrices. Les méthodes de production d'hydrogène les plus courantes sont :

- (i) Hydrogène gris : production d'hydrogène par RMV;
- (ii) Hydrogène bleu : production d'hydrogène par RMV, tout en utilisant le CSC pour capter et réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, mais sans les éliminer complètement;
- (iii) Hydrogène vert : utilisation de l'électricité pour décomposer les molécules de H<sub>2</sub>O (par électrolyse) afin de créer l'hydrogène, et de l'oxygène comme unique sous-produit (ne génère pas d'émissions en supposant que de l'énergie renouvelable a été utilisée comme source d'électricité).

---

<sup>4</sup> Encyclopedia of Sustainable Technologies, « *Methane Steam Reforming* », ScienceDirect, juillet 2017.

<sup>5</sup> Clean Energy Canada, « Hydrogen as part of Canada's energy transition », juillet 2020.

**Rôle potentiel du FCC :** Le développement d'installations d'hydrogène propre commercialement viables au Canada nécessitera un apport important en capital. Non seulement faudra-t-il bâtir les nouvelles installations de production, mais il faudra aussi plus de projets d'énergie renouvelable pour permettre la progression des infrastructures d'hydrogène vert. Le FCC s'attend à ce que la croissance de l'industrie de l'hydrogène propre au Canada entraîne une forte création d'emplois dans les secteurs de l'hydrogène propre et des énergies renouvelables.

Afin de soutenir la croissance de cette industrie au Canada, le FCC discutera avec des parties prenantes au sein de projets d'hydrogène propre commercialement viables pour comprendre leurs défis. Il collaborera également avec des développeurs de grande qualité pour accélérer le développement des projets d'hydrogène vert et bleu commercialement viables à l'échelle du pays. Ce faisant, le FCC s'efforcera de renforcer la confiance envers la rentabilité de la production d'hydrogène propre, en attirant ainsi plus de développeurs et d'investisseurs au sein des secteurs de l'hydrogène et de l'énergie renouvelable au Canada.

### (iii) Biocarburants

La bioénergie est une énergie produite à partir de substances organiques, connues sous le nom de biomasse. Elle peut être utilisée dans la production de biocarburants, de chauffage, d'électricité et de produits. Elle est fabriquée à partir de la biomasse (souvent de déchets, de matières végétales ou animales), contrairement au processus plus lent de la formation des combustibles fossiles. Le biocarburant peut ensuite être mélangé à du combustible traditionnel ou, dans certains cas, à un carburant de substitution entièrement fongible en remplacement du combustible fossile. Les biocarburants se déclinent en plusieurs formes, dont le biogaz (gaz naturel renouvelable) et les biocarburants liquides (diesel renouvelable, carburant d'aviation durable).

Le **gaz naturel renouvelable** (« GNR ») est un type de biogaz qui ne diffère pas du gaz naturel conventionnel et peut être utilisé sans modifier l'équipement de distribution ni les appareils qui en font l'utilisation finale. Le GNR provient habituellement de l'une des trois méthodes suivantes :

- (i) **Gaz issu des sites d'enfouissement :** considéré comme l'une des plus anciennes méthodes de production de biogaz, le gaz issu des sites d'enfouissement est un sous-produit naturel provenant de la décomposition de matières organiques dans les sites d'enfouissement qui crée de grandes quantités de méthane.
- (ii) **Digestion anaérobie :** méthode utilisant une bactérie pour décomposer des matières organiques, comme du fumier ou des eaux usées, et dégager du biogaz. Ce biogaz est ensuite amélioré et décontaminé, afin de produire le GNR.
- (iii) **Gazéification thermique :** méthode utilisant la chaleur pour décomposer des matières organiques, comme des déchets agricoles et forestiers, et dégager du biogaz. Ce biogaz est ensuite amélioré et décontaminé, afin de produire le GNR.

Le GNR est considéré comme une source d'énergie carboné négative et offre une solution aux émissions de méthane. Le méthane contribue fortement à l'effet de serre dans l'atmosphère, en étant 25 fois plus puissant<sup>6</sup> que le CO<sub>2</sub> pour emprisonner la chaleur dans l'atmosphère. Parmi les exemples d'activités productrices de méthane, on pense notamment à l'agriculture, au traitement des eaux usées, aux sites d'enfouissement, à l'exploitation du charbon et à certains processus industriels. En produisant le GNR, le méthane qui aurait autrement été relâché dans l'atmosphère est plutôt capté et transformé en biogaz. Après avoir traité le biogaz, il est possible d'utiliser le GNR qui en découle comme carburant renouvelable pour remplacer la consommation de combustibles

---

<sup>6</sup> Environmental Protection Agency des États-Unis, « *Importance of Methane* », mai 2023.

fossiles dans les secteurs difficiles à électrifier, comme le chauffage des bâtiments, ainsi que divers processus industriels.

Parmi les autres biocarburants, on retrouve les biocarburants liquides, comme le biodiesel, le diesel renouvelable (« DR ») et le carburant d'aviation durable (« CAD »). Les biocarburants liquides sont habituellement produits en traitant la biomasse par transestérification de lipides, plutôt que par digestion anaérobie. Ils sont principalement utilisés en remplacement des carburants conventionnels dans de nombreux secteurs liés au transport, comme l'aviation (le CAD) et le transport par camion (le biodiesel et le DR), ainsi que d'autres applications lourdes, comme la construction, les mines et les équipements d'agriculture.

**Rôle potentiel du FCC :** Même si les biocarburants sont facilement accessibles aux consommateurs, le secteur est tout de même confronté à de nombreux défis qui ralentissent leur adoption généralisée, notamment le risque lié à la matière première, les coûts élevés et les importants investissements en amont associés aux projets. Le FCC s'efforcera de catalyser la croissance du secteur canadien des biocarburants en développant des partenariats stratégiques avec des chefs de file en production de biocarburants pour accélérer les nouveaux projets et attirer du capital additionnel de la part des investisseurs du secteur privé.

#### (iv) Technologies propres

Le secteur des technologies propres englobe un large éventail d'entreprises qui développent des produits et des technologies ou offrent des services contribuant aux efforts mondiaux de décarbonation. Ces entreprises exercent leurs activités dans une gamme variée de secteurs, dont l'énergie et l'électricité, les matériaux, les produits chimiques, le transport et la logistique, les bâtiments, la nourriture, l'agriculture et les industries. Les entreprises de technologies propres peuvent varier en taille, en étape de développement et en niveau d'intensité du capital (avec un modèle d'affaires qui investit peu ou beaucoup en actifs).

Le secteur canadien des technologies propres s'est élargi considérablement au cours des dernières années : la valeur totale de ses transactions a augmenté à un taux de croissance annuel composé d'environ 20 % au cours des dix dernières années<sup>7</sup>. Malgré cette croissance, le secteur demeure à ses premières étapes de développement et est principalement composé de petites et moyennes entreprises.

Le secteur des technologies propres devrait jouer un rôle important dans la décarbonation de l'économie mondiale, mais aussi pour soutenir le Canada dans l'atteinte de ses objectifs climatiques à long terme. Selon l'Agence internationale de l'énergie<sup>8</sup>, environ 50 % des réductions totales des émissions requises pour atteindre la carboneutralité mondialement d'ici 2050 devraient provenir des technologies en développement ou pas encore commercialement disponibles. L'accélération du développement, de la commercialisation et du déploiement de ces technologies en démarrage est par conséquent cruciale pour soutenir la décarbonation de l'économie canadienne, en particulier dans les secteurs difficiles à décarboner (comme l'énergie, le transport, l'agriculture, les produits industriels et les bâtiments), ainsi que pour positionner le Canada dans un rôle clé sur le marché mondial de la décarbonation.

En plus de jouer un rôle essentiel dans la décarbonation de l'économie canadienne, la croissance du secteur des technologies propres devrait aussi fournir d'importants avantages économiques. Selon Statistique Canada, les secteurs des technologies propres et de l'environnement

---

<sup>7</sup> Base de données de Pitchbook, mars 2024.

<sup>8</sup> Agence internationale de l'énergie, « *Energy Technology Perspectives* », janvier 2023.

représentaient 2,9 % du PIB canadien en 2021 (73 milliards \$) et procuraient plus de 314 000 emplois<sup>9</sup>. Comme le marché mondial des technologies propres devrait avoir atteint 3,3 mille milliards de dollars en 2022<sup>10</sup>, les entreprises canadiennes pourront non seulement croître au pays, mais aussi sur le marché international (plus vaste et en croissance), et même se positionner parmi les chefs de file mondiaux.

**Rôle potentiel du FCC :** Le FCC fournira du financement aux entreprises en croissance au-delà de l'étape de démonstration de la technologie, lorsqu'elles auront dépassé la première étape de capital-risque, mais qu'elles comporteront encore des risques, dont le risque de commercialisation, qui les empêchent d'attirer des capitaux de la part d'investisseurs à un stade plus avancé. Ce faisant, le FCC veillera à combler l'écart de financement dans l'écosystème canadien des technologies propres et à soutenir le développement continu des entreprises du secteur.

De plus, le FCC jouera un rôle clé dans le développement de cet écosystème d'investisseurs canadiens. Il appuiera les gestionnaires de placement sur le marché privé dans leurs efforts de financement en effectuant des engagements stratégiques auprès de gestionnaires aux vues similaires. Ce faisant, le FCC attirera du capital privé additionnel au sein de l'écosystème d'investisseurs canadiens en technologies propres, en élargissant la réserve de capital disponible pour financer ces entreprises.

#### (v) Chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone

Les chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone représentent un secteur vaste. Ce dernier englobe les projets et les entreprises participant au développement de chaînes d'approvisionnement nouvelles ou existantes en matériaux qui favorisent la croissance de l'économie propre du Canada. Cela comprend le développement de l'industrie des minéraux critiques au Canada, qui servent d'intrants clés pour de nombreuses technologies propres essentielles aux objectifs de décarbonation à long terme du pays.

Les minéraux critiques ont peu ou pas de substituts, une disponibilité limitée, de même qu'une valeur stratégique pour le développement de technologies ou de produits essentiels<sup>11</sup>. Le Canada et d'autres pays ont dressé leurs propres listes de minéraux critiques (qui reflètent la réalité de leurs économies respectives). Cependant, ces listes pourraient changer au fil du temps, puisque les développements technologiques et économiques affecteront l'offre et la demande mondiale pour les différents produits de base.

À l'heure actuelle, la liste canadienne comporte 31 minéraux critiques. Pour y figurer, les minéraux doivent répondre à un ou plusieurs des critères suivants :

- (i) le minerai est essentiel à la sécurité économique du Canada, mais son approvisionnement est limité;
- (ii) le minerai est requis pour soutenir la transition du Canada vers une économie à faibles émissions de carbone; ou
- (iii) le minerai est hautement stratégique pour les alliés et les partenaires commerciaux du Canada.

Les minéraux critiques sont essentiels aux objectifs de décarbonation du Canada, car ils servent d'intrants clés pour diverses technologies propres et applications de fabrication de pointe, comme

---

<sup>9</sup> Gouvernement du Canada (Bureau de l'économiste en chef), « Le secteur canadien de l'environnement et des technologies propres », juillet 2023.

<sup>10</sup> Exportation et développement Canada, « Avenir radieux pour les technologies propres au Canada », octobre 2020.

<sup>11</sup> Gouvernement du Canada, « Stratégie canadienne sur les minéraux critiques », décembre 2022.

les panneaux solaires, les éoliennes, les véhicules électriques et les composantes de batteries. Selon l'Agence internationale de l'énergie, la demande mondiale pour les minéraux critiques devrait plus que doubler d'ici 2030<sup>12</sup> (en vertu de son scénario des engagements annoncés), car les pays du monde entier se tournent vers l'électrification et la transition énergétique, et que le captage des énergies renouvelables occupe une part croissante de la production énergétique mondiale. Cela démontre l'importance de développer un approvisionnement résilient, car la croissance de la demande pourrait entraîner d'éventuels déséquilibres de l'offre et de la demande, lesquels pourraient créer de la volatilité sur les marchés mondiaux des produits de base. De possibles contraintes d'approvisionnement affecteraient la capacité du Canada à effectuer sa transition vers une économie à faibles émissions de carbone et à répondre à ses objectifs de décarbonation à long terme.

En plus de développer un approvisionnement résilient de minéraux critiques, il sera stratégiquement capital pour le Canada et ses partenaires commerciaux d'investir dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, notamment les activités en amont, médianes et en aval. Pour l'heure, les activités de traitement de plusieurs minéraux critiques sont concentrées sur le plan géographique, ce qui expose leur approvisionnement mondial à divers risques économiques et géopolitiques. Toujours selon l'Agence internationale de l'énergie, la Chine contrôlait plus de 50 % de la capacité mondiale de traitement de plusieurs minéraux critiques en 2022, dont le cobalt, le lithium, le graphite et les éléments des terres rares. Ce niveau de concentration met en lumière l'importance stratégique pour le Canada d'investir dans ses capacités internes à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement des minéraux critiques, et de les développer.

#### Aperçu de la chaîne d'approvisionnement des minéraux critiques

- (i) Exploration (en amont) : la recherche pour les dépôts de minéraux critiques qui répondent aux seuils minimums en matière de volume et de concentration.
- (ii) Extraction (en amont) : les activités liées à l'extraction des minéraux critiques de la terre, principalement en surface ou souterraine.
- (iii) Traitement (médiane) : les activités axées sur la transformation des minéraux en une forme adaptée pour la fabrication, via le traitement, l'extraction chimique et le raffinage.
- (iv) Fabrication de produits (en aval) : les activités axées sur la fabrication de composantes utilisées dans les technologies propres.
- (v) Recyclage : les activités axées sur l'extraction et le recyclage de matériaux provenant des produits en fin de vie, comme les batteries à lithium-ion.

**Rôle potentiel du FCC :** Le FCC investira dans des projets et des entreprises qui font progresser le développement des chaînes d'approvisionnement de minéraux critiques, nouvelles ou existantes, ainsi que d'autres matériaux qui appuieront les objectifs de décarbonation à long terme du Canada. Le FCC pourrait investir à différents niveaux de la chaîne d'approvisionnement, notamment dans les activités minières et les infrastructures connexes, le traitement, la fabrication, ainsi que le recyclage. À cette fin, le FCC s'efforcera d'attirer du capital du secteur privé pour alimenter la croissance économique et la création d'emplois, tout en renforçant la chaîne d'approvisionnement de minéraux critiques et d'autres matériaux essentiels pour le Canada, ainsi que pour ses alliés et ses partenaires commerciaux.

#### (vi) Électrification et écologisation de l'électricité<sup>13,14</sup>

---

<sup>12</sup> Agence internationale de l'énergie, « *Critical Minerals Market Review 2023* », juillet 2023.

<sup>13</sup> Agence internationale de l'énergie, « *World Energy Outlook* », novembre 2022.

<sup>14</sup> Régie de l'énergie du Canada, « *Avenir énergétique du Canada en 2023* », juin 2023.

L'électrification peut être définie sommairement comme le remplacement des processus alimentés aux combustibles fossiles par des solutions électriques. Non seulement les processus électriques sont-ils généralement plus écoénergétiques que les combustibles fossiles (menant à une consommation énergétique plus faible pour le même résultat), mais ils comportent aussi un potentiel important de réduction des émissions, car l'électricité utilisée pour alimenter ces processus est produite de plus en plus par des sources à faibles émissions de carbone.

Bien que de nombreux secteurs de l'économie mondiale devraient être électrifiés à long terme, le transport et les bâtiments représentent des opportunités majeures à court terme. Selon l'Agence internationale de l'énergie, la majorité des réductions d'émissions provenant de l'électrification entre 2022 et 2030 devrait passer par l'électrification de ces deux secteurs.

### Transport

On estime que le secteur du transport compte pour environ 25 % de la consommation énergétique mondiale, tout en représentant environ 40 % des émissions liées à l'utilisation finale. Au Canada, ces données s'élèvent environ à 21 % et 25 %, respectivement. À l'heure actuelle, le pétrole alimente approximativement 90 % de la consommation énergétique mondiale du transport. Or, selon le scénario de carboneutralité de l'Agence internationale de l'énergie, cette donnée baissera environ à 75 % d'ici 2030 et à 10 % d'ici 2050, pour céder la place à l'électricité qui devrait croître à environ 50 % d'ici 2050 (avec l'hydrogène et les biocarburants qui compléteront le tout). À court terme, l'électrification du transport devrait passer principalement par les véhicules légers et les activités ferroviaires. Au Canada, selon le scénario de carboneutralité de la Régie de l'énergie du Canada, presque tous les nouveaux véhicules de tourisme vendus d'ici 2035 seront électriques, grâce aux objectifs fédéraux de ventes de véhicules zéro émission, à des politiques similaires dans les provinces comme la Colombie-Britannique et le Québec, ainsi qu'à des programmes incitatifs fédéraux et provinciaux pour l'achat de véhicules zéro émission. Cette croissance rapide de l'électrification du transport nécessitera d'importants investissements dans les infrastructures de soutien, comme les réseaux et les centres de recharge des véhicules.

### Bâtiments

On estime que le secteur du bâtiment compte pour environ 30 % de la consommation énergétique mondiale, tout en représentant environ 15 % des émissions directes liées à l'utilisation finale. Au Canada, ces données s'élèvent environ à 24 % et à 13 %, respectivement. L'Agence internationale de l'énergie estime que, même si la demande mondiale pour l'énergie dans ce secteur augmentera au cours des dix prochaines années, les émissions directes devraient diminuer jusqu'à 45 % d'ici 2030 (en vertu de son scénario de carboneutralité). Cette importante réduction des émissions devrait provenir principalement des améliorations du côté de l'efficacité énergétique (grâce à l'utilisation d'appareils électroménagers à haut rendement énergétique, à la conception de bâtiments écoénergétiques et aux améliorations des ossatures de bâtiment), ainsi que de l'électrification accrue du chauffage des locaux et de l'eau (les thermopompes remplaçant le chauffage au gaz naturel et à la chaudière à mazout). Au Canada, la Régie de l'énergie du Canada estime que les thermopompes fourniront environ 50 % des besoins en chauffage résidentiel d'ici 2050, contribuant ainsi à l'électrification accrue du secteur.

### Écologisation de l'électricité

Afin de soutenir l'électrification du transport, des bâtiments et d'autres processus industriels, les pays du monde entier devront investir dans les technologies et les infrastructures qui permettent l'intégration des énergies renouvelables, ainsi que les sources de remplacement pour la production d'énergie sobre en carbone à l'échelle de leurs réseaux énergétiques. Selon l'Agence internationale de l'énergie, la demande mondiale en électricité pour la consommation énergétique finale devrait augmenter d'environ 4,0 % par année entre 2022 et 2030, et devra s'accélérer davantage afin

d'atteindre l'objectif de son scénario de carboneutralité. Cette croissance devra toutefois être accompagnée d'une capacité de production d'énergie sobre en carbone supplémentaire, ainsi que des infrastructures de soutien nécessaires.

À ce titre, le gouvernement canadien a proposé un projet de règlement sur l'électricité propre en août 2023 qui, s'il est adopté, aidera le pays à atteindre la carboneutralité de son réseau électrique d'ici 2035, en établissant une norme de rendement en matière d'émissions neutres sur le plan technologique pour la production d'électricité au Canada. Le règlement fournira un cadre pour les nouveaux investissements en énergies renouvelables, les réseaux intelligents, les réseaux énergétiques décentralisés, l'infrastructure pour le stockage de l'énergie, ainsi que le développement et le déploiement de technologies émergentes, comme les petits réacteurs modulaires et le CSC pour les usines de gaz naturel, qui joueront un rôle essentiel dans la transition du Canada vers un réseau carboneutre.

**Rôle potentiel du FCC :** Le FCC veillera à soutenir l'électrification du transport, des bâtiments et de divers processus industriels en investissant dans les projets et les entreprises qui, bien que pas encore matures commercialement, fournissent des technologies et des infrastructures qui favorisent et soutiennent l'électrification d'une vaste gamme de secteurs.

De plus, le FCC veillera à investir dans les projets et les entreprises qui facilitent l'intégration d'énergies renouvelables et d'autres sources énergétiques à faibles émissions de carbone (comme les petits réacteurs modulaires, l'énergie géothermique, les applications de CSC, les installations de production d'électricité au gaz naturel réduite, etc.) dans le réseau énergétique canadien. Afin de tirer pleinement parti du potentiel de réduction des émissions de l'électrification, le Canada devra s'assurer de répondre à la demande croissante en électricité en produisant des sources d'énergie propre et sobre en carbone.

## Section 4 – Activités, risques, résultats attendus et rendement

### Section 4.1 – Activités du FCC

#### 4.1.1 Activités principales

**Investissements** : GAFCC réalise les activités d'investissement du FCC. Celles-ci s'inscrivent dans un ensemble plus vaste et exhaustif de services de gestion d'actifs fournis au FCC, conformément aux modalités de l'EGA.

**Centre d'excellence en matière de contrats de carbone** : En plus de fournir des services d'investissement au FCC, GAFCC s'efforcera de devenir un centre d'excellence en matière de contrats de carbone (définis ci-dessous). À ce titre, elle conseillera le gouvernement du Canada sur l'utilisation des CFD pour la gestion de l'incertitude liée au prix du carbone sur le marché, ainsi que sur l'utilisation des CFD dans le cadre des objectifs stratégiques plus généraux du gouvernement du Canada.

#### 4.1.2 Recherche d'opportunités

Afin de s'assurer d'une approche équitable pour la recherche d'opportunités d'investissement, GAFCC emploie une stratégie à deux volets qui comprend (i) une stratégie de communication active, ainsi qu'une (ii) adresse de courrier électronique publique pour recevoir et évaluer les propositions d'investissement (la stratégie de recherche publique est en développement).

**Stratégie de communication active** : Cette stratégie permet à GAFCC d'identifier de façon proactive des parties prenantes de l'industrie et de discuter directement avec elles à l'aide de trois principales approches :

- (i) Communications directes auprès des entreprises et des projets pour structurer et proposer des investissements potentiels;
- (ii) Établissement de partenariats avec des investisseurs tiers afin de tirer parti de leurs capacités de repérer les possibilités d'investissement et d'accroître l'ampleur des investissements potentiels;
- (iii) Création de coalitions avec des groupes d'investisseurs pour élaborer et exécuter de grands projets complexes.

**Stratégie de recherche publique** : GAFCC passe également en revue les propositions d'investissement qui lui sont envoyées à son adresse courriel publique ([infocgf@cgf-fcc.ca](mailto:infocgf@cgf-fcc.ca)). Au fil du temps, GAFCC évaluera la possibilité et la pertinence de développer un portail public de demandes de propositions pour recueillir des propositions en vertu de sa stratégie de recherche publique.

#### 4.1.3 - Sélection des investissements

Lorsqu'elle évalue les opportunités de placement au nom du FCC, GAFCC utilise un ensemble de critères d'investissement (présentés ci-dessous) qui permet de faire des évaluations rigoureuses, justes et cohérentes, tout en s'assurant que les opportunités saisies s'harmonisent aux aspects concernés du mandat du FCC). Il est entendu, cependant, que tout investissement individuel peut ne pas répondre à tous les critères d'investissement et objectifs stratégiques du mandat du FCC.

#### Critères d'investissement<sup>15</sup>

- 1. Conformité avec les objectifs** : L'investissement fera progresser le mandat du FCC.
- 2. Avantages à long terme pour le Canada** : L'investissement a une probabilité raisonnable de renforcer le perfectionnement des travailleurs canadiens et de générer des connaissances qui engendreront des avantages à long terme pour l'économie canadienne, par exemple :
  - a) Présence canadienne** : les activités liées au projet ou à l'entreprise sont menées au Canada et peuvent générer des gains économiques largement partagés.
  - b) Propriété intellectuelle** : l'activité permettra le développement, l'utilisation ou la commercialisation de la propriété intellectuelle canadienne.
  - c) Création d'une chaîne de valeur** : l'investissement permettra de développer ou de renforcer la compétitivité du Canada grâce à la participation du pays au sein d'une chaîne de valeur nouvelle ou existante.
- 3. Caractère complémentaire** : L'investissement permettra d'attirer des investissements du secteur privé, immédiats ou futurs, qui ne se feraient pas sans la participation du FCC.
- 4. Cadre financier** : L'investissement répondra à un certain seuil de rendement et s'inscrira dans un portefeuille qui ciblera un recouvrement du capital.
- 5. Conformité avec les principes ESG** : L'investissement s'inscrira dans un portefeuille qui permettra au FCC de respecter les normes internationales les plus élevées de mesure, de divulgation et de rendement des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

#### 4.1.4 Instruments d'investissement

Le FCC peut investir dans des projets, des entreprises et des fonds d'investissement gérés par des gestionnaires de placement externes. Pour ce faire, le FCC dispose d'une marge de manœuvre lui permettant de recourir à une variété d'instruments d'investissement, notamment ceux mentionnés ci-dessous :

##### Instruments d'investissement

- 1. Capitaux propres, dettes et instruments hybrides** : Le FCC peut investir dans des capitaux propres (p. ex., des actions ordinaires, des actions privilégiées, des participations dans une fiducie ou dans une société en commandite), des dettes ou des instruments hybrides, qui peuvent chacun être effectués sur une base concessionnelle.
- 2. Contrats sur différence (« CFD »)** : Le FCC peut conclure des CFD et d'autres formes d'assurance de prix pour répondre aux risques liés à la demande et aux politiques publiques, et pour améliorer la viabilité économique du projet.
- 3. Contrats d'achat de la production** : Le FCC peut conclure des contrats d'achat de la production pour répondre aux risques liés à la demande et pour améliorer la viabilité économique du projet, en assurant des recettes pour un volume de production lorsque la demande d'acheteurs privés futurs est en évolution.

Comme annoncé dans l'*Énoncé économique de l'automne 2023* du gouvernement fédéral, le FCC sera la principale entité fédérale à émettre des CFD pour le carbone au Canada. Ainsi, il pourra conclure des CFD pour le carbone ou des contrats d'achat de crédits carbone de façon autonome ou dans le cadre de combinaisons d'investissements aux côtés d'autres instruments.

GAFCC reconnaît que le gouvernement du Canada souhaite travailler en collaboration avec le FCC pour accroître sa capacité à offrir des CFD pour le carbone (via d'éventuelles facilités de garantie du gouvernement ou d'autres mécanismes). Cette approche de partenariat vise à accélérer le

---

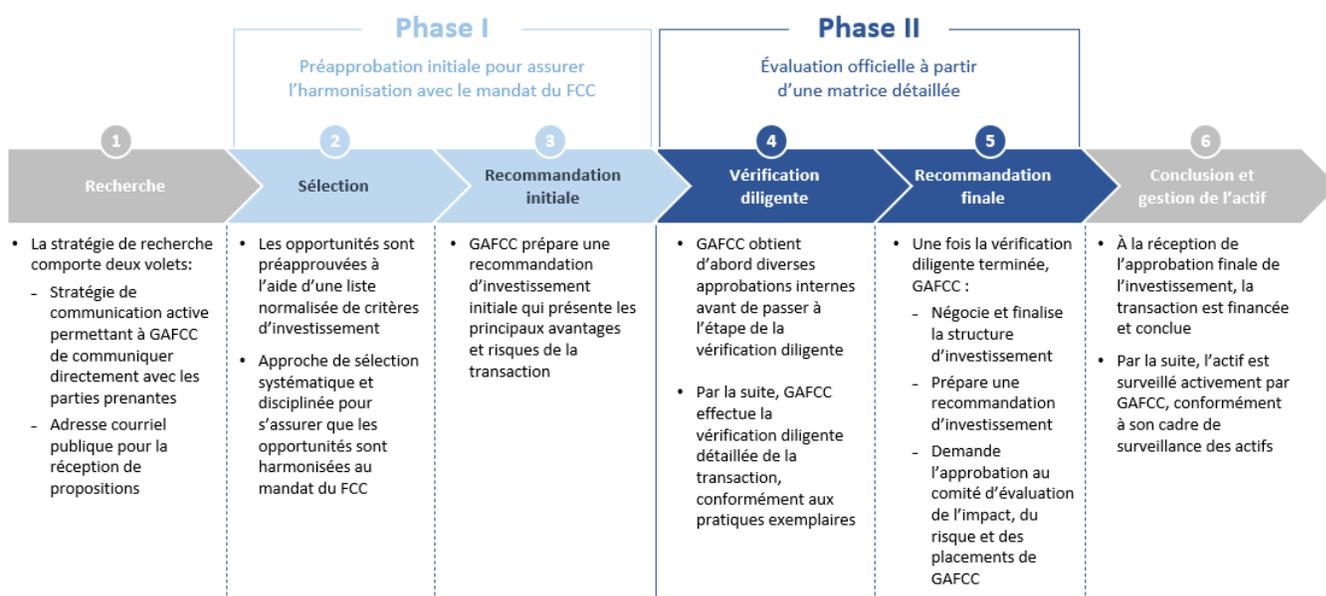
<sup>15</sup> À l'heure actuelle, GAFCC travaille avec une firme externe pour passer en revue la présentation des critères d'investissement. Ainsi, la structure et la nomenclature de ces critères pourraient évoluer au fil du temps.

déploiement des CFD pour le carbone, ainsi que de permettre au FCC d'assumer son rôle de principale entité fédérale émettant des CFD pour le carbone au Canada. Comme annoncé dans l'Énoncé économique de l'automne 2023, il est prévu qu'en tout temps, l'exposition nette totale du FCC dans ces CFD ou ces accords d'achat n'excèdera pas 7 milliards \$.

#### 4.1.5 Processus d'investissement

Le processus d'investissement de GAFCC comprend deux phases et est conçu pour permettre à son équipe de communiquer rapidement lorsqu'émergent de nouvelles opportunités.

##### Processus d'investissement de GAFCC



Dans le cadre de son processus d'investissement, GAFCC réalise des vérifications diligentes exhaustives, conformément aux pratiques exemplaires des investisseurs sur les marchés privés. La vérification diligente est dirigée par l'équipe de GAFCC et se concentre principalement sur les données financières, les opérations, la gouvernance, la propriété intellectuelle, les études commerciales, les évaluations techniques, les questions juridiques et fiscales, les ressources humaines, les droits des peuples autochtones, les pratiques et politiques ESG, ainsi que les évaluations des TI et de la cybersécurité.

De plus, pour chaque opportunité d'investissement, GAFCC effectue une évaluation systématique de l'opportunité à partir des critères d'investissement du FCC (tout en sachant que les investissements individuels peuvent ne pas satisfaire tous les critères). Ce faisant, GAFCC tient également compte des rendements financiers, de l'atténuation des risques, du niveau de concessionnalité, ainsi que de la convenance de l'opportunité au sein du portefeuille global d'investissements du FCC. Pour tous ces investissements potentiels, GAFCC évalue aussi les éventuels risques réputationnels, ainsi que les conflits d'intérêts potentiels.

Après la clôture des transactions, GAFCC surveille activement le rendement des investissements du FCC, en s'assurant de leur capacité de réagir à l'évolution des marchés et de la reddition des comptes pour les résultats obtenus par rapport au mandat du FCC. Cette surveillance se décline en trois volets :

1. **Surveillance opérationnelle** : pour s'assurer de l'exécution de projets et mise en œuvre d'initiatives en vue d'obtenir des avantages économiques et environnementaux;
2. **Surveillance financière** : pour s'assurer de la gestion responsable des risques financiers et la réalisation des rendements attendus;
3. **Surveillance stratégique** : pour assurer une relation continue avec les partenaires d'investissement et les parties prenantes de l'industrie afin de maintenir un engagement soutenu envers la croissance des projets et des entreprises.

## Section 4.2 – Aperçu des risques et stratégies d'atténuation

GAFCC tire parti de l'expertise d'Investissements PSP pour identifier, évaluer, gérer, atténuer et surveiller les risques, tout en adaptant ses processus pour répondre aux besoins précis de GAFCC et refléter le fait que l'entité soit en phase de démarrage. Le FCC a déjà tiré parti et adapté plusieurs pratiques de gestion du risque lié aux placements d'Investissements PSP dans ses activités d'investissement. De même, au fil de la progression du FCC, les pratiques de gestion des risques non liés aux investissements seront évaluées selon les besoins du FCC.

## Section 4.3 – Résultats attendus et rendement

Au fil du temps, GAFCC développera un cadre de divulgation qui garantira la transparence et la reddition des comptes envers le public, et qui s'harmonisera aux modalités de l'EGA.

### Résultats attendus

GAFCC veille à faire des investissements et à catalyser le capital du secteur privé dans des projets, des technologies, des entreprises et des chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone à l'échelle du Canada, et ce, en temps opportun et conformément au mandat du FCC. En ce qui a trait au portefeuille d'investissement du FCC, GAFCC développera des objectifs précis par rapport aux critères de rendement (définis ci-dessous), dès qu'elle disposera des données suffisantes.

### Critères de rendement

GAFCC s'efforce de mesurer, sur une base annuelle, le rendement du portefeuille d'investissements du FCC à partir de critères de rendement convenus dans l'EGA et détaillés dans l'Annexe C (les « critères de rendement »). En général, les critères de rendement peuvent être mesurés en termes absolus ou au prorata des investissements du FCC dans le projet ou l'entreprise en question. Cependant, il est entendu que tout investissement individuel peut ne pas être évalué en fonction de tous ces critères. Conformément à l'EGA, le FCC divulguera annuellement des renseignements sur les critères de rendement, à compter du 31 décembre 2024.

À l'heure actuelle, GAFCC travaille avec une firme externe pour développer un cadre interne d'évaluation et de gestion de l'impact. Il est prévu que ce cadre soit intégré aux rapports annuels du FCC à l'avenir.

## Section 5 – Survol financier

### Section 5.1 – Contexte et définitions

#### Devise

Sauf indication contraire, tous les montants en dollars présentés à la Section 5 sont libellés en dollars canadiens.

#### Période de projection

Les projections financières contenues aux présentes (les « projections financières ») exposent la situation financière et les activités attendues du FCC pour la période 2024–2028 (la « période de projection »), ainsi que les résultats estimés pour l'année se terminant le 31 décembre 2023 (les « résultats estimés de 2023 »)<sup>16</sup>.

L'exercice du FCC se termine le 31 décembre. Sauf indication contraire, toutes les références à des années à la présente Section 5 supposent l'année civile du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

#### Recours à des hypothèses

Les projections financières reposent sur le un certain nombre d'hypothèses, notamment concernant les conditions de marché attendues en vertu desquelles le FCC exercera ses activités durant la période de projection. GAFCC a exercé son meilleur jugement pour développer les hypothèses sous-jacentes aux projections financières. Cependant, étant donné l'historique d'exploitation limité du FCC, le manque d'information historique disponible, ainsi que le rôle unique du FCC dans l'écosystème des investisseurs canadiens, les résultats réels peuvent varier considérablement des projections financières.

#### Engagements et déploiements

Au cours de la période de projection, le FCC prendra de nombreux engagements en matière d'investissement envers des projets, des entreprises et des gestionnaires de fonds externes (les « engagements »). Ces engagements peuvent ne pas toujours se traduire en déploiements de capital immédiats, puisque certains engagements pourraient être déployés plus tard.

Tout au long de la Section 5, les engagements désignent les contrats exécutoires conclus par le FCC pour faire des investissements (immédiats ou futurs), alors que les déploiements en capital (les « déploiements ») désignent le financement d'engagements précédents (ou simultanés).

### Section 5.2 – Coûts d'exploitation et financement

Comme décrit dans le Sommaire, en vertu de l'EGA, GAFCC fournit une gamme complète de services de gestion d'actifs au FCC. L'EGA exige que le FCC rembourse GAFCC pour tous les coûts occasionnés dans la prestation de tels services (les « coûts d'exploitation du FCC »). Le FCC engendre aussi ses propres coûts, comme les honoraires de gestion externe et les coûts de transaction (les « coûts externes liés aux investissements ») qui, conjointement avec les coûts d'exploitation du FCC, représentent les coûts totaux du FCC (les « coûts du FCC »).

---

<sup>16</sup> Les projections financières et les résultats estimés de 2023 ont été élaborés aux environs de septembre 2023.

Aucun des coûts du FCC ou de ces engagements ne peut être payé à même les fonds ou les actifs d'Investissements PSP et, dans aucun cas, GAFCC ou Investissements PSP ne pourra avoir droit au remboursement de frais ou de coûts de la part du FCC au-delà des coûts d'exploitation du FCC.

Les coûts du FCC et les engagements doivent être payés à partir du financement total du FCC s'élevant à 15 milliards \$. Dans le cadre de l'exécution de son mandat, le FCC obtiendra son financement par l'émission d'actions privilégiées à Sa Majesté du chef du Canada, représenté par le ministre des Finances (les « actions privilégiées »), en vertu du calendrier de financement prévu, présenté à la Section 5.4.1.

### Section 5.3 – Les résultats estimés de 2023<sup>17</sup>

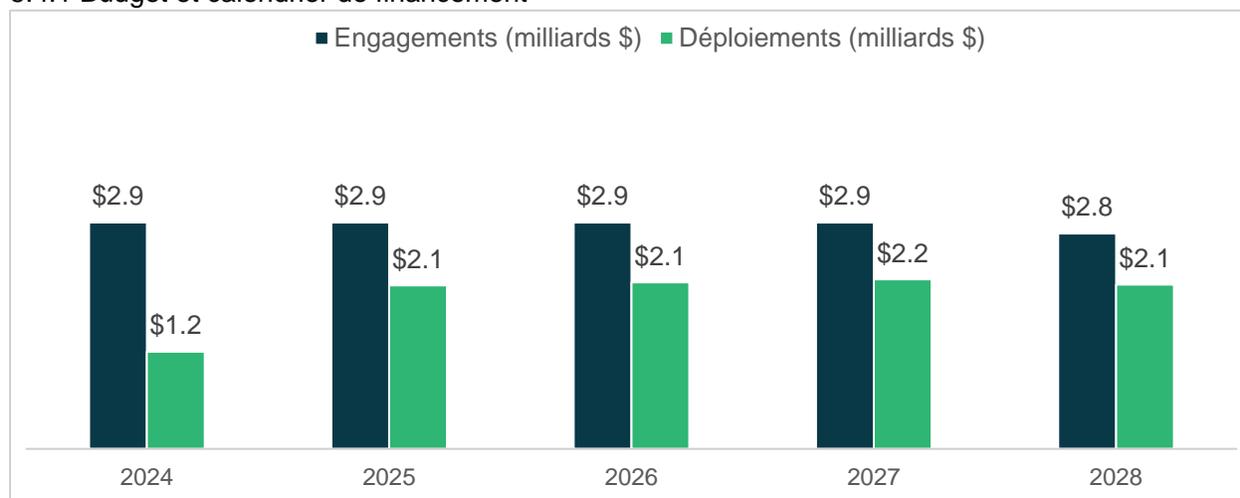
GAFCC estime que le FCC se sera engagé environ à hauteur totale de 140 millions \$ pour l'année terminée le 31 décembre 2023, et qu'elle aura déployé un capital totalisant environ 111 millions \$.

Sur le plan du financement, GAFCC estime que le FCC aura émis 170 millions \$ en actions privilégiées lors de l'année terminée le 31 décembre 2023 et utilisé le produit net pour financer les transactions d'investissement du FCC durant l'année, ainsi que pour payer les coûts du FCC.

Les coûts du FCC pour 2023 sont estimés à environ 30 millions \$, soit environ 6 millions \$ associés aux coûts encourus par la CDEV pour établir le FCC, ainsi que près de 24 millions \$ associés aux coûts encourus par GAFCC. Une part importante des coûts encourus par GAFCC en 2023 concerne les activités de démarrage (environ 12 millions \$). Le solde restant est lié aux activités de gestion d'actifs qui comprennent principalement la prospection, l'évaluation et l'exécution des transactions conformément au mandat du FCC.

### Section 5.4 – La période de projection (2024 – 2028)

#### 5.4.1 Budget et calendrier de financement



<sup>17</sup> À la suite de la clôture de l'exercice, le financement total réel reçu par le FCC s'élevait à 290 millions \$, les déploiements effectués par le FCC s'élevaient à 90 millions \$, les engagements conclus par le FCC s'élevaient à 1 200 millions \$, et les coûts du FCC s'élevaient à 32 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

## Calendrier de financement

Financement du gouvernement (en millions \$)	2024	2025	2026	2027	2028
Produit net provenant de l'émission des actions privilégiées	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3000 \$	2 830 \$

### Principales hypothèses

Les engagements, les déploiements et les besoins de financement estimés par le FCC pour la période de projection sont basés sur les hypothèses suivantes :

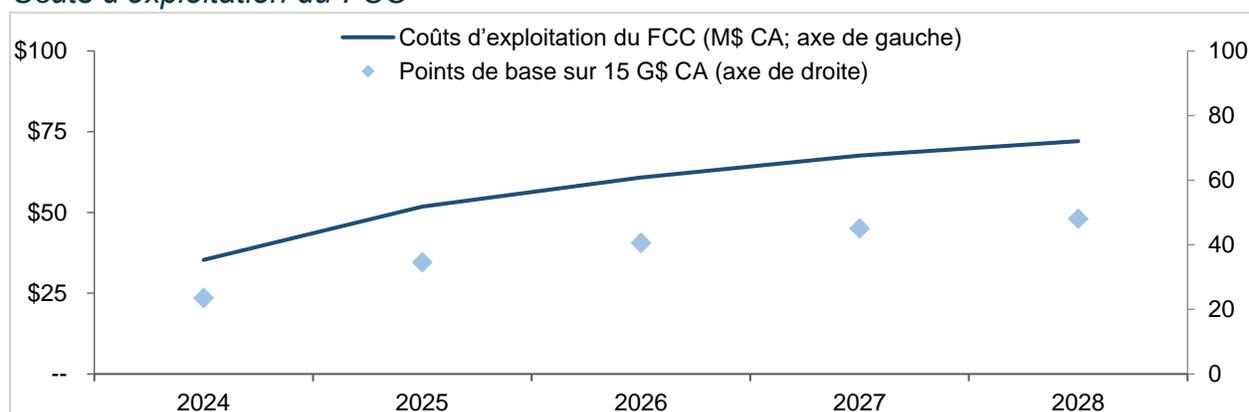
- (i) GAFCC estime que le FCC s'engagera environ à une hauteur totale de 14,5 milliards \$, tout en maintenant des réserves pour couvrir les coûts du FCC (comme indiqué à la Section 5.4.2).
- (ii) Cette estimation de 14,5 milliards \$ en engagements comprend les réserves obligatoires que le FCC doit maintenir lorsqu'il conclut des engagements en vertu des contrats (comme les CFD, les assurances de prix ou les accords d'achat de crédits carbone). Compte tenu de la nature sur mesure de ces contrats, il est difficile de prévoir exactement la structure et l'exposition au risque de ces instruments d'investissement. Au cours de la période de projection, les engagements totaux concernant ces contrats n'excéderont pas 7 milliards \$, conformément aux limites définies dans l'ÉPI. Ce montant maximum comprend les réserves requises pour couvrir les versements potentiels maximums du FCC liés aux engagements en vertu de tels contrats (selon un scénario de risques extrêmes, défini dans l'ÉPI).
- (iii) Les engagements totaux du FCC au cours de la période de projection devraient être alloués comme suit : environ 90 % à des investissements directs privés (y compris les engagements conclus en vertu des contrats), et 10 % à des gestionnaires de fonds externes.
- (iv) GAFCC estime qu'il pourrait y avoir des délais entre les engagements conclus par le FCC et les déploiements associés. Par exemple, les engagements concernant les grands projets peuvent être financés sur des périodes excédant 12 mois. À ce titre, GAFCC prévoit que, à tout moment, les déploiements annuels pourraient différer des engagements annuels.
- (v) GAFCC s'attend à ce que le FCC recouvre son capital pour l'ensemble de son portefeuille sur une période de 15 ans, mais les projections financières ne tiennent pas compte de toute cession d'actifs ou de tout revenu d'investissement provenant du portefeuille du FCC (au moyen de dividendes, de distributions ou d'intérêts).

### 5.4.2 Coûts du FCC

Au total, les coûts du FCC anticipés au cours de la période de projection comprennent :

- (i) les coûts d'exploitation du FCC; et
- (ii) les coûts externes liés aux investissements.

### Coûts d'exploitation du FCC<sup>18</sup>



La rémunération et les frais généraux représentent la majorité des coûts d'exploitation du FCC. Cela comprend la rémunération des professionnels d'investissement et des professionnels qui soutiennent les activités du FCC, ainsi qu'une part des coûts généraux liés à l'utilisation de diverses fonctions administratives d'Investissements PSP, comme les technologies, la gestion du risque et les ressources humaines, qui bénéficient indirectement au FCC. Comme l'équipe de GAFCC s'agrandira au fil de la croissance des activités d'investissement du FCC, il s'agit du principal facteur d'augmentation des coûts d'exploitation du FCC.

### Coûts externes liés aux investissements

Les coûts externes liés aux investissements comprennent les honoraires de gestion externe et les coûts de transaction :

- (i) Les honoraires de gestion externe devraient s'élever environ à 2,0 % du capital total engagé auprès des gestionnaires de fonds externes;
- (ii) Les coûts de transaction devraient se chiffrer entre 0,25 million \$ et 3,5 millions \$ par engagement, selon le type d'engagement.

### Total des coûts du FCC

Réunis, les coûts d'exploitation du FCC et les coûts externes liés aux investissements porteraient le total des coûts du FCC nécessaires à la réalisation de son mandat à environ 90 pdb des engagements et ce, suivant la phase de croissance du FCC.

<sup>18</sup> N'inclut pas les coûts externes liés aux investissements.

## Annexes

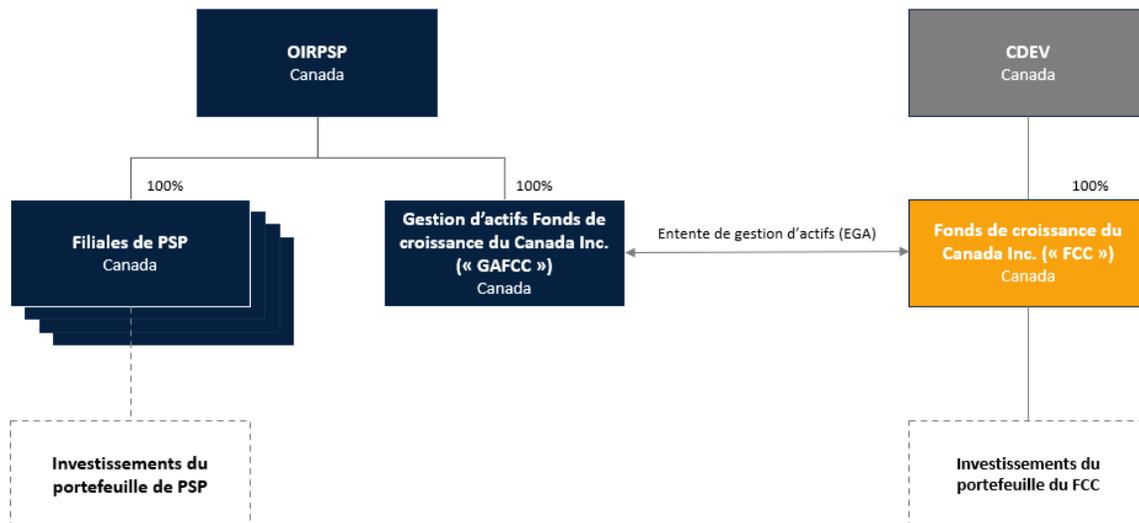
### A – Directives de la ministre responsable

L'Énoncé des priorités et des responsabilités est joint à l'Appendice 1.

### B – Structure de gouvernance d'entreprise

Investissements PSP a été sélectionnée par le gouvernement du Canada pour agir comme gestionnaire d'actifs indépendant et exclusif pour le FCC. GAFCC, une filiale en propriété exclusive d'Investissements PSP, a été constituée en personne morale à cette fin, en août 2023.

Investissements PSP, GAFCC et la CDEV ont signé l'EGA le 11 mars 2024, en vertu de laquelle GAFCC fournit une gamme complète de services de gestion d'actifs au FCC, sans lien de dépendance avec le gouvernement du Canada. De plus, les actifs et les passifs du FCC sont conservés et gérés de façon distincte des actifs des régimes de retraite d'Investissements PSP.



#### Gouvernance du FCC

Le FCC est régi par un conseil d'administration nommé par la CDEV, en consultation avec le ministère des Finances du gouvernement du Canada (le « conseil d'administration du FCC »). Il est prévu que le conseil d'administration du FCC comprendra cinq membres, dont trois représentants de la CDEV, ainsi qu'un président du conseil d'administration et un président du comité d'audit externes. Deux administrateurs ont été nommés jusqu'à maintenant, et la CDEV en ajoutera trois autres à court terme. Le conseil d'administration du FCC s'assurera de la conformité de GAFCC à l'EGA, du respect du cadre de gouvernance d'une société d'État par le FCC, comme défini dans la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ainsi que de l'approbation des états financiers du FCC.

#### Conseil d'administration du FCC

Steve Swaffield  
Elizabeth Wademan

## Gouvernance de GAFCC

GAFCC est aussi dotée d'un conseil d'administration (le « conseil d'administration de GAFCC »). Ce dernier a mis sur pied un comité d'évaluation de l'impact, du risque et des placements auquel il a délégué l'ensemble des rôles et responsabilités liés à l'évaluation et aux décisions en matière d'investissement. Tous les investissements, y compris entre autres les nouvelles occasions d'investissement, les investissements de suivi, les engagements dans des fonds et les cessions, devront recevoir l'approbation du comité d'évaluation de l'impact, du risque et des placements.

## Haute direction de GAFCC

Les activités quotidiennes de GAFCC sont dirigées par une équipe de professionnels du placement chevronnés, dotés d'une expérience approfondie dans une gamme de secteurs. À ce jour, GAFCC a nommé les personnes suivantes à des postes de haute direction et pourrait en ajouter de nouveau, au besoin.

**Patrick Charbonneau, président et chef de la direction** : Patrick Charbonneau est le président et chef de la direction de GAFCC. À ce titre, il est responsable de définir la stratégie du Fonds de 15 milliards de dollars et de s'assurer que les ressources et les activités de GAFCC sont alignées avec le mandat et les objectifs stratégiques du FCC.

Avant de se joindre à GAFCC, M. Charbonneau était directeur général principal et chef mondial des placements en infrastructures à Investissements PSP. Il compte plus de 20 ans d'expérience en infrastructures et a joué un rôle majeur dans la construction du portefeuille de placements en infrastructures d'Investissements PSP et de son équipe depuis la création de la classe d'actifs en 2006. À ce poste, M. Charbonneau supervisait un portefeuille croissant de plus de 30 milliards \$ et des opportunités de transactions mondiales, dont le contrôle d'investissements directs, de transactions de coinvestissements et d'engagements primaires dans des fonds. M. Charbonneau a dirigé une équipe diversifiée comptant plus de 50 professionnels du placement au sein des bureaux d'Investissements PSP de Montréal et de Londres. Avant de se joindre à Investissements PSP, il a travaillé au sein du groupe des services-conseils en infrastructures de PwC. Il est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Bishop's et a suivi le High Potentials Leadership Program de la Harvard University. Il détient le titre d'analyste financier agréé (CFA) depuis 2002.

**Stephan Rupert, chef des placements** : Stephan Rupert est le chef des placements de GAFCC. À ce titre, il est responsable de la stratégie de construction du portefeuille de GAFCC et de ses activités d'investissement.

Monsieur Rupert compte plus de 20 ans d'expérience en investissement dans les infrastructures, en gestion d'actifs et en opérations. Avant de se joindre à GAFCC, il occupait le poste de directeur général, chef des Amériques, Placements en infrastructures, à Investissements PSP. À ce poste, il supervisait l'investissement en capital et la gestion d'actifs pour les Amériques. De plus, il jouait un rôle de premier plan dans l'approche d'Investissements PSP à l'égard du secteur de l'énergie sur la scène mondiale. Avant de rejoindre les rangs d'Investissements PSP, en 2013, M. Rupert a passé plus de dix ans à diriger des activités de fusions et acquisitions dans le secteur des transports et, de 1997 à 2001, il a travaillé comme ingénieur sur plusieurs projets de construction d'autoroutes, de voies ferrées et d'infrastructures hydrauliques en Amérique du Nord et en Afrique. M. Rupert est titulaire d'un baccalauréat en génie civil et d'une maîtrise en administration des affaires, tous deux de l'Université McGill. Il est aussi analyste financier agréé (CFA).

**Selin Bastin, cheffe des affaires juridiques :** Selin Bastin est la cheffe des affaires juridiques de GAFCC. Elle est membre de l'équipe de direction et responsable des affaires juridiques et réglementaires, ainsi que des questions de gouvernance. M<sup>me</sup> Bastin joue également un rôle clé dans la structuration et l'exécution des transactions d'investissement, y compris en technologies propres.

Forte de plus de 25 ans d'expérience à titre d'avocate en droit des sociétés, M<sup>me</sup> Bastin possède une vaste expertise en fusions et acquisitions, lois sur les valeurs mobilières et gouvernance d'entreprise. Avant de se joindre à GAFCC, elle était directrice générale et cheffe divisionnaire des affaires juridiques à Investissements PSP, où elle était arrivée en 2006. Elle y a joué un rôle majeur dans la croissance d'Investissements PSP en tant qu'investisseur mondial pour des régimes de pensions, de même que pour s'assurer de l'efficacité continue de la structuration et de l'exécution de transactions complexes. Avant de travailler à Investissements PSP, M<sup>me</sup> Bastin a travaillé comme avocate en droit des sociétés à Stikeman Elliott, où elle s'est spécialisée en fusions et acquisitions. Elle est titulaire de baccalauréats en droit et en droit civil de l'Université McGill, ainsi que d'un baccalauréat en commerce de l'Université Concordia.

## C – Résultats prévus

Résultats prévus pour 2024

Objectif	Indicateurs de performance ou cibles
Agrandir l'équipe d'investissement de GAFCC	Augmenter le nombre de professionnels dédiés à GAFCC pour soutenir la croissance de ses capacités d'investissement.
Officialiser la stratégie d'investissement du FCC	Poursuivre le développement d'une stratégie d'investissement complète et obtenir l'approbation du comité d'évaluation de l'impact, du risque et des placements de GAFCC.
Officialiser les processus et politiques internes	Développer et finaliser : <ul style="list-style-type: none"><li>• les procédures et politiques internes du FCC concernant sa gestion du risque;</li><li>• le cadre d'évaluation et de gestion de l'impact du FCC;</li><li>• le cadre de présentation de rapports annuels du FCC.</li></ul>
Réaliser le mandat du FCC avec succès	Faire des investissements et catalyser le capital du secteur privé dans des projets, des technologies, des entreprises et des chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone à l'échelle du Canada, en temps opportun et conformément au mandat du FCC.

## Critères de rendement

Critères de sélection des investissements, objectifs stratégiques et principes d'investissement		Critères de rendement
Cohérence avec le mandat du FCC	Réduire rapidement et sensiblement les émissions et contribuer à l'atteinte des cibles climatiques du Canada	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Estimation de l'empreinte carbone du portefeuille du FCC et des émissions financées (soit les émissions du portefeuille de portée 3, catégorie 15), calculée conformément au Protocole des GES et au Partnership for Carbon Accounting Financials Standard (PCAF) ou à l'aide d'une autre méthodologie équivalente.</li> <li>2. Calcul d'une moyenne annuelle des émissions évitées au niveau du portefeuille, selon une méthodologie interne à adopter, conformément aux principales normes, comme l'<a href="#">Avoided Emissions Framework de Mission Innovation</a>.</li> </ol>
	Améliorer les technologies et faire prendre de l'expansion aux entreprises afin de stimuler la productivité, la compétitivité, la croissance propre et l'emploi dans tous les secteurs industriels nouveaux et traditionnels de la base industrielle canadienne	<ol style="list-style-type: none"> <li>3. Ratio du capital privé (capitaux propres et dette) catalysé grâce aux investissements du FCC. La méthodologie est en développement et peut tenir compte de valeurs prospectives et/ou rétrospectives. Les données seront évaluées régulièrement.</li> <li>4. Lorsque c'est possible et approprié, calcul du nouveau capital mobilisé ou débloqué investi conformément au mandat du FCC. La méthodologie est en développement et peut tenir compte de valeurs prospectives et/ou rétrospectives. Les données seront évaluées régulièrement.</li> <li>5. Lorsque c'est possible et approprié, estimation du nombre total d'emplois créés ou soutenus (p. ex., temporaires, permanents, directs et indirects) par les investissements du FCC, au cours d'une période déterminée par GAFCC. La méthodologie est en développement; le délai de préparation de l'information peut varier selon le contexte de l'investissement, le moment et l'étape de développement.</li> </ol>
	Tirer parti de la richesse en ressources du Canada et renforcer les chaînes d'approvisionnement essentielles afin d'assurer la prospérité future du Canada	<ol style="list-style-type: none"> <li>6. Évaluation du capital du FCC engagé dans des activités majeures liées à des projets, des technologies propres et/ou des chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone. L'évaluation comprend les capitaux propres, la dette, les contrats sur différence et les contrats d'achat de la production.</li> <li>7. Lorsque c'est possible et approprié, calcul du revenu d'exportation annuel issu des projets majeurs, des technologies propres et/ou des chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone. La méthodologie est en développement; GAFCC développera des indicateurs pour démontrer les avantages commerciaux et les avantages de la chaîne d'approvisionnement pour le Canada.</li> </ol>
	Avantages à long terme pour le Canada	<ol style="list-style-type: none"> <li>8. Lorsque c'est possible et approprié, calcul du nombre de technologies et/ou de brevets créés, soutenus ou maintenus grâce aux investissements du FCC.</li> </ol>
Caractère complémentaire	<ol style="list-style-type: none"> <li>9. [identique au point 3] Ratio du capital privé (capitaux propres et dette) catalysé grâce aux investissements du FCC. La méthodologie est en développement et peut tenir compte de valeurs prospectives et/ou rétrospectives. Les données seront évaluées régulièrement.</li> <li>10. [identique au point 4] Lorsque c'est possible et approprié, calcul du nouveau capital mobilisé ou débloqué investi conformément au mandat du FCC. La méthodologie est en développement et peut tenir compte de valeurs prospectives et/ou rétrospectives. Les données seront évaluées régulièrement.</li> <li>11. Lorsque c'est possible et approprié, présentation de preuves qualitatives.</li> </ol>	
Solidité financière	<ol style="list-style-type: none"> <li>12. Discussion et analyse provenant des états financiers annuels du FCC, conformément à la Section 6b de l'EGA.</li> </ol>	
Conformité avec les principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)	<ol style="list-style-type: none"> <li>13. Présentation de rapports annuels conformément aux recommandations du TCFD.</li> <li>14. Lorsque c'est possible et approprié, présentation de l'information sur le portefeuille concernant certains IRC ESG, selon la composition du portefeuille du FCC. Le cadre IRC ESG sera structuré conformément aux conseils du SASB et aux cadres établis en vertu de l'Initiative de convergence des données ESG.</li> </ol>	

## D – Attestation du chef de la direction financière

Ne s'applique pas.

## E – Plan d'emprunt

Le FCC et ses filiales en propriété exclusive peuvent fournir des garanties et conclure des engagements de prêts pour soutenir les engagements d'investissement que le FCC ou ses filiales en propriété exclusive peuvent conclure et qui pourraient être exigés par les prêteurs, les gestionnaires de fonds et les investisseurs avec lesquels le FCC et ses filiales en propriété exclusive peuvent transiger de temps à autre. Il pourrait s'agir (i) de billet, d'obligation ou de débenture, (ii) d'actions privilégiées à terme, (iii) de prêt, (iv) d'acceptation bancaire, (v) de contrat de location-acquisition, ou (vi) d'un accord de crédit d'approvisionnement, muni d'une garantie globale annuelle et d'engagements de prêt n'excédant pas le montant de l'engagement annuel défini à la Section 5.4.1 pour une durée pouvant aller jusqu'à 25 ans.

## F – Priorités et orientation du gouvernement

Transparence et ouverture du gouvernement

Afin d'assurer l'ouverture et la transparence du processus de recherche d'opportunités d'investissement, le FCC emploie une approche à deux volets :

- (i) **Communication active** : GAFCC trouve de façon proactive des parties prenantes de l'industrie et discute directement avec elles à l'aide de trois principales approches :
  - a. Communications directes auprès des entreprises et des projets pour structurer et proposer des investissements potentiels;
  - b. Établissement de partenariats avec des investisseurs tiers afin de tirer parti de leurs capacités de repérer les possibilités d'investissement et d'accroître l'ampleur des investissements potentiels;
  - c. Création de coalitions avec des groupes d'investisseurs pour élaborer et exécuter de grands projets complexes.
  
- (ii) Processus public
  - a. GAFCC maintient une adresse courriel publique ([infocgf@cgf-fcc.ca](mailto:infocgf@cgf-fcc.ca)) pour recevoir et passer en revue l'information envoyée directement par les participants du marché :
    - i. L'équipe du FCC surveille de près les courriels pour s'assurer que le public conserve un accès direct au FCC;
    - ii. Bien qu'elle espère consulter toutes les opportunités qui y sont présentées et y répondre rapidement, elle ne peut pas garantir qu'elle sera en mesure de répondre à toutes les propositions.
  - b. GAFCC s'est dotée d'un site Web bilingue ([www.cgf-fcc.ca/fr/](http://www.cgf-fcc.ca/fr/)), qui présente de l'information sur le mandat du FCC et les plus récentes nouvelles. Le contenu du site Web sera étoffé au fil du temps, en fonction des activités du FCC.

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

GAFCC et le FCC sont assujettis à la *Loi sur l'accès à l'information*. Les renseignements pertinents se trouvent sur le site Web du FCC : [https://www.cgf-fcc.ca/content/documents/GAFCC\\_Acces\\_a\\_linformation.pdf](https://www.cgf-fcc.ca/content/documents/GAFCC_Acces_a_linformation.pdf).

De plus, GAFCC présente la façon dont elle recueille, utilise, divulgue et gère, de quelque autre façon, les renseignements personnels dans le document suivant : [https://www.cgf-fcc.ca/content/documents/GAFCC\\_Confidentialite.pdf](https://www.cgf-fcc.ca/content/documents/GAFCC_Confidentialite.pdf).

#### Technologie de l'information et cybersécurité

Investissements PSP a adopté une *Procédure concernant les données d'entreprise*. Les principes directeurs d'une telle procédure établissent un cadre clair pour l'accès aux données et leur utilisation, notamment des lignes directrices concernant la qualité, la sécurité et la confidentialité des données. Ce cadre aide à s'assurer que les données sont utilisées de façon responsable et éthique, et que les utilisateurs comprennent leurs responsabilités et limitations lorsqu'ils travaillent avec ces données.

Investissements PSP s'engage à protéger la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des renseignements sous sa responsabilité. Elle gère la sécurité des informations qu'elle détient, gère, exploite et/ou utilise conformément aux pratiques exemplaires et aux modalités de sa *Politique de sécurité de l'information*. Les renseignements qu'Investissements PSP détient (y compris les renseignements permettant d'identifier une personne) sont classés et protégés selon le niveau de confidentialité, d'intégrité et de disponibilité requis en fonction de la nature des renseignements détenus. Leur classification est la base servant à l'identification des risques associés à la divulgation, l'utilisation ou la modification non autorisée, ou à la perte de tels renseignements.

La stratégie de sécurité de l'information d'Investissements PSP (exercice financier 2022-2026) est basée sur quatre priorités : (i) promouvoir une culture de prise en charge et de responsabilité pour la gestion des cyberrisques; (ii) faciliter la transformation numérique d'Investissements PSP et sécuriser la migration vers le nuage; (iii) soutenir Investissements PSP dans le partage sécuritaire et l'exploitation de la valeur de l'information et des données; et (iv) assurer la gestion des cyberrisques hors de son contrôle direct. Ce plan quinquennal a déjà mis en place un ensemble de mesures d'atténuation des risques, dont un programme complet de sensibilisation à la cybersécurité, un tableau de bord sur la sécurité de l'information pour les cadres, un cadre de gestion de la vulnérabilité basé sur les risques, ainsi qu'un programme de gestion des cyberrisques liés aux placements.

#### Prévention de la discrimination, du harcèlement et de la violence au travail

Investissements PSP s'engage à créer et à maintenir un environnement de travail sécuritaire et sain, exempt de discrimination, de harcèlement et de violence en tout genre, notamment de nature sexuelle. La discrimination, le harcèlement et la violence au travail sont des comportements inacceptables et ne sont pas tolérés. Investissements PSP prendra des mesures raisonnables pour empêcher de tels comportements et réaliser un processus de résolution, dont des enquêtes, lors d'allégations et la mise en place de mesure(s) corrective(s) et/ou de mesure(s) disciplinaire(s), selon les circonstances, lorsqu'une plainte est fondée. Investissements PSP s'engage également à empêcher la discrimination, le harcèlement et la violence au travail en adoptant les mesures suivantes :

- Promotion des normes de conduite les plus élevées;
- Communication et application des principes contenus dans sa Politique en matière de prévention de la discrimination, du harcèlement et de la violence au travail;
- Prestation d'une formation annuelle sur le respect au travail et éducation pour assurer la compréhension des droits et responsabilités des employés;

- Mise en œuvre d'un processus de résolution des plaintes efficace et équitable dans le cadre de la *Procédure de prévention de la discrimination, du harcèlement et de la violence au travail (Canada)*.

### Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Investissements PSP s'engage depuis longtemps à intégrer les principaux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son processus décisionnel en matière d'investissement. GAFCC tire parti des processus et des outils d'Investissements PSP dans l'exécution de ses activités. De plus, elle procède actuellement à la conception et à la mise en œuvre d'un cadre de mesure et de gestion de l'impact pour guider et assurer l'harmonisation de son processus d'investissement avec le mandat du FCC, dont une Analyse comparative entre les sexes plus et la consultation des communautés autochtones.

#### *Analyse comparative entre les sexes plus*

Dans ce contexte, GAFCC évalue comment elle peut appliquer une vision ACS+ à ses activités et dans l'exécution du mandat d'investissement du FCC.

#### *Communautés autochtones*

Le devoir de consultation est une partie importante des activités du gouvernement fédéral, notamment dans le cadre des approbations de projets réglementaires, l'émission et l'autorisation de permis, les décisions opérationnelles, l'élaboration de politiques, les négociations et bien d'autres. GAFCC tiendra compte du devoir du FCC de consulter les peuples autochtones et, plus globalement, de la façon dont elle peut collaborer avec les communautés et les entreprises autochtones pour exécuter le mandat d'investissement du FCC.

### Développement durable et écologisation des opérations du gouvernement

La stratégie d'investissement du FCC vise à débloquer d'importants avantages en matière de développement durable pour la population canadienne, en particulier en ce qui a trait à la décarbonation et aux résultats économiques associés à son mandat et à sa stratégie d'investissement.

Le mandat du FCC consiste à bâtir un portefeuille qui catalyse d'importants investissements du secteur privé dans des entreprises et des projets canadiens pour aider à transformer et à faire croître l'économie canadienne rapidement et à grande échelle sur la voie de la carboneutralité. Il vise également à aider le Canada à atteindre les objectifs nationaux suivants en matière de politiques économiques et climatiques :

1. **Réduire les émissions** et atteindre les cibles climatiques du Canada;
2. Accélérer le **déploiement de technologies clés**, comme l'hydrogène à faible teneur en carbone et le CSC;
3. **Accompagner les entreprises dans leur croissance** afin qu'elles créent des emplois et stimulent la productivité et la croissance propre dans les secteurs nouveaux et traditionnels de la base industrielle canadienne;
4. Favoriser le maintien de la propriété intellectuelle au pays.
5. Tirer parti de la richesse en ressources naturelles du Canada et **renforcer les chaînes d'approvisionnement essentielles** pour assurer le bien-être économique et environnemental futur du Canada.

GAFCC est consciente de la *Stratégie pour un gouvernement vert* du gouvernement du Canada et évaluera les opportunités de contribuer à ses objectifs au cours des années à venir.

#### G – Conformité aux exigences de la loi et des politiques

En plus de se conformer à la *Loi sur la gestion des finances publiques* (dans la mesure applicable), le FCC fournira à la CDEV de l'information afin qu'elle puisse se conformer aux obligations de déclaration correspondantes. Nous vous invitons à consulter le Plan d'entreprise de la CDEV pour de plus amples renseignements.

Le FCC a reçu une instruction par Décret CP 2022-1272, à laquelle il continue de se conformer de même qu'à l'Énoncé des priorités et des responsabilités, émis par la vice-première ministre et ministre des Finances, le 8 mars 2024.

## **Appendice 1**

Énoncé des priorités et des responsabilités (8 mars 2024)

Deputy Prime Minister  
and Minister of Finance



Vice-première ministre  
et ministre des Finances

Ottawa, Canada K1A 0A2

2023FIN513410

Le 8 mars 2024

M. Stephen Swaffield  
Président du Conseil  
Corporation de développement des  
investissements du Canada  
1240, rue Bay, bureau 302  
Toronto (Ontario)  
M5R 2A7

M. Stephen Swaffield  
M<sup>me</sup> Elizabeth Wademan  
Fonds de croissance du Canada inc.  
1240, rue Bay, bureau  
302, Toronto (Ontario)  
M5R 2A7

Madame, Monsieur,

Je vous écris en tant que ministre responsable du Fonds de croissance du Canada (FCC), géré par Fonds de croissance du Canada inc. (FCC inc.), une filiale en propriété exclusive de la Corporation de développement des investissements du Canada (CDEV).

Le FCC est un élément clé du plan économique du gouvernement. Qu'il s'agisse de la tarification du carbone, d'importants crédits d'impôt à l'investissement ou de programmes de subventions et de contributions, le gouvernement investit dans l'avenir économique du Canada. Grâce à sa gamme d'outils financiers et aux 15 milliards de dollars dont il dispose, le FCC est particulièrement bien placé pour aider à réduire les risques liés aux projets importants et à prendre les décisions d'investissement qui permettent de décarboner notre économie et, également, de créer de bonnes carrières pour les Canadiens.

J'ai le plaisir de vous présenter cet Énoncé des priorités et des responsabilités, conformément à la directive émise par le gouverneur en conseil à l'intention de FCC inc. le 2 décembre 2022 (C.P. 2022-1272). J'envoie également cet Énoncé des priorités et des responsabilités à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP) et à sa filiale Gestion d'actifs Fonds de croissance du Canada inc. (le gestionnaire), ainsi qu'au ministre d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada, au ministre de Ressources naturelles Canada, au ministre d'Environnement et Changement climatique Canada et à la présidente du Conseil du Trésor, pour qu'ils en prennent connaissance.

Cette lettre décrit les attentes et les priorités stratégiques du gouvernement du Canada en ce qui concerne les activités du FCC et de FCC inc. tout en reconnaissant que le Fonds est un véhicule d'investissement public indépendant.

*Entente de gestion d'actifs et énoncé des principes d'investissement*

Le 31 mai 2023, je vous ai envoyé un Énoncé des priorités et des responsabilités provisoire. Celui-ci exprimait mon attente à l'égard du début des négociations d'une Entente de gestion d'actifs (EGA) devant être conclue entre FCC inc., la CDEV, Investissements PSP et le gestionnaire. J'ai également noté ma compréhension selon laquelle vous travailleriez avec Investissements PSP à l'élaboration d'un Énoncé des principes d'investissement (ÉPI) pour accompagner l'EGA. J'ai indiqué que je m'attendais à ce que vous me consultiez au sujet de cette entente et de l'ÉPI avant de mettre au point ces documents avec Investissements PSP.

Je comprends que vous avez achevé la négociation de l'EGA et de l'ÉPI. J'ai examiné ces documents, en consultation avec le Bureau du Conseil privé (BCP) et le Secrétariat du Conseil du Trésor, et j'approuve leur contenu, y compris les dispositions relatives aux modifications de l'ÉPI. Le BCP, Innovation, Sciences et Développement économique Canada, Ressources naturelles Canada et Environnement et Changement climatique Canada ont été consultés au sujet de l'ÉPI afin de s'assurer que le FCC complète les autres outils et programmes stratégiques du gouvernement du Canada, tout en conservant son indépendance en matière de gestion des opérations et des investissements.

Vous pouvez maintenant exécuter l'EGA et mettre en place l'ÉPI. Une fois que ces deux éléments seront en place, j'attends de vous que vous m'envoyiez une copie finale des deux documents, que vous agissiez conformément à leurs modalités et que vous preniez toutes les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs stratégiques du FCC.

*Gouvernance*

Tant que FCC inc. demeure une filiale en propriété exclusive de la CDEV assujettie à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le conseil d'administration de FCC inc. (conseil de FCC inc.) sera nommé par le conseil de sa société mère, soit la CDEV. Je comprends que vous avez élaboré une proposition de liste initiale d'administrateurs pour le conseil de FCC inc., qui se composerait de quatre membres, dont trois représentants de la CDEV (y compris la présidente et cheffe de la direction de la CDEV), ainsi que d'un président du conseil indépendant. J'attends de vous que vous me consultiez, en tant que ministre des Finances, sur les nominations proposées au conseil de FCC inc. Compte tenu des services qui seront fournis à FCC inc. par le gestionnaire dans le cadre de l'EGA, je comprends que FCC inc. ne devrait avoir que peu ou pas d'employés qui relèvent de celle-ci (et que certains membres du personnel de la CDEV participeront aux activités de FCC inc. de temps en temps, au besoin).

Je m'attends à ce que le conseil d'administration de la CDEV fixe la rémunération des

administrateurs indépendants et du président du conseil de FCC inc. en tenant compte de la rémunération habituellement offerte par d'autres sociétés des secteurs public et privé, conformément aux dispositions du décret C.P. 2022-1269.

Le conseil de FCC inc. sera responsable, dans le cadre de ses droits en vertu de l'EGA et sous réserve des modalités de celle-ci, de superviser la conformité du gestionnaire à l'EGA et à l'ÉPI. Il surveillera également le rendement du portefeuille du FCC en fonction des critères de rendement établis conformément à l'EGA.

De plus, le conseil de FCC inc. devra rendre compte à la ministre des Finances et au gouvernement du Canada, au Parlement et aux Canadiens de la surveillance qu'il exerce sur le gestionnaire dans le cadre des paramètres de l'EGA. Je me réjouis à l'idée de collaborer avec FCC inc. et le gestionnaire, ainsi qu'avec mes estimés collègues, le ministre d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada, le ministre de Ressources naturelles Canada et le ministre d'Environnement et Changement climatique Canada, dans le cadre de la réunion annuelle et du processus de présentation de rapports décrits dans l'EGA.

### *Mandat*

Comme l'indique l'ÉPI, le mandat du FCC est de constituer un portefeuille qui catalysera d'importants investissements du secteur privé dans des entreprises et des projets canadiens, positionnant ainsi les entreprises et les travailleurs canadiens à l'avant-plan de l'économie propre mondiale. L'objectif est de contribuer à la transformation et à la croissance de l'économie canadienne, à un rythme rapide et à grande échelle, sur la voie de la carboneutralité, et d'aider le Canada à atteindre d'importants objectifs nationaux en matière de politiques économiques et climatiques, tout en créant de bonnes carrières pour les Canadiens. En assurant la compétitivité stratégique du Canada, les décisions importantes du FCC feront du Canada un marché encore plus attrayant pour les investisseurs, et créeront des carrières et des possibilités pour les Canadiens au fil des générations à venir.

Je m'attends à ce que le gestionnaire propose un portefeuille aligné sur le plan économique du Canada. En particulier, je m'attends à voir, au cours des deux prochaines années, une avancée significative des transactions auprès de divers secteurs des technologies propres, comme ceux de l'hydrogène bleu et vert, des biocarburants et d'autres technologies fondamentales pour parvenir à rendre le réseau électrique carboneutre dans tout le pays, y compris la production d'électricité propre et réduite. En outre, je m'attends à ce que le portefeuille soutienne la décarbonation des plus grandes industries émettrices, notamment celles de l'acier et du ciment.

J'attends du gestionnaire qu'il fournisse les meilleurs efforts commercialement raisonnables pour faire progresser les transactions dans les secteurs prioritaires.

J'attends également du gestionnaire qu'il tienne compte des *secteurs d'intérêt* dans l'ÉPI (4.A. i-iii) par ordre de priorité décroissant, dans la mesure du possible et tout en restant raisonnable sur le plan commercial.

Dans les deux mois suivant la réception de cette lettre, j'attends du gestionnaire qu'il me

présente son plan pour intensifier les activités d'investissement et réaliser les priorités définies dans cette lettre et dans l'ÉPI.

J'attends du gestionnaire qu'il tienne compte du fait que le gouvernement souhaite travailler en étroite collaboration avec le FCC afin d'améliorer sa capacité à proposer des contrats carbone sur différence et des contrats d'achat de la production aux secteurs prioritaires, y compris en explorant la possibilité d'une garantie gouvernementale pour certains engagements, et des options supplémentaires pour accélérer l'établissement de contrats carbone sur différence à l'échelle du Canada.

Je m'attends à ce que le gestionnaire, en concevant ses cadres de contrats carbone sur différence et de contrats d'achats de la production, trouve un équilibre entre la garantie de mandats de négociation solides pour le FCC et l'accomplissement de son rôle important en tant que principale entité fédérale émettrice de contrats carbone sur différence.

Je m'attends à ce que le gestionnaire, sous réserve des obligations de confidentialité applicables, s'engage auprès des personnes qui gèrent les outils et les programmes complémentaires relevant de la politique de croissance propre du gouvernement du Canada, et communique avec elles. J'attends du gestionnaire qu'il s'acquitte de ces responsabilités tout en maintenant sa capacité à prendre des décisions en matière d'investissements en temps opportun et de manière indépendante.

J'attends du gestionnaire qu'il tienne compte judicieusement de tous les instruments financiers à sa disposition lorsqu'il négocie des investissements et qu'il structure des transactions, y compris les contrats carbone sur différence et d'autres formes d'assurance de prix. Le personnel du gestionnaire a développé une expertise unique autour de ces instruments, laquelle est précieuse pour le gouvernement du Canada. Je m'attends à ce que le gestionnaire continue à développer son expertise en matière de contrats carbone sur différence et d'assurance de prix du carbone, et à ce qu'il devienne un centre d'excellence en matière de contrats carbone sur différence en s'engageant auprès des acteurs du marché et en conseillant le gouvernement du Canada quant à l'utilisation et à la conception de ces contrats.

Je salue les efforts de PSP et du gestionnaire pour mettre en place une équipe de professionnels de l'investissement chevronnés de classe mondiale pour gérer les investissements du FCC axés sur la réalisation d'objectifs économiques et climatiques importants. Pour réaliser pleinement son objectif et ses fonctions, le FCC doit s'appuyer sur un éventail diversifié de talents et de perspectives provenant de l'ensemble du Canada, ainsi que sur les pratiques exemplaires internationales. Cela inclut un engagement continu en faveur de la diversité de l'effectif de l'organisation et des efforts pour favoriser l'inclusion d'un large éventail de voix et de points de vue dans la gouvernance et la prise de décisions. Ce faisant, le FCC devrait prendre en considération la diversité des genres, des langues, des cultures et des régions du Canada, y compris les perspectives uniques des peuples autochtones.

Je suis convaincue que le gestionnaire tirera parti de son talent, de sa créativité et de son expérience pour faire du FCC un fonds d'investissement public indépendant de premier plan au niveau mondial, qui offre une valeur ajoutée et des carrières aux Canadiens, et qui favorise une

croissance positive de l'économie du Canada au fil des générations à venir. Le Canada est chanceux de pouvoir compter sur vous.

Une fois de plus, je tiens à vous exprimer ma profonde gratitude pour votre soutien dans la mise en œuvre du programme ambitieux du gouvernement du Canada visant à réduire les émissions de carbone, à promouvoir la diversification de l'économie canadienne, à renforcer la résilience et la capacité de la chaîne d'approvisionnement du Canada et à continuer de créer de bonnes carrières pour les Canadiens.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.



L'honorable Chrystia Freeland, C.P., députée  
Vice-première ministre et ministre des Finances

- c. c. Deborah K. Orida, présidente et cheffe de la direction, Investissements PSP
- Patrick Charbonneau, président et chef de la direction, Gestion d'actifs Fonds de croissance du Canada inc.
- L'honorable Francois-Philippe Champagne, ministre d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada
- L'honorable Jonathan Wilkinson, ministre de Ressources naturelles Canada
- L'honorable Steven Guilbeault, ministre d'Environnement et Changement climatique Canada
- L'honorable Anita Anand, présidente du Conseil du Trésor